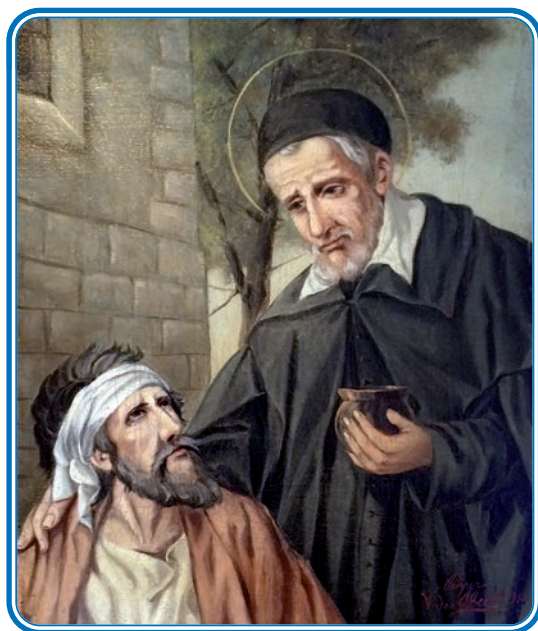


VINCENTIANA



60e Année - N. 1
Janvier-Mars 2016

La Miséricorde dans notre être Vincentien

CONGRÉGATION DE LA MISSION
CURIE GÉNÉRALICE

Sumario

VINCENTIANA

60e Année - N. 1 - Janvier-Mars 2016

Introduction

- 1 Le mot du Directeur

1

De la Curie Généralice

- 3 Décret d'érection de la Province de France
4 Décret d'érection de la Province des missionnaires Vincentiens d'Italie
5 Décret d'érection de la Vice-Province du Cameroun
6 Statistiques de la C.M. 2015
10 Circulaire Tempo Forte mars 2016

2

Du Supérieur Général

- 19 Homélie du S.G. - 11 janvier 2016 Rencontre des nouveaux Visiteurs
22 Homélie du S.G. - 19 janvier 2016 Rencontre des nouveaux Visiteurs
25 Homélie du S.G. - 3e. Dimanche T. O Rencontre de la Famille Vincentienne
29 Homélie du S.G. - Erection de la Province d'Italie 25 Janvier 2016
32 Message du S.G. - Erection de la Province d'Italie 25 Janvier 2016
37 Lettre du 29 janvier 2016 (Accompagnateurs de la J.M.V.)
40 Lettre du 3 février 2016 (Solemnité de sainte Louise de Marillac)
41 Lettre de Carême 2016
46 Lettre du 7 mars 2016 (A.M.M.)
48 Homélie du P. Christian Mauvais - Érection de la Prov. de France
25 janvier 2016
52 Mot d'action de grâce du V.G - Érection de la Prov. de France
25 janvier 2016

3

Sujet d'Actualité

- 55 Privilèges de la Congrégation de la Mission Shijo Kanjirathamkunel, C.M.
71 Le Discernement Appréciatif (D.A) Joseph V. Agostino, C.M.

4

Thème: la Miséricorde dans notre être de Vincentien

- 79 Monsieur Vincent, apôtre de la Miséricorde, Bernard Koch, C.M.
93 La valeur de la miséricorde chez Saint Vincent de Paul, P. Sáez López, C.M.
113 La miséricorde en notre âme de vincentien, Andrés R. Motto, C.M.
126 La miséricorde Vincentienne, Benito Martínez, C.M.
135 La miséricorde de Dieu et le charisme Vincentien, Mario Di Carlo, C.M.

Le mot du Directeur

C'est l'année de la miséricorde et il serait impossible de la laisser passer dans la vie de notre Congrégation sans y faire allusion dans notre publication officielle de la C.M. Ainsi les réflexions que nous souhaitons proposer dans ce premier numéro de janvier 2016, tournent autour de ce thème proposé par le Saint Père. Durant la célébration pénitentielle du 8 décembre 2015, à la Basilique St Pierre, le Pape a comparé l'Eglise à la maison qui reçoit tout le monde et ne rejette personne. En paraphrasant le Saint Père, nous pourrions dire de même de la Congrégation de la Mission : c'est la maison de tous les Confrères et personne n'est rejeté...

En ce qui concerne les informations de la Curie, nous avons les décrets donnés par le Père Général pour la reconfiguration des Provinces de France, d'Italie et le décret de l'établissement de la nouvelle Vice-Province du Cameroun. Pour savoir, comme chaque année, combien nous sommes en réalité, nous pouvons consulter les statistiques correspondant à l'année 2015. D'autres informations relatives à la Congrégation se trouvent dans la circulaire du "Tempo Forte" de mars.

La section faisant référence au Supérieur Général inclue son l'homélie et son message à l'occasion de l'établissement de la Province d'Italie. Et en parallèle, l'invitation aux Visitatrices et Visiteurs pour nommer un conseiller ou une conseillère de la JMV. Nous publions aussi la lettre du 3 février qui souligne le changement de la célébration de la fête de Sainte Louise. Celle-ci se termine, avec l'habituelle lettre de Carême, qui insiste spécialement sur le jeûne.

Dans la section d'intérêt, nous avons l'article écrit par le Procureur Général sur les Privilèges de la Congrégation de la Mission, ainsi que l'article sur le *Discernement appréciatif* du Père Joe Agostino, qui sera un outil de plus à prendre en compte pour l'Assemblée Générale de 2016.

Cinq articles sur la Miséricorde, qui était bien présente dans les écrits de Saint Vincent, et sur notre propre spiritualité, sont inscrits

dans cette année jubilaire convoquée par le Saint Père. Le premier du père Bernard Koch, *Monsieur Vincent, apôtre de la Miséricorde*, suivi de l'article du père Paulino Sáenz, *Le Courage de la miséricorde chez St Vincent de Paul*. Le troisième correspond à celui du père Andrés Motto, *La miséricorde dans notre être Vincentien*. Le quatrième, c'est l'écrit du père Benito Martínez, *La miséricorde Vincentienne*. La section se termine par l'article du père Mario di Carlo avec une réflexion *la miséricorde de Dieu et le charisme Vincentian*

Le Comité de rédaction a jugé utile de méditer sur ce thème de l'année de la Miséricorde en cette année jubilaire. Nous espérons qu'il plaira aux confrères et à chacun de nos lecteurs.

P. Alvaro Mauricio Fernández M., C.M.
Directeur de “ *Vincentiana* ”.

1

De la Curie Générale

DECRET D'ERECTION de la PROVINCE DE FRANCE

G. Gregory Gay, C.M.
Supérieur Général
de la Congrégation de la
Mission,

avec le consentement du
Conseil Général,
conformément à l'article
107, 3° de nos
Constitutions, supprime
les Provinces
canoniques de Paris et de
Toulouse, et érige la
**PROVINCE
DE FRANCE**
en ce 25 janvier 2016.

Conformément à nos
Constitutions et Statuts,
la nouvelle Province aura
tous les droits et devoirs des Provinces de la Congrégation de la
Mission,



Rome, 25 janvier de 2016

G. Gregory Gay, C.M.
Supérieur Général

Giuseppe Turati, C.M.
Secrétaire Général

DECRET D'ERECTION de la PROVINCE DES MISSIONAIRES VINCENTIENS D'ITALIE

G. Gregory Gay, C.M.
Supérieur Général
de la Congrégation de
la Mission,

avec le consentement du
Conseil Général, conformé-
ment à l'article 107, 3^o
de nos Constitutions, érige
la PROVINCE DES
MISSIONAIRES
VINCENTIENS
D'ITALIE
en ce 25 janvier 2016.

Conformément à nos
Constitutions et Statuts, la
nouvelle Province aura
tous les droits et devoirs
des Provinces de la
Congrégation de la
Mission,

Rome, 25 janvier de 2016

G. Gregory Gay, C.M.
Supérieur Général

Giuseppe Turati, C.M.
Secrétaire Général



DECRET D'ERECTION de la Région du Cameroun en VICE-PROVINCE DU CAMEROUN

G. Gregory Gay, C.M.
Supérieur Général
de la Congrégation
de la Mission,

avec le consentement
du Conseil Général,
conformément à l'article
107, 3° de nos
Constitutions, érige la
VICE-PROVINCE
DU CAMEROUN
en ce 7 février 2016.

Conformément à nos
Constitutions et Statuts,
la Vice-Province aura
tous les droits et devoirs
des Provinces de la
Congrégation de la
Mission,



Rome, le 7 février 2016

G. Gregory Gay, C.M.
Supérieur Général

Giuseppe Turati, C.M.
Secrétaire Général

MINISTÈRES

Nombre de confrères pour chaque ministère ci-dessous. Chaque confrère est compté une seule fois, en raison de son ministère principal, au 31 décembre 2015

MINISTÈRE	EVÊQUES	PRÊTRES	DIACRES	FRÈRES	ETUDIANTS
01. Missions populaires aux fidèles	2	102		3	
02. Paroisses	4	935	14	22	7
03. Sanctuaires de pèlerinages		53	1	7	
04. Séminaires et formation du clergé		248	7	6	7
05. Missions Ad Gentes	2	202	4	6	2
06. Missions à long terme		49	3		2
07. Filles de la Charité (Directeurs, aumôniers)		88			
08. Écoles (primaires, secondaires, supérieures, professionnelles)		162	2	10	
09. Communications Sociales (publications, radio, télévision)		21		3	
10. Études spécialisées		81	4	2	4
11. Aumôniers (d'hôpitaux, d'immigrés, d'associations, militaires)		127	1	2	
12. Aumôniers (groupes laïcs vinciens)		80			
13. Service direct des pauvres		38	2	8	
14. Travail manuel		2		22	
15. Administration	7	130	1	9	
16. Retraités, malades, convalescents	8	315		29	
17. Autres	11	128	7	7	20
18. Absence de la Congrégation		158	4	5	1
TOTAL	34	2919	50	141	43

PROVINCES	MAISONS & MEMBRES INCORPORÉS - 2015							MEMBRES ADMIS & ASPIRANTS - 2015								
	Maisons	Evêques	Prêtres	Diacres	Diacres Permanents	Frères	Etudiants avec Vœux	TOTAL MEMBRES	MEMBRES ADMIS QUI SONT ENCORE AU SÉMINAIRE INTERNE			MEMBRES ADMIS QUI ONT DÉJÀ TERMINÉ LE SÉMINAIRE INTERNE			TOTAL ADMIS	ASPIRANTS
								CP	P*	DP*	CP	CF	P*	DP*		
Hongrie	3		9					9							0	
Irlande	8		44					44	1						1	
Italie - Naples	11	2	45	2	1	1		50	2						2	6
Italie - Rome	7	1	37	1	1	1		41							0	
Italie - Turin	12		59	1	1			61							0	1
Pologne	27	2	246	4	3	3		255	8						8	
Portugal	9	1	43					44							0	
Slovaquie	6		33	1		4		38	3						3	1
Slovénie	8	2	38			2		42							0	2
SS. Cyrille et Méthode	7	1	26					27	1						1	2
Océanie	6	0	40	1	0	3	3	47	5	0	0	12	0	0	17	1
Australie	6		40	1		3	3	47	5			12			17	1
TOTAL	508	34	2919	47	3	141	43	3187	167	1	0	225	2	0	395	474

CP = Candidats au Sacerdoce; CF = Candidats Frères; P*/DP* = Prêtres/Diacres Permanents venant d'un diocèse ou d'un autre Institut

* Hollande : Depuis le 1er Août 2015, elle n'est plus une Province, mais elle appartient à la Curie Généralice comme une maison canonique.

Circulaire Tempo Forte

29 février – 4 mars 2016

« ... miséricorde, est cette belle vertu de laquelle il est dit : «Le propre de Dieu est la miséricorde.» Nous autres, nous l'exerçons aussi et nous la devons exercer pendant toute notre vie : miséricorde corporelle, miséricorde spirituelle, miséricorde aux champs, dans les missions, en courant aux besoins de notre prochain ; miséricorde, quand nous sommes dans la maison, à l'égard des exerçants, à l'égard des pauvres, en leur enseignant les choses nécessaires à salut ... » (SV XI, 253)

Chers Confrères,

Que la grâce et la paix de Notre Seigneur Jésus Christ emplissent nos cœurs maintenant et à jamais !

Nous avons commencé notre *Tempo Forte*, le dimanche 28 février, par une réflexion de carême, donnée par le P. Mario Di Carlo. Le thème en était : l'Année de la Miséricorde et notre Vocation Vincentienne. Nous eûmes aussi d'autres conférenciers durant ce *Tempo Forte*. Le premier fut une présentation faite par la Commission des Finances. La dernière présentation fut faite par le Président de la Franz Foundation, le P. Robert Maloney.

A. Parmi nos affaires ordinaires, nous avons discuté sur ce qui suit :

1. Nous avons revu l'évaluation de la **Rencontre des nouveaux Visiteurs**. Le Supérieur Général a fait part aux membres du Conseil des conversations qu'il a eues avec chacun des nouveaux Visiteurs participants. Après l'évaluation, nous avons fait les recommandations suivantes : (1) Discuter plus profondément ce qui concerne la Famille Vincentienne, les Filles de la Charité, la question de l'exemption, les relations avec les évêques et les confrères en difficulté. Pour ce dernier point, nous avons suggéré, par des

- exemples, comment les Visiteurs pourraient traiter ces situations ;
(2) donner davantage de temps à la médiation communautaire et
(3) Permettre aux confrères de venir plus tôt ou de partir plus tard, afin qu'il puisse faire davantage connaissance avec la Ville Éternelle.
2. Nous avons continué la **préparation de notre Assemblée Générale 2016**. Comme notre principal objectif sera la Nouvelle Évangélisation, nous voudrions qu'un membre de la Congrégation de la Mission, expert dans ce sujet selon l'optique vincentienne et capable de communiquer facilement, y soit notre guide. Nous recommandons aussi à l'Assemblée Générale de choisir des Modérateurs, un de chacune des trois langues : le français, l'espagnol et l'anglais. Comme aussi nous lui recommandons de choisir trois confrères des trois langues principales de la Congrégation, pour les synthèses des Commissions. Nous nous mettrons autour des tables rondes pour aider à favoriser conversation et dialogue. Tous les Assistants généraux seront dispersés parmi les Visiteurs et les délégués. Nous avons préparé une lettre demandant au Saint Père un message et une autre au Cardinal Archevêque de Chicago l'invitant à participer à l'une de nos Eucharisties et à un repas.
 3. **La Reconfiguration**. Nous avons discuté le processus en cours entre la US Eastern Province et la US New England Province. Une nouvelle commission vient d'être créée afin d'aider les confrères des deux provinces à améliorer leur façon de se connaître.
 4. **Le Nouveau Supérieur Général et son Conseil**. Nous avons passé du temps à dresser une liste de sujets et de les classer selon leur urgence. L'un de ces sujets est le rôle des Assistants Généraux et leur accompagnement des provinces. Comment faire pour les rendre plus fructueux que dans le passé. On fera davantage attention à la sélection des missionnaires pour les Missions Internationales. Chaque Assistant Général préparera pour le prochain *Tempo Forte*, une réflexion sur un thème de sa compétence afin de les transmettre au Nouveau Supérieur Général et son Conseil. L'Econome Général et le Secrétaire Général en feront autant.
 5. Nous avons discuté sur la réflexion de l'**Union des Supérieurs Généraux** concernant le Synode des Évêques. La demande est de diviser le Synode en deux parties : une première, qui sera davantage le Synode du Peuple de Dieu et dans laquelle les évêques écoutent le Peuple de Dieu ; dans la deuxième session les évêques agiront selon ce qu'ils auront entendu du Peuple de Dieu.

6. Nous avons ensuite écouté un rapport de la Commission spéciale chargée d'accompagner la **Province du Congo** dans sa croissance comme province de la Congrégation de la Mission.

B. La Curie Générale

1. Il nous a été demandé d'accompagner au début de juin, l'Assemblée Générale de la Société Saint Vincent de Paul.
2. Nous avons étudié un rapport du **Directeur du Bureau de Communication**, le P. Jorge Rodriguez, sur le procédé à suivre avant, pendant et après l'Assemblée Générale, afin de faciliter la communication aux autres membres de la Congrégation, des événements qui auront lieu dans cette célébration. Nous avons pris la grande décision de transférer la publication de notre revue, *Vincentiana*, à la Maison d'édition la Milagrosa, à Madrid, en espérant faire une économie substantielle sur son coût.
3. **Programme du CIF**. Nous y avons nommé un nouveau Directeur. Le P. Daniel Borlik l'a fidèlement animé durant cinq ans et son mandat se termine à la fin de 2016. Il fera la transition ensemble avec son Assistant, le P. Adam Bandura et notre confrère de la Province d'Argentine, le P. Andrés Motto Gaglia. Nous avons reçu aussi du Directeur et du Sous-Directeur quelques recommandations au sujet de la revitalisation du programme du CIF afin d'attirer davantage de confrères à fréquenter plus fidèlement cette formation permanente qui nous est certainement nécessaire à tous, pour que notre ministère dans l'évangélisation et le service des pauvres, soit accompli dans les conditions les meilleures.
4. Nous avons discuté un rapport du **Directeur du Bureau de la solidarité Vincentienne (VSO)**. Le P. Miles poursuit sa quête de fonds pour les différents projets des provinces qui en ont besoin. Nous insistons auprès des confrères, surtout auprès des Visiteurs, de profiter du Bureau de la Solidarité Vincentienne pour les aider dans la mesure de leur possibilité.
5. Du P. Claudio Santangelo, nous avons reçu un rapport sur le **groupe du dialogue interreligieux**. Ce groupe voudrait organiser un séminaire à l'intention de tous ceux qui, dans leur ministère, estiment important que la relation entre musulmans et chrétiens soit développée et approfondie. Un plan provisoire pour la tenue d'un tel séminaire dans une de nos missions d'Afrique, est déjà prêt.

6. Nous avons reçu un rapport récent du P. Claudio Santangelo au sujet de l'initiative qui sera prise à la prochaine Assemblée Provinciale : celle de s'efforcer d'ouvrir **une mission dans le Monde Musulman**. Le P. Claudio a visité la Mauritanie et la Tunisie. Les Filles de la Charité travaillent en Mauritanie ; confrères et Filles de la Charité travaillent en Tunisie. Nous sommes, pour le moment, en train de monter une mission à Sousse, en Tunisie, qui sera tenue par le P. Claudio Santangelo de la Province Missionnaire Vincentienne d'Italie et le P. Fadi Bassil de la Province d'Orient. Cette Mission commencera après l'Assemblée Générale, plutôt vers le mois d'août. Nous remercions les deux Pères Fadi et Claudio de leur disponibilité à servir dans une Mission Internationale.

C. Thèmes Divers

Nous avons discuté longuement sur le développement de notre **fonds de solidarité**, surtout en fonction des provinces en voie de développement. Nous espérons que l'Assemblée Générale approfondira davantage cette question. En effet, d'après notre expérience des années passées, la disparité était évidente dans la Congrégation de la Mission, entre les provinces qui possèdent et celles qui ne possèdent pas. Nous ferons tout notre possible pour supprimer cette disparité et pour créer un sens de solidarité entre nous.

D. Les affaires économiques

1. Nous avons approuvé les **budgets des Missions Internationales** d'Angola, du Bénin, du Tchad, d'El Alto (Bolivie), de la Papouasie Nouvelle-Guinée, de Punta Arenas (Chili), des Iles Salomon, de Tunisie et d'Alaska (USA), ainsi que l'aide que nous allons accorder au Programme du CIF et aux deux Vicariats d'Ethiopie. Deux des dix Missions Internationales peuvent se suffire, celles qui sont aux deux bouts de l'Amérique : l'Alaska et Punta Arenas. La Mission de Cochabamba (Bolivie) peut aussi se suffire. Nous espérons arriver à faire en sorte que toutes les Missions Internationales se suffisent. Ce qui est difficile à cause des conditions économiques difficiles de ces pays et du peu d'aide qu'elles reçoivent des évêques.
2. Nous avons eu une invitée spéciale, la Présidente de la Compagnie qui **révise notre Comptabilité**. Madame Barbara Zielinski est venue nous donner une vue générale de notre administration durant ces

12 ans passés. Elle était accompagnée du coordinateur de la Commission des Finances, un laïc, M. Thomas Beck. Nous avons discuté de notre besoin de recourir à d'autres sources de financement et ne pas nous contenter du marché, qui est si instable. Nous espérons pouvoir approfondir la situation financière de chaque province.

E. Les Missions Internationales

1. Il y a du changement dans la mission en **Bolivie**. Le P. Luis Miguel Montano, Bolivien, de la Province du Chili, est parti à Cochabamba et il sera le quatrième confrère dans l'équipe d'El Alto.
2. Nous avons discuté de la Mission de la **Papouasie Nouvelle Guinée**. Nous y avons un bon nombre de confrères travaillant dans trois différents diocèses. Comme aussi nous sommes responsables du séminaire interdiocésain.
3. Puis nous avons discuté sur les **Iles Salomons**, cette Mission est formée maintenant de cinq confrères. Mais, l'un d'entre eux, le P. Gregory Cooney, partira au mois de juin. Il a généreusement servi dans cette Mission au-delà de ce qui était prévu. Nous lui sommes fortement reconnaissants pour son accompagnement. Nous espérons recevoir de l'aide de l'APVC, ainsi que de tout confrère qui voudrait aider cette Mission en donnant un peu de leur temps, ne serait-ce qu'un semestre, pour enseigner.
4. Nous avons discuté sur la Mission Internationale de l'**Angola** que le Supérieur Général visitera bientôt. L'un de ses membres se prépare à aller vers une autre destination. Nous cherchons cependant un troisième membre pour cette communauté.
5. En ce qui concerne le **Tchad**, nous passons maintenant de trois à cinq membres. La Congrégation de la Mission a reçu la charge du petit séminaire du diocèse où nos confrères sont établis. Deux Confrères, tous deux du Congo, formeront la communauté de ce petit séminaire.
6. Quant à la **Tunisie**, nous attendons l'arrivée d'un confrère afin de remplacer le P. Firmin Mola Mbalo, qui a été relevé de ses responsabilités pour entreprendre d'autres charges.
7. Nous avons reçu un rapport de nos confrères de l'**Alaska**. Il y a là maintenant seulement deux confrères : l'un de la Province de Colombie et le supérieur, de la Western Province USA. L'archevêque

- semble enclin à demander davantage d'engagement de la part de la Congrégation, surtout pour être au service des latino-américains et des philippins qui travaillent dans différentes régions de l'Alaska.
8. **Les Candidats.** Nous avons alors revu les demandes des différents candidats qui se sont offerts pour aller dans les Missions Internationales ou dans les missions des autres provinces. Nous avons huit candidats en tout. Nous espérons placer quatre d'entre eux dans les Missions Internationales d'ici la mi-année.
 9. **Demande de Mission.** Nous avons ensuite étudié la demande de missionnaires pour la ville de Bélize. Nous avons reçu une lettre de l'évêque et de son auxiliaire demandant des confrères de langues espagnole et anglaise pour travailler au service des migrants de Bélize et pour accompagner les Filles de la Charité et les autres branches de la Famille Vincentienne de cette ville. La Congrégation de la Mission n'a jamais été à Bélize. Cette ville se situe en Amérique Centrale. Et comme elle a toujours été une colonie anglaise, elle n'est pas considérée comme faisant partie de l'Amérique Centrale.
 10. Nous avons aussi discuté des deux missions qui sont encore en suspens. L'une est **Beni**, en **Bolivie**. Nous espérons pouvoir y placer deux confrères *ad experimentum* de septembre jusqu'à la fin de l'année, avec la possibilité de prendre en charge la Mission, avec l'aide et les conseils des Filles de la Charité qui vont quitter cette région. Nous avons aussi reçu une demande de notre confrère-évêque, Fernando Barbosa, de l'**Amazonie**, **Brésil**, qui a demandé l'aide de nos confrères. Nous espérons avoir un confrère de la Province de Colombie pour accompagner cette Mission qui se trouve dans le plus pauvre des diocèses du Brésil. Nous espérons aussi avoir un autre confrère des provinces du Brésil. Nous encourageons tous ceux qui sont dans la région à porter un grand intérêt à cette mission qui attend notre charisme et qui répond à ses critères.

F. La Famille Vincentienne

1. Le Supérieur Général nous a fait part de ses impressions de la dernière réunion du **Comité Exécutif de la Famille Vincentienne** et de la rencontre des **Leaders Internationaux** qui ont eu lieu à Rome en janvier dernier. Sept Congrégations forment aujourd'hui le Comité Exécutif de la Famille Vincentienne. Nous en avons ajouté trois : les Frères de Notre Dame, Mère de la Miséricorde, la

Fédération des Sœurs de la Charité de Strasbourg et la Fédération des Sœurs de la Charité du Canada et des USA. Nous avons aussi discuté sur le thème de l'année prochaine à la lumière du 400^e anniversaire de la naissance du charisme et de sa relation avec l'Année de la Miséricorde. Nous voulons nous concentrer, comme Famille Vincentienne, sur Matthieu 25, surtout le verset 35 « *J'étais un étranger et vous m'avez accueilli* ». Nous cherchons à ce que tous les membres de la Famille Vincentienne définissent en profondeur qui sont les étrangers au milieu d'eux et comment ils pourraient les servir afin de répondre à cet appel important de l'Évangile et qui est si parlant au cœur de Saint Vincent.

2. Nous avons ensuite parlé du nouveau **Bureau de la Famille Vincentienne** qui se trouve actuellement à Philadelphie. Son coordinateur, sous la responsabilité du Comité Exécutif de la Famille Vincentienne, est le P. Joseph Agostino, de la Eastern USA Province. Il est aidé par le P. Flavio Pereira de la Province d'Amérique Centrale et de la Sœur Margaret Marie Clifford, Fille de la Charité, de la Province de Sainte Louise, USA.

G. Mise à jour de nos **Calendriers**. À signaler qu'il nous reste seulement trois visites canoniques à effectuer : celle de Rio de Janeiro sera faite ce mois-ci jusqu'à fin avril par le P. Javier Alvarez ; Le P. Zeracristos fera celle de l'Inde du Nord du 9 avril au 6 mai ; et le P. Eli Chaves sera dans la Province de Saragosse du 15 mars au 28 avril.

Voici le calendrier du Supérieur Général pour les mois d'Avril, Mai et juin. Après avoir visité, durant le mois de mars, le Nord-est de l'Inde, Singapour, Sydney, les Iles Salomons et la Papouasie Nouvelle-Guinée, le P. Gregory sera à Paris pour le renouvellement des vœux des Filles de la Charité et, de là, il partira immédiatement pour l'Angola. Puis, il sera au Vietnam du 15 au 23 avril. Il sera à Taiwan et en Chine Continentale du 23 avril jusqu'au début du mois de mai. Les 2 et 3 il sera au CIF, puis, une courte visite en Albanie. Il participera à Naples, à une activité de la Famille Vincentienne. Pour tous les membres du Conseil Général, il y aura une retraite annuelle à Jérusalem, suivie de l'évaluation de leurs six années de service et un jour de repos. Juste après la retraite, le Supérieur Général partira pour la Hollande pour exprimer sa reconnaissance aux confrères pour leur effort missionnaire. Du 21 au 31 mai, le Supérieur Général visitera la Province de Recife des Filles

de la Charité, puis il visitera les confrères et les Filles de la Charité en Amazonie, surtout la mission de notre confrère-évêque à Tefé. Au mois de juin il participera à l'ouverture de l'Assemblée Générale de la Société Saint Vincent de Paul. Il sera à Tunis pour voir comment va cette mission et comment la nouvelle mission va commencer. Il a une visite à la Communauté en Dialogue, une des missions de la Province des Missionnaires Vincentiens d'Italie. Il partira ensuite pour l'Assemblée Générale à Chicago. Il prendra ses vacances après l'Assemblée Générale et il participera, de la mi-août à la mi-décembre à un programme de renouvellement sacerdotal et ministériel à San Antonio, Texas. Là il espère discerner la volonté de Dieu sur lui dans cette nouvelle phase de sa vie.

« Notre Dame de la Médaille Miraculeuse, alors que nous entamons le 400^{ème} centenaire de notre charisme, aidez-nous à apporter la joie de l'Évangile jusqu'aux confins de la terre, afin qu'aucune périphérie ne soit privée de votre lumière et que les pauvres soient à nouveau au centre de l'Église et de nos vies » (extrait de la prière pour le Temps des Assemblées).

Votre frère en saint Vincent,

G. Gregory Gay, C.M.

Supérieur Général

Rencontre des nouveaux Visiteurs

Homélie
du 11 janvier 2016

Par : G. Gregory Gay, C.M.

Lectures : 1 Samuel, 1, 1-8

Marc, 1, 14-20

Le Royaume de Dieu est tout proche : repentez-vous et croyez à l'Évangile !

Repentez-vous, changez d'attitude, changez votre façon de penser et d'agir... Jésus appelle Simon et son frère André, puis appelle aussi Jacques et son frère Jean. Il semble qu'il n'y ait aucun lien entre l'appel personnel à la conversion et l'invitation à suivre Jésus. Jésus a passé la plus grande partie de sa jeunesse dans son atelier de charpentier et est sur le point d'entamer sa vie publique. Il devait lui-même être conscient qu'il devrait opérer des changements dans sa vie, en particulier dans sa façon de penser, son attitude et sa façon d'agir.

Regardez ce que Jésus affronta les trois années suivantes. Ses disciples avaient découvert qu'il y avait des gens inconnus qui chassaient les démons et faisaient des guérisons au nom de Jésus et *qu'ils devraient les en empêcher ; qui sont-ils pour agir ainsi ?*

Quand Jésus et ses disciples furent empêchés d'entrer dans une ville qu'ils devaient visiter, les disciples demandèrent à Jésus de détruire ces ingrats par une pluie de feu et de souffre. Et ce sont ces mêmes personnes qui, au moment de la transfiguration, étaient pleines d'admiration et s'écriaient : *il est bon pour nous d'être ici*. Cependant, descendant de la montagne, ils voulaient savoir qui allait être le plus grand et quelles places ils allaient occuper dans le Royaume. Les disciples semblaient être, encore et toujours, incapables de saisir le sens

des actes et des paroles de Jésus... À tel point, qu'à sa dernière heure, ils avaient tous juré qu'ils ne l'abandonneraient jamais. Et pourtant ! Pierre le renia, Judas le trahit et les autres s'enfuirent et s'enfermèrent dans la chambre haute de peur de subir le même sort.

Je n'ai aucun doute qu'en commençant son ministère en Galilée, Jésus devait savoir qu'il devrait faire moult changements dans sa propre vie. Ces changements ont eu lieu dès qu'il a appelé les premiers disciples, Jacques, Jean, Simon et André. Il dut alors inspirer et encourager ses disciples, à *être plus*, c'est-à-dire, à être des hommes de prière, à atteindre les Samaritains, les lépreux, les prostituées, les collecteurs d'impôts et les pécheurs ; à pardonner à leurs ennemis soixante-dix-sept fois sept fois.

Comment accomplir tout cela ? Jésus n'a pas donné de conférences à ses disciples. C'est par son exemple qu'il enseignait :

Jésus priait son Père et quand les disciples lui ont demandé une méthode de prière, il leur répondit : quand vous priez dites *Notre Père* ;

Jésus a parlé à une Samaritaine à côté du puits ; il a pris des repas avec les collecteurs d'impôts et les pécheurs et il a guéri les lépreux ;

En mourant sur la Croix, Jésus a crié : *Père, pardonne-leur car ils ne savent ce qu'ils font*.

Il a fallu à Jésus entrer lui-même dans le monde des pauvres pour qu'il puisse comprendre les limites de ses disciples, tout en les défiant en leur imposant de grandes exigences.

Vous avez les mêmes défis, comme Visiteurs. Vous ne pourrez vous acquitter de la Mission dont la Congrégation vous charge comme Visiteurs, que si vous êtes des hommes spirituels, capables de diriger des hommes spirituels. Vincent de Paul parle de cette mission comme « *l'art des arts* »¹.

Dans votre ministère de Visiteur, vous aurez affaire à des confrères pleins d'enthousiasme pour leur ministère et à d'autres, qui, à cause d'une santé déclinante, ne pourront plus l'accomplir comme avant. A des confrères malades et qui auraient besoin d'une plus grande aide pour poursuivre leur vie quotidienne. A des confrères qui affronteraient certaines addictions. A des confrères qui sembleraient ne pas pouvoir s'entendre avec les autres et qui risqueraient de créer

¹ Guide Pratique du Visiteur, Congrégation de la Mission, Curie Générale, Rome, 1998 ; p. 14

des problèmes en communauté... Il y aura beaucoup de cas à affronter...Et, comme Jésus, vous êtes invités à demeurer ouverts à l'Esprit et à adopter de nouvelles attitudes, de nouvelles façons de penser et d'agir. Il devient important d'écouter les confrères avec vos oreilles et votre cœur. Il sera important aussi, que vous regardiez les choses du point de vue des pauvres. Une telle vision vous aidera à vous poser la question : *Seigneur, qu'auriez-vous fait si vous étiez à ma place ? Qu'auriez-vous dit et qu'auriez-vous fait à cette occasion ?*

Regarder du point de vue des pauvres, vous permettra aussi d'être miséricordieux et compréhensifs à l'égard des confrères ; cela vous permettra d'être à la fois leader et membre, père et frère, maître de la foi et simple disciple du Christ, quelqu'un qui favorisera la perfection des confrères et qui offrira un véritable témoignage de sainteté².

Je voudrais terminer par les mêmes mots que ceux de Vincent de Paul à Antoine Durand nouvellement nommé supérieur du séminaire d'Agde : « *Je prie Notre-Seigneur qu'il donne sa bénédiction à votre conduite, et priez-le, de votre part, avec moi qu'il me pardonne toutes les fautes que j'ai commises moi-même dans l'emploi où je suis* »³.

² Ibid. P. 15

³ Coste S.V., XI, 351

Homélie du 19 janvier 2016

Par : G. Gregory Gay, C.M.

Lectures : 1 *Samuel*, 16, 1-13

Marc, 2, 23-28

Dieu appela Samuel et l'envoya en mission : une mission pleine de dangers et d'incertitudes, une mission qui lui demandait de mettre de côté son habituelle façon de voir la réalité et de penser. Une mission dans laquelle il devrait permettre à Dieu de le mener, car : *Dieu ne voit pas les choses à la manière humaine, parce que l'homme voit les apparences, tandis que Dieu regarde le cœur.*

Vous aussi vous avez été appelés et envoyés en mission et votre mission est pleine de dangers et de risques. C'est la mission de conduire des hommes spirituels, de conduire des apôtres, de promouvoir le charisme vincentien. Votre première responsabilité est de vous assurer que le charisme vincentien est vivant, bien gardé, approfondi et sans cesse développé chez les Confrères.

C'est une mission impensable... Et si cela n'est pas suffisant :

- Vous avez l'importante responsabilité de conserver l'unité et la collaboration parmi les différentes branches de la Famille Vincentienne qui s'étend de plus en plus ;
- Vous avez la responsabilité de maintenir étroite la communion avec les différentes organisations de l'Eglise locale ;
- Vous avez la responsabilité de garder le contact avec les autres supérieurs des Instituts de Vie Consacrée ou de Sociétés de Vie Apostolique ;
- Le Visiteur doit corriger chaque année les informations du *Catalogue* ;
- Le Visiteur doit informer la Curie Généralice des affaires importantes et recevoir son approbation pour les autres affaires ;

- Le Visiteur doit assurer les meilleurs moyens pour la formation initiale et la formation continue ;
- Vous êtes instamment priés de vous préoccuper d'aider à temps des confrères en butte à des problèmes.

Oui. Vous pourriez certes vous décourager, jeter l'éponge et dire : C'est impossible ! Renvoyez-moi chez moi dans ma Province et je vous recommanderai quelqu'un d'autre à ma place... Et, je vous promets, je vous promets sincèrement, que je partagerai avec lui toutes les informations que j'ai reçues ces jours-ci ici à Rome !

Mais non... Il n'y a pas de quoi s'affoler et en arriver jusque-là. Je voudrais que vous poursuiviez dans cette fonction de leadership, comme je voudrais aussi que vous vous engagiez dans cette mission difficile. Permettez-moi, alors, de vous indiquer un moyen simple pour faire face à ces différentes tâches que vous allez affronter comme Visiteurs, le Projet Provincial.

Ce projet, enrichi par l'apport des confrères, par celui de ceux que vous servez, par celui des membres de la grande Famille Vincentienne et par celui de tous vos collaborateurs, vous indiquera le point focal de tout votre mandat. Le Projet Provincial vous permettra d'établir vos priorités et vos visées, mais aussi il vous aidera à fixer vos stratégies afin de concrétiser des lignes spécifiques d'action... Tout cela vous aidera à vous acquitter efficacement de votre mission.

Il y a presque 50 ans, des Evêques d'Amérique Latine ont mis sur pied une méthodologie pour un plan pastoral. Je crois qu'elle n'a pas encore vieilli. Elle comprenait six étapes : (1) Etudier la réalité où l'on sert (rechercher ici la collaboration technique d'organisations et d'experts ; là, écouter la voix des pauvres) ; (2) Réfléchir sur la réalité découverte (cette réflexion est l'œuvre de tous les intéressés) ; (3) Analyser les ressources humaines et matérielles ; (4) Déterminer les priorités ; (5) Elaborer le plan ; (6) L'évaluer et l'ajuster périodiquement. Sans plan, vous allez vous voir en train de sauter d'un projet à un autre, et d'un engagement à un autre, sans aucune orientation précise. De plus vous serez incapables de fournir aux autres une vision du futur.

J'espère, que la plupart d'entre vous, sinon tous, vous avez déjà mis en place un Projet Provincial et vous êtes en train de l'évaluer et de le peaufiner. Puisque vous êtes à ce stade de votre travail, j'attire votre attention sur deux documents du Pape François, *Laudato si et evangelii gaudium*, ainsi que sur les nouvelles lignes d'action que notre prochaine Assemblée Générale établira. En effet, nous aurons toujours

besoin de poursuivre le développement de notre fidélité créatrice à notre mission et à nos ministères.

Comme vous vous engagez dans cette voie je vous exhorte à vous rappeler les paroles du Bienheureux Oscar Romero : *Nous ne pouvons pas tout faire, cependant, commencer nous libère. Cela nous donne la force de faire quelque chose et de bien faire. Il pourrait rester incomplet, il n'en demeure pas moins un pas sur la route. C'est une occasion pour que la grâce de Dieu intervienne et fasse le reste. Nous n'en verrons peut-être jamais le complet achèvement, mais c'est cela la différence entre le maître et l'ouvrier. Nous sommes des ouvriers et non des maîtres-maçons, des serviteurs, non des Messies. Nous sommes les prophètes d'un avenir qui ne nous appartient pas.*

Rencontre de la Famille vincentienne

Homélie 3e Dimanche du Temps Ordinaire

Lectures : *Néhémie*, 8, 2-4a, 5-6, 8-10

1^{ère} aux Corinthiens, 12, 12-20

Évangile de S. Luc, 1, 1-4 ; 4, 14-21

Nous avons réfléchi, ces jours derniers, au thème de la collaboration, thème très approprié puisque nous sommes en pleine célébration de l'Année de la Collaboration. À la fin de ce temps passé ensemble, les lectures de l'Écriture confirment tout ce dont nous avons parlé.

Nous sommes un, bien que nous soyons plusieurs... Formant une seule famille, notre mission est claire : **proclamer la bonne nouvelle aux pauvres.**

Les lectures d'aujourd'hui décrivent nettement et avec précision notre identité Vincentienne. Au commencement de sa vie publique, Jésus a préféré s'adresser aux membres oubliés de la société : les lépreux, les malades, les pécheurs, les collecteurs d'impôts, les veuves et les enfants. Jésus leur a dit qu'ils étaient bénis, qu'ils avaient une place privilégiée dans son royaume, et qu'ils étaient plus précieux que les oiseaux du ciel et les lis des champs... et, surtout, il leur a dit que, parce qu'ils étaient ses amis, il allait livrer sa vie pour qu'ils aient la vie en abondance.

Nous remarquons alors que, à l'image de Jésus, plus ses disciples... mais concentraient leur énergie sur la mission, plus leur nombre et celui des croyants, allaient en augmentant.

Nous entendons souvent de nos jours, certains membres de la famille se faire du souci au sujet de leur petit nombre et/ ou de leur âge avancé. Je les comprends, en un sens... Mais, je suis persuadé cependant que ce souci est inapproprié.

En fait, je suis plutôt persuadé que :

- Dans la mesure où nous nous donnons pour mission, la proclamation de la bonne nouvelle ;
- Dans la mesure nous nous engageons dans des projets avec d'autres branches de la famille ;
- Dans la mesure où ces projets démolissent, détruisent et brisent les structures de l'injustice, de l'oppression et de l'exclusion ;
- Dans la mesure où nos efforts de collaboration annoncent la bonne nouvelle au lieu de répéter ces mots démoralisants : « Mais nous avons toujours fait comme ça ! » ;
- Dans la mesure où nous nous laissons briser, blesser et salir par notre contact avec les gens de la rue ;
- Dans la mesure où nous sommes plus pastoraux qu'administrateurs...

...Dans la mesure où nous agissons ainsi, les soucis au sujet du petit nombre et de l'âge, disparaissent et deviennent du passé. Nous ne tarderons pas à découvrir que notre engagement dans une commune mission et notre volonté de servir ensemble, deviennent une lumière qui attire d'autres à rejoindre nos rangs. Notre enthousiasme et notre zèle deviennent contagieux et nous trouvons en nous-mêmes, une énergie que nous n'avions jamais pensé avoir. Notre relation vient de commencer et nous nous apercevons que nous sommes déjà en train de servir au côté de gens que nous n'avions jamais pensé devenir nos alliés.

À propos d'alliés... permettez-moi d'ajouter ici une remarque. En nous faisant de nouveaux alliés, sachons que nous sommes en train de nous créer aussi, des ennemis. C'est tout à fait normal. Car, en proclamant la bonne nouvelle aux pauvres, les riches et les hommes du pouvoir, ceux-là verront en nous une menace et nous déclareront la guerre... Mais rappelez-vous aussi, qu'il n'y a ni alliés durables, ni ennemis durables. Les ennemis d'aujourd'hui peuvent facilement devenir des alliés dans la prochaine bataille, et les alliés d'aujourd'hui, peuvent aisément devenir des ennemis dans la prochaine bataille.

Collaboration... Changement Systémique... On m'a accusé de parler trop souvent de ces thèmes. Et cependant, je sens que je n'en ai pas encore dit assez. Voyez-vous, j'ai une vision du royaume où des hommes et des femmes de toute race, de tout credo, de toute croyance religieuse peuvent vivre ensemble en frères et sœurs, fils et filles d'un

Seul Dieu. De plus, je crois que le royaume sera plus vivant au milieu de nous, si notre seule contribution, nous vincentiens ensemble, est la construction de ce royaume ?

C'est un service affectif et effectif, un service fait en commun, en Famille, un service qui mêle la charité à la justice que nous offrons à nos Seigneurs et Maîtres, ces hommes et ces femmes pauvres. Dans une de ses conférences sur les lois commerciales, Frédéric Ozanam dit : « *La Charité seule ne suffit pas. La Charité traite les blessures mais n'arrête pas les coups qui les causent... La Charité c'est le Samaritain qui verse de l'huile sur les blessures du voyageur attaqué. C'est la justice qui prévient les attaques* ».

En méditant la Parole de Dieu qui vient d'être proclamée ici ce matin, j'ose espérer qu'à l'exemple du peuple rassemblé autour de Néhémie, nous écoutions attentivement ce que le Seigneur nous dit, que nous bénissions le Seigneur et que nous criions tous : Amen ! Amen ! Puis, selon le mot du Pape François, sortir la main dans la main avec d'autres, nous réjouir avec ceux qui se réjouissent, pleurer avec ceux qui pleurent et bâtir ensemble un monde nouveau (cf. *Evangelii Gaudium* n° 269). Puis, nous rassembler encore une autre fois... Écouter attentivement ce que la Parole de Dieu nous dit... Proclamer notre affirmation... et continuer à bâtir ce nouveau monde... Et puis... Ce n'est là que le début !!!!

Homélie
Érection de la Province des Missionnaires
Vincentiens d'Italie
25 Janvier 2016

Par : P. G. Gregory Gay, C.M.

Lecture : Act. 22.3-16 ;

Mc 16,15-18

Le 25 janvier 1617, Vincent de Paul fit un sermon comme tant d'autres fois il avait fait dans sa vie, mais à un moment très particulier de sa vie et ce sermon représenta un nouveau commencement, une conversion de sa vie : celle de donner vie aux missions populaires et de dédier toute sa vie à l'évangélisation des pauvres.

Aujourd'hui, quatre-cents ans après, en ce même jour, les Vincentiens d'Italie, fidèles au charisme de leur fondateur, célèbrent l'Eucharistie au cours de laquelle le successeur de Saint Vincent est en train de prêcher : veuille le ciel que ce soit encore une fois le commencement d'une réalité nouvelle dans l'évangélisation des pauvres, et une vraie conversion des Vincentiens d'Italie, fidèles à leur propre vocation d'évangélistes des pauvres.

Oui, chers confrères, une conversion est nécessaire : comme celle de Saint Vincent, comme celle de Saint Paul que nous célébrons liturgiquement aujourd'hui. Une célébration ordinaire, quasi de circonstance ne suffirait pas en effet. Aujourd'hui est en train de naître une réalité nouvelle : au moins, c'est ce que je demande à Dieu dans cette Eucharistie. S'il y a quatre-cents ans un sermon a motivé Saint Vincent de Paul pour prendre un engagement qu'il tint fidèlement toute la vie, aujourd'hui avec ces paroles, je voudrais vous motiver à prendre un engagement qui représentera un tournant pour le futur des fils de Saint Vincent en Italie.

La reconfiguration des trois Provinces d'Italie, commencée il y a dix ans, arrive aujourd'hui à une étape fondamentale. Oui à une étape, mais non à sa conclusion. Mais la création de la nouvelle Province d'Italie ne peut être entendue comme une étape de quelque chose qui

continue comme avant, en ne changeant que quelque chose d'extérieur ou superficiel.

La liturgie que nous sommes en train de célébrer peut nous orienter pour comprendre que ce qui se produit (ou peut se produire, si nous laissons l'Esprit du Seigneur œuvrer en nous) est quelque chose qui révolutionne notre vie. La conversion de Saint Paul a représenté dans l'église primitive, un nouvel horizon. Avec lui, l'Église est devenue vraiment « catholique ». C'est-à-dire universelle.

La sienne n'a pas été une conversion qui a peu compté : ce n'est pas pour dire qu'avant sa conversion il menait une vie dissolue ; au contraire, il était un observateur très rigoureux de la Loi hébraïque et un croyant en Dieu, passionné. Mais à partir de ce jour sur la route de Damas, son « idée » de Dieu a changé totalement et, par conséquent, sa manière d'être et de vivre comme croyant, modifiant les choses autour de lui, introduisant dans la vie de l'Église et de l'évangélisation, quelque chose de vraiment nouveau.

Chers confrères, c'est ce que vous êtes appelés à faire aujourd'hui, vous, Vincentiens d'Italie. Je vous invite à ne pas accueillir passivement la naissance de votre nouvelle Province, même peut-être avec de bonnes dispositions intérieures (comme celles que l'on peut prendre face à la volonté des Supérieurs lorsque cela coûte) mais je vous invite à la vivre avec courage, avec créativité, avec esprit de foi : c'est en effet une bonne occasion de changer de cap dans notre vie, de donner un nouvel élan à notre mission d'évangélisateurs, de convertir notre vie à une nouvelle dimension de notre être Vincentien.

Permettez-moi de vous suggérer deux modalités possibles pour que ceci se réalise en vous. Et je le fais, me laissant guider par la Parole de Dieu.

D'abord par l'évangile, qui nous dit aujourd'hui : « Allez, dans le monde entier et proclamez l'évangile à tout créature ». Chers confrères, ma première invitation est de dépasser toute sorte de provincialisme, encore très présent dans beaucoup de provinces de la Congrégation et qui, dans le passé a caractérisé, même la province italienne. C'est l'heure de passer à une dimension nouvelle, celle de l'internationalité ou de l'interculturalité, que nous rappellera notre prochaine Assemblée générale. Saint Vincent ne voulait pas des missionnaires sédentaires, qui font progresser des institutions ecclésiales qui ne rejoignent plus les gens, mais il voulait des missionnaires disponibles pour aller dans le monde entier. Nous ne serions pas de bons Vincentiens aujourd'hui,

si nous devons avoir du mal à nous déplacer, du seul Sud de l'Italie au Nord, ou vice-versa.

Une seconde modalité nous est suggérée par la première lecture, parce que ce que nous célébrons aujourd'hui, représente une vraie nouveauté dans la vie des Vincentiens d'Italie. Saint Paul, jeté à terre de son cheval, ne perd pas courage, ne se laisse pas vaincre par la peur, mais demande : « *Qui es-tu, O Seigneur ?* » Et tout de suite après : « *Que dois-je faire, Seigneur ?* ». Nous ne considérons pas comme acquis de savoir qui est le Seigneur et ce qu'Il veut de nous. Même Saint Paul pensait connaître le Dieu d'Israël et faire sa volonté. Mais sa conversion représenta vraiment une nouvelle manière de voir Dieu et d'agir en son nom. Chers confrères, n'ayons pas peur de nous convertir, de regarder avec des yeux nouveaux, la volonté de Dieu pour nous et pour notre mission dans l'Église. Sans cette conversion, il sera difficile que la reconfiguration des Provinces Italiennes représente une nouveauté de vie, une nouvelle évangélisation des pauvres, une mission plus efficace dans l'église et dans le monde d'aujourd'hui.

Chers confrères, nous avons commencé à faire les premiers pas dans l'année de la miséricorde. Le Seigneur nous accorde de faire une expérience profonde de sa miséricorde et d'être nous-mêmes un signe de sa miséricorde pour les hommes de notre temps. Saint Paul, l'Apôtre des gentils, nous enseigne où aller : dans le monde entier. Saint Vincent nous enseigne comment y aller : avec miséricorde. Prenons conscience de la beauté et de l'actualité de la vocation à laquelle nous sommes appelés et répondons avec courage. Une seule chose peut nous faire obstacle : notre peur. Mais si nous savons nous ouvrir à la grâce de Dieu, qui fait toute chose nouvelle, nous redécouvrirons une jeunesse et une ardeur, que nous ne savions pas avoir nous-mêmes. Ainsi soit-il.

Traduit par : Sr Solange Bonaldo, FdlC

Message du Supérieur Général à l'occasion de l'érection de la nouvelle Province des missionnaires d'Italie 25 Janvier 2016

Chers confrères italiens, les deux rapports historiques qui nous ont été présentés nous ont reportés en arrière dans le temps, aux origines des missionnaires vincentiens italiens, à leur diffusion à l'intérieur et à l'extérieur de l'Italie. Je voudrais maintenant attirer votre attention sur des années plus récentes, mais aussi importantes pour le présent et le futur des vincentiens en Italie.

Aujourd'hui, un long chemin arrive à son terme ; il a conduit à la reconfiguration des trois provinces italiennes en une seule. Un chemin assez long, qui a dû affronter des défis et des résistances, mais en même temps un chemin enthousiasmant, qui a fait découvrir de nouveaux horizons et a suscité de nouvelles espérances. Je peux dire que ce chemin a commencé officiellement il y a 10 ans, en 2006, étant donné ce que dit une étude publiée par la Province de Turin en 2012 et intitulée "*La reconfiguration : historique d'un chemin*". Cette même étude subdivisait ce chemin en quatre étapes, que je ne rappelle pas ici, et qui de toute façon, devrait être intégrées avec les étapes successives à sa publication (2012 précisément).

Je préfère me concentrer sur le présent et sur ce qui nous attend maintenant. Oui, parce qu'aujourd'hui nous célébrons non seulement un point d'arrivée, mais aussi un point de départ, le commencement d'une nouvelle phase, celle dans laquelle nous verrons les fruits de tant d'efforts effectués tout au long de ce chemin. On m'a rapporté que Massimo D'Azeglio, un fameux italien de l'époque de la Renaissance, avait dit après l'unité de l'Italie (1861) : "*Nous avons fait l'Italie, maintenant nous devons faire les Italiens*". Aujourd'hui, je voudrais dire la même chose pour nous : la Province d'Italie est faite ; maintenant, nous devons faire les missionnaires vincentiens d'Italie, comme du reste, nous avons voulu appeler cette nouvelle réalité qui naît aujourd'hui.

Vous savez bien qu'il est plus facile de changer les structures extérieures que celles intérieures. Il est plus facile de changer les structures juridiques et institutionnelles que notre mentalité et nos habitudes, lesquelles pourraient continuer comme avant, même avec les nouvelles structures extérieures. Et peut-être ceci est *le premier défi* que nous sommes appelés à affronter maintenant. Ce n'est pas vrai que tout est terminé : c'est vrai au contraire que le travail difficile vient maintenant ! Il s'agit maintenant d'adapter notre manière d'être, de juger et d'agir à tout ce qui, avec peine, on a cherché à construire sur le long chemin qui nous a conduit jusqu'ici. Tout ce que vous avez construit à travers les rencontres, les discussions et les assemblées, vous devez maintenant l'assimiler pour qu'il devienne votre style de vie naturel.

Et ici se présente alors un *second défi*. Les différences personnelles et culturelles entre vous ne disparaissent pas automatiquement : elles existent toujours ; elles doivent être reconnues, mais aussi dépassées au nom de ce qui vous unit, qui est beaucoup plus important que ce qui vous divise. Et ce qui vous unit est une commune vocation, un même esprit, une unique mission : celle d'évangéliser au nom de Jésus-Christ et suivant l'exemple de Saint Vincent. Tout le reste, tout ce qui nous rend différents les uns des autres, est une ressource pour que cette unique mission soit réalisée non d'une manière monotone, mais comme une polyphonie, qui recueille les diversités des sons en une unique harmonie. La vraie reconfiguration est une œuvre d'art, qui naît de la musique d'un artiste (et celui-ci ne peut être que Jésus-Christ, la Règle de notre vie) et de personnes qui l'interprètent créativement, sous le guide d'un bon directeur.

Voici alors un *troisième défi* : ayez une pensée ouverte, courageuse, capable d'imaginer de nouveaux parcours et de nouvelles voies pour la présence et l'action des missionnaires videntiens d'Italie. Il y a quelques années, le pape François disait dans une interview que "le jésuite doit être une personne ayant la pensée incomplète, la pensée ouverte", et il continuait en disant : il pense toujours, continuellement, regardant l'horizon vers lequel il doit aller, en ayant le Christ au centre ; ceci est sa vraie force ; ceci pousse la Compagnie à être en recherche, créative, généreuse"¹. S'il y a une affinité entre notre charisme et celui des jésuites, je crois qu'elle peut être caractérisée vraiment dans cette

¹ A. SPADARO, *Ma porte est toujours ouverte*. Une conversation avec Antonio Spadaro, Rizzoli, Milan, 2013, 23

tension à la recherche de nouvelles formes et directions pour exprimer toujours mieux notre spiritualité. Si le Christ est au centre, notre pensée s'ouvre en visant un horizon vers lequel il reste constamment ouvert. La question que nous devrions toujours nous poser, est celle que se posait Saint Vincent : " Comment aurait agit le Christ dans cette circonstance ? ". Notre vie n'est pas l'application matérielle d'une " règle " de vie, mais la suite du disciple qui pose constamment ses yeux sur le Maître, restant toujours ouvert aux surprises de la vie et aux nouveaux défis. La pensée ouverte nous poussera à habiter les nouvelles périphéries, comme nous le recommande le Pape François qui, dans sa Lettre Apostolique à tous les consacrés de 2014, leur dit : " J'attends encore de vous ce que je demande à tous les membres de l'Église : sortir de soi-même pour aller dans les périphéries existentielles. " *Allez dans le monde entier* " (Mc 16,15) fut la dernière parole que Jésus adressa aux siens et qu'Il continue d'adresser aujourd'hui à nous tous. Il y a une humanité entière qui attend"². Et, pour ne pas rester dans le vague, le Pape poursuit en disant : " J'attends de vous des gestes concrets d'accueil des réfugiés, de proximité aux pauvres, de créativité dans la catéchèse, dans l'annonce de l'Évangile, dans l'initiation à la vie de prière. Par conséquent, je souhaite l'assouplissement des structures, la réutilisation des grandes maisons en faveur des œuvres qui répondent davantage aux exigences actuelles de l'évangélisation et de la charité, l'adaptation des œuvres aux nouveaux besoins"³. Nous savons tous très bien qu'il y a une grande nécessité de donner une nouvelle énergie et un nouvel enthousiasme aux confrères de la nouvelle province d'Italie. Il y a un bon nombre de jeunes confrères qui désirent évangéliser et servir les pauvres. Ils ont besoin de guides et de l'expérience des confrères plus anciens. Dans la même ligne que le Pape François, je vous encourage, comme je l'ai fait en parlant aux Visiteurs de la CEVIM, de vous montrer clairement comme ceux qui annoncent la belle nouvelle de l'Évangile aux pauvres. Il est temps de sortir de la somnolence et de renouveler notre esprit missionnaire, comme les Constitutions nous le demandent. Ceci est aussi le thème qui sera traité à la prochaine Assemblée Générale. Il sera centré principalement sur la nouvelle évangélisation et sur, comment nous, qui devrions être experts de la mission, sommes appelés à offrir notre part dans la nouvelle évangélisation aujourd'hui. Le Pape nous pousse à être une

² Lettre Apostolique du Saint Père François à tous les consacrés à l'occasion de l'Année de la Vie Consacrée, 21 novembre 2014, cit. II.4.

³ id.

Église en sortie et de conversion missionnaire. L'Italie a toujours été en première ligne dans le service de l'évangélisation. Elle est connue dans beaucoup de parties du monde spécialement pour les missions populaires. Je voudrais tellement que cette tradition se continue dans le futur. Je ne sais pas sous quelle forme. C'est votre tâche de chercher les formes les plus adaptées à la situation actuelle. Mais une chose est certaine : les besoins des gens sont un appel tourné vers l'Évangile. Il est facile de faire l'opposé dans notre pastorale, c'est-à-dire de considérer l'appel que l'évangile adresse aux gens. Nous devons apprendre à entendre " le cri du peuple " vers Dieu (ref. Ex. 3, 9), surtout " le cri du pauvre " et comprendre comment la parole de Dieu doit être annoncée justement à partir de ce cri. J'espère que la nouvelle province des missionnaires vincentiens d'Italie sera en mesure de répondre au cri des pauvres et à leurs besoins plus urgents et actuels, comme par exemple ceux des migrants qui continuellement arrivent en Italie : bien souvent, ils vivent dans des conditions vraiment précaires. J'espère qu'il puisse y avoir une réponse positive de votre part, aux besoins de ces pauvres et aux phénomènes en quelque manière reliés avec eux, comme le trafic des êtres humains, etc... Il y a un grand besoin d'évangélisation et nous devrions en être les experts. Soyez une bonne nouvelle pour les pauvres, comme nous le recommande Saint Vincent.

Mais voilà alors un *quatrième défi* : nous devons être génératifs. Le plus grave risque de la vie consacrée est la stérilité. L'engendrement est la caractéristique essentielle de l'Église, qui est mère. Donc, même la survie d'une Société de Vie Apostolique, comme la nôtre, est question " d'adoption pour la fécondité et non pour la stérilité ". Être féconds est une question qui concerne " le mystère de la paternité dans la foi " : il n'y a pas de fécondité dans la foi, si on ne laisse pas d'espace à l'action de Dieu, le vrai Père qui donne fécondité à qui il veut"⁴. La fécondité est une des caractéristiques de tout père fondateur de chaque Institut, qui se transmet à ses fils le long des siècles.

Voici le *cinquième défi* : rester avec ceux qui vivent " regardant avec fécondité vers le futur et offrant des réponses claires au présent. Une attitude assez différente par rapport à celui qui se réfugie dans " on a toujours fait ainsi "⁵. Il s'agit de renoncer soit à " des boutiques de restauration d'antiquités ", comme voudraient les traditionnalistes, soit à " des laboratoires d'utopie ", comme voudraient les progressistes. Si

⁴ id, p. 15.

⁵ id, p. 45.

notre vie devient une idéologie (peu importe qu'elle soit conservatrice ou progressiste), on se stérilise. Pour ceci, l'appel du Pape François est alors de ne pas tenir vivantes des " utopies ", mais de " créer d'autres 'lieux', où se vit la logique de l'Évangile du don, de la fraternité, de l'accueil, de la diversité, de l'amour réciproque " ⁶.

Et ici se profile *un sixième défi* qui attend les missionnaires vincentiens d'Italie : la création de lieux de vraie fraternité et service, qui soient capables d'attirer les jeunes générations en recherche de leur route et de représenter pour eux une réponse convaincante. La crise des vocations, comme quelqu'un l'a dit, est peut-être plus une crise de la " vocation ", dans le sens qu'elle ne représente pas une possibilité attrayante pour beaucoup des jeunes, qui pourtant sont à la recherche d'un sens à leur vie, ou d'un comment la réaliser dans une donation belle et répondant aux besoins concrets des gens. Je vous encourage à impliquer le plus possible des jeunes dans les divers ministères dans lesquels vous concentrerez vos forces et à leur faire sentir qu'ils sont importants pour le futur de celles-ci. Sans des jeunes qui recueillent le témoignage de vos activités, celles-ci seraient destinées à mourir en peu de temps. La capacité de transmettre le charisme hérité de saint Vincent sous des formes adaptées aux nouvelles générations, est essentiel à la présence future des vincentiens en Italie.

Et le *septième défi*, avec lequel je voudrais conclure mon intervention, concerne la capacité de partager notre charisme avec les autres. Il est urgent que nous apprenions à collaborer concrètement avec de nombreuses personnes, spécialement avec les membres de la Famille Vincentienne, qui sont en première ligne dans le service des pauvres et dans la défense de leurs droits, motivés par une profonde spiritualité et vie de prière. Avec eux, nous pouvons faire de grandes choses, comme fit Saint Vincent. Sans eux, nous ferons toujours moins et peut-être nous courons le risque de la disparition définitive de la présence vincentienne en Italie. Je vous invite à travailler avec eux, pour trouver ensemble de nouveaux moyens ainsi que de nouvelles formes de collaboration et de valorisation des laïcs vincentiens.

Chers confrères, voici donc les défis que je vois se profiler à l'horizon de cette nouvelle réalité qu'aujourd'hui, comme Supérieur général de la Congrégation de la Mission, j'inaugure en Italie. Je souhaite que vous puissiez, avec l'aide du Seigneur, et par l'intercession

⁶ Lettre Apostolique du Saint Père François à tous les consacrés à l'occasion de l'Année de la Vie Consacrée, 21 novembre 2014, cit. II.2.

de Saint Vincent de Paul (dont nous célébrons aujourd'hui sa première intuition de la mission) et de l'apôtre Paul (dont nous célébrons la conversion), que vous puissiez donc répondre avec courage à ces défis, pour que le charisme vincentien soit capable de se renouveler et d'être efficace dans les prochaines années. Je vous encourage à aller de l'avant, même s'il y a des moments difficiles. Je vous encourage à ouvrir vos cœurs, puisqu'en cette année de la miséricorde de Dieu, nous sommes invités justement à ouvrir nos cœurs et nos portes, afin de pouvoir accomplir notre part dans l'évangélisation et le service de nos seigneurs et maîtres, les pauvres, en Italie.

Traduit par : Sr Solange Bonaldo, FdIC

Conseillers de la J.M.V.

Rome, le 29 janvier 2016

*A tous les Visiteurs de la Congrégation de la Mission
et toutes les Visitatrices de la Compagnie des Filles de la Charité.*

Chers Sœurs et Confrères,

Que la grâce et la paix de Notre Seigneur Jésus Christ remplissent vos cœurs maintenant et toujours !

Cette lettre annuelle d'encouragement concerne la promotion de notre propre association de jeunes, la Jeunesse Mariale Vincentienne.

Lors de notre dernière réunion du Conseil international, qui s'est tenue à Madrid du 7 au 10 janvier, nous avons discuté, parmi d'autres questions, d'une demande de la part du nouveau Conseil international que le Supérieur général encourage les Visitatrices, les Visiteurs et les Conseillers de la JMV à continuer de voir cet apostolat comme un moyen essentiel pour aider à diffuser le charisme chez les jeunes. Il est un moyen non seulement de promouvoir les vocations dans l'une ou l'autre des différentes branches de la Famille, mais surtout dans la Congrégation de la Mission et dans la Compagnie des Filles de la Charité. Il s'agit certainement d'un aspect important, car de nombreuses vocations à la fois dans la Congrégation de la Mission et dans la Compagnie des Filles de la Charité sont issues de la fondation, de l'accompagnement et de la promotion de cette Association. Il s'agit également d'un mouvement très proche et cher, à la fois à la Congrégation de la Mission et aux Filles de la Charité, qui a vu le jour comme une réponse à une demande très concrète que Notre-Dame de la Médaille Miraculeuse avait faite à sainte Catherine Labouré.

Une de nos préoccupations particulières concernant la JMV est une difficulté qui semble répandue dans un certain nombre de Conseils nationaux, à savoir le manque de stabilité dans les différents postes de responsabilité des jeunes au sein de ces Conseils. Ce que je veux dire c'est que, tout d'abord, il est parfois difficile pour les jeunes d'assumer une responsabilité de leadership au sein de l'Association. Pourquoi ? Nous ne sommes pas tout à fait sûrs mais cela est peut-être dû à une

certaine crainte ou la peur d'être critiqué dans leur manière de conduire l'association et, par conséquent, en raison de la pression du groupe, ils ne sont pas prêts à assumer ces responsabilités, ou encore il se pourrait qu'ils ne soient pas disposés à s'engager dans la durée. Cela indique qu'ils appartiennent vraiment à la société dans laquelle nous vivons où des engagements à long terme ne sont pas tenus. Nous nous demandons dans quelle mesure les Visiteurs, les Visitatrices et les Conseillers/Accompagnateurs peuvent contribuer à encourager les jeunes à surmonter cette faiblesse et parvenir à comprendre l'importance du leadership et assumer ces rôles comme un chemin de croissance, un moyen pour élargir leurs propres horizons, leur vision du monde, et de vivre plus fidèlement le témoignage de foi qui, nous le savons, existe chez eux.

Deuxièmement, l'autre difficulté que nous avons rencontrée c'est qu'après avoir assumé des rôles de leadership, ils ne persévèrent pas, ils démissionnent et abandonnent la responsabilité confiée. Encore une fois, il y a un besoin d'un accompagnement plus soutenu, non seulement de la part des Conseillers, à qui nous demandons de cheminer avec ces jeunes pour qu'ils progressent dans la foi, dans leur rôle de leadership, mais aussi de la part des Visiteurs et Visitatrices qui ne devraient pas se considérer éloignés de cette association mais, liés à elle, en étant une source d'inspiration pour l'Association.

Personnellement, en tant que Supérieur général, j'ai pris très au sérieux mon rôle de Directeur général au cours de ces 12 dernières années. Je ne l'ai pas considéré comme un fardeau mais comme une chance pour moi de transmettre le charisme que j'aime profondément et de voir comment il est bien accueilli par les jeunes d'aujourd'hui. D'après mon expérience, ils n'ont besoin que d'un peu d'encouragement. Malheureusement, nous ne le faisons pas aussi bien que nous le pourrions. Souvent, les Visitatrices et les Visiteurs nomment des Conseillers/Accompagnateurs sans tenir compte de leur capacité à accompagner les jeunes. Ensuite, après un an ou deux, le confrère ou la Fille de la Charité reçoit son changement et est immédiatement déchargé(e) de la responsabilité d'accompagnement parce que le lieu de sa nouvelle mission le rend impossible.

Par conséquent, je vous demande de ne pas considérer l'accompagnement comme une tâche secondaire, mais de prendre au sérieux la nomination des Accompagnateurs de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des Filles de la Charité. En même temps, il s'agit d'encourager les personnes qui souhaitent continuer de faire partie de l'Association, mais qui sont maintenant de jeunes adultes ou

des personnes avec une certaine maturité qui ne peuvent plus se considérer comme étant jeunes. Ils peuvent vouloir accompagner ; nous devrions donc les encourager à assumer le rôle d'Accompagnateurs. Ils ont besoin d'être encouragés à la fois par les confrères et les Filles de la Charité qui sont Accompagnateurs, ainsi que par les Visitatrices et les Visiteurs.

Je demande aux Visitatrices et Visiteurs d'encourager les Accompagnateurs à maintenir un dialogue et une communication ouverte avec les jeunes et avec le niveau international de la JMV. Bien que nous sachions que le Mouvement fonctionne dans un lieu particulier et souvent mieux que nous soyons en mesure de le découvrir par des moyens de communication, l'une de nos plus grandes difficultés réside au niveau de la communication. Parfois, les jeunes ne disposent pas d'accès que le confrère ou la Soeur peuvent avoir aux moyens de communication. Encouragez les Conseillers/ Accompagnateurs à maintenir le contact avec le Secrétariat international ainsi qu'avec le membre du Conseil international responsable de leur pays. Nous voulons aider à renforcer les liens entre cette branche de la Famille vincentienne, constituée par nos jeunes à qui nous sommes appelés à transmettre le charisme, et les Filles de la Charité et la Congrégation de la Mission.

Enfin, je vous encourage à nouveau, comme je l'ai mentionné précédemment, à garantir un peu plus de stabilité à l'accompagnement des jeunes. Ils apprécient notre accompagnement et ils se tournent vers nous pour des conseils spirituels. Je vous demande de prendre cela au sérieux, non seulement pour aider à l'accroissement du charisme chez les jeunes et à un meilleur service des Pauvres, mais aussi afin que nous puissions contribuer à la construction de l'Eglise, établie sur la participation et la communion entre tous peuples et plus particulièrement les futurs dirigeants de nos sociétés, que sont les jeunes qui font partie de l'Association. Je vous remercie.

Votre frère en Saint Vincent,

G. Gregory Gay, C.M.
Supérieur Général

Solennité de Sainte Louise de Marillac

Rome, le 3 février 2016

À tous les Prêtres et Frères de la Congrégation de la Mission

Chers confrères

La Grâce et la Paix de notre Seigneur Jésus-Christ demeurent en vos cœurs maintenant et à jamais !

Il y a quelque temps de cela la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements nous demandait de revoir notre calendrier liturgique videntien en fonction de certaines normes liturgiques en vigueur. Le Procureur Général, Père Shijo KANJIRATHAMKUNNEL, s'en est particulièrement occupé et a présenté la liste de nos fêtes liturgiques à ladite Congrégation. Il nous a été demandé alors de changer la date de célébration de la fête de Sainte Louise de Marillac, qui tombe toujours durant le Carême, temps liturgique pas très recommandé pour la célébration des solennités.

Après concertation avec la Supérieure Générale, Sœur Kathleen Appler, et nos deux Conseils respectifs, nous avons cherché une date appropriée. Nous avons retenu le 9 mai, anniversaire de la béatification de Sainte Louise, parce que la date anniversaire de sa canonisation tombe également pendant le Carême. Le 14 décembre 2015, le Père Shijo a présenté le projet de révision et modification à la Congrégation du Culte Divin et de la Discipline des Sacrements qui a promulgué un décret le 4 janvier 2016 acceptant notre proposition de modification. La célébration de la fête de Sainte Louise de Marillac demeure une solennité et, effective immédiatement, sera célébrée chaque 9 mai.

Par ailleurs nous avons aussi sollicité que sa fête soit insérée dans le Calendrier liturgique universel de l'Église. Nous sommes toujours en attente d'une réponse.

Tandis que nous clôturons cette année de la Vie consacrée et que nous poursuivons avec l'année de la Miséricorde, puissions-nous puiser, dans ces temps forts, grâces et forces nécessaires pour notre mission quotidienne. Que Dieu vous bénisse !

Votre frère en saint Vincent,

G. Gregory Gay, C.M.
Supérieur Général

Lettre de Carême 2016

Rome, Carême 2016

Chers Frères et Sœurs, Membres de la Famille vincentienne,

Le Carême : un temps pour le jeûne

Une histoire : Lors d'une visite au Venezuela où je rencontrais des membres des diverses branches de la Famille vincentienne, les gens parlaient de la crise sociale et économique que traverse le pays et de ses effets sur la vie quotidienne. Les gens doivent attendre dans de longues files pour acheter des denrées alimentaires de première nécessité comme le pain, le lait, le riz, les haricots, etc. ; les gens doivent



attendre dans de longues files pour acheter du savon, du dentifrice, et autres produits de nécessité ; les gens doivent attendre dans de longues files pour obtenir des médicaments et des fournitures médicales ; les gens doivent attendre dans de longues files aux stations de bus à cause des horaires réduits en raison du manque de pièces de rechange et de nouveaux pneus pour les véhicules utilisés dans les transports publics ; les gens doivent attendre dans de longues files pour obtenir des visas de voyage et ils auront encore plus à attendre dans des files encore plus longues dans les aéroports. Attendre pendant des heures, sans pour autant avoir la garantie que l'on va obtenir les produits désirés et sans aucune garantie que l'on n'entendra pas ces mots redoutables : nous

avons plus de pain (ou ce que l'on cherche). Cette phrase signifie que l'on devra attendre jusqu'à la semaine suivante car on ne peut faire partie de « la longue file » que lorsque le dernier chiffre de sa carte d'identité personnelle correspond à un jour précis de la semaine. En même temps, cependant, les gens parlaient des effets positifs de cette crise, soulignant le fait que les liens de solidarité ont été renforcés. Un de nos confrères disait que la situation actuelle les a conduit à adopter un mode de vie plus simple et a rapproché la communauté de la réalité des pauvres. Cette situation sociale, économique et politique avec ses aspects négatifs et positifs peut être considérée comme un passage de la croix (la crise) à la résurrection (la solidarité et une plus grande identification avec la situation de ceux qui sont pauvres).

Une histoire de Jésus : Et le Verbe s'est fait chair et Il a habité parmi nous (Jean 1, 14). Dieu, qui est tout amour, miséricordieux et compatissant, n'a jamais abandonné l'humanité. A bien des reprises et de bien des manières, Dieu, dans le passé, a parlé à nos pères par les prophètes ; mais à la fin, en ces jours où nous sommes, il nous a parlé par son Fils (Héb 1, 1-2). Jésus se mêlait aux foules qui formaient les longues files d'exclus, dans l'attente et avec l'espoir de participer, en tant que membres actifs, à la vie de la société. Jésus a nourri les foules et non seulement personne ne fut renvoyé les mains vides, mais des paniers et des paniers de restes ont été recueillis (Marc 6, 34-44).



Jésus a étendu son pardon inconditionnel aux pécheurs, *soixante-dix fois sept fois* (Matthieu 18, 22) et il exhortait ses disciples à être aussi compatissants envers leurs frères et sœurs que Dieu l'était envers eux (Luc 6, 36). Du fait de son Incarnation, on peut trouver Jésus aujourd'hui dans toutes ces longues files d'attente que l'on retrouve dans d'innombrables villes à travers le monde, longues files d'hommes et de femmes qui crient à chaque heure du jour, demandant à être reconnus comme des membres à part entière de la société.

Une nouvelle histoire :

Oui, le Carême est un temps pour le jeûne, mais au cours de cette année de la Miséricorde, notre jeûne doit prendre une nouvelle forme, celle qui mène à la conversion personnelle et communautaire. Notre jeûne devrait être tel que nous ne puissions jamais être accusés « *de passivité, d'indulgence ou de complicité coupables à l'égard de situations d'injustice intolérables et de régimes politiques qui entretiennent ces situations* » (*Evangelii Gaudium*, n° 194). Notre jeûne doit nous pénétrer, nous toucher dans les profondeurs mêmes de notre être de sorte que nous puissions entendre et comprendre à nouveau les cris de nos frères et sœurs. Alors, écoutant ces cris, courons pour les servir *comme si nous courions au feu*¹. Rappelons-nous cependant que lorsque nous tissons des liens avec ceux qui sont aux périphéries, *nous devons entrer dans leurs sentiments... il faut tâcher d'attendrir nos cœurs et de les rendre susceptibles des souffrances et des misères du prochain, et prier Dieu qu'il nous donne le véritable esprit de miséricorde, qui est le propre esprit de Dieu* (Coste XI, p. 340-341). Que notre jeûne pendant ce temps de Carême nous donne, à nous, membres de la famille vincentienne, un cœur nouveau, un cœur de chair, un cœur qui nous permette de créer des liens toujours plus forts avec *nos seigneurs et maîtres*, avec les innombrables hommes et femmes qui sont oubliés et abandonnés à travers le monde entier. Puisse notre jeûne durant ce Carême refléter ce même passage qu'expérimentent nos frères et sœurs du Venezuela, un passage de la croix (notre propre situation de crise) à la résurrection (la solidarité et une plus grande identification avec la situation de ceux qui sont pauvres).

Le Carême : un temps pour prier

Une histoire : Le mois dernier, à l'occasion de la fête de l'Épiphanie, je suis allé à Notre-Dame de Prime-Combe, un sanctuaire administré par les confrères de la Province de Toulouse et par une équipe pastorale composée de laïcs bien formés. Il fut un temps où environ 50.000 personnes se réunissaient pour célébrer la fête. Aujourd'hui, à peine 300 personnes viennent commémorer la fête de Notre-Dame, mais chaque dimanche, dans la mesure du possible, un confrère célèbre l'Eucharistie. J'ai été profondément impressionné par la foi simple des quelques 50 fidèles qui étaient rassemblés pour célébrer l'Eucharistie. Ils étaient tous âgés de 60 ans ou plus (aucun jeune n'était présent). Un

¹ Coste XI, p. 31.

groupe de moines bénédictins qui, depuis les années 1990 vivent dans l'un des bâtiments qui se trouve sur notre propriété, partage la vie de cette communauté de foi. Ce groupe de moines, cependant, constitue une communauté très spéciale. Chaque membre vit avec un certain handicap. Pourtant, ces hommes mènent une vie joyeuse et simple et offrent à la population avoisinante un puissant exemple de la manière dont le travail et la prière peuvent s'entrelacer.

Une histoire de Jésus : Jésus s'est souvent retiré de la foule et de ses disciples afin de passer du temps dans la prière. Il disait à ses disciples: *priez pour ceux qui vous persécutent* (Matthieu 5, 44) et lui-même a prié pour que *tous soient un, comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi* (Jean 17, 21). Nous connaissons tous le récit de la prière angoissée de Jésus au jardin de Gethsémani (Marc 14, 32-42). Dans le même temps, Jésus a loué l'humble prière du collecteur d'impôts : *Mon Dieu, montre-toi favorable au pécheur que je suis* et il a déclaré que c'était le collecteur d'impôts qui était rentré chez lui justifié, *car qui s'abaisse sera élevé* (Luc 18, 9-14). Jésus a également fait l'éloge de l'offrande généreuse de la pauvre veuve qui monta à Jérusalem pour prier (Marc 12, 43-44). Avant qu'il ne quitte ce monde, Jésus a laissé à ses disciples l'héritage d'une prière qui combine deux grands désirs centrés sur Dieu, avec trois cris de demande centrés sur les besoins élémentaires urgents de l'humanité. Jésus dit au Père les deux désirs de son cœur : *Que ton nom soit sanctifié et que ton règne vienne*. Cela est suivi par les trois cris de demande : *donne nous du pain, pardonne-nous nos offenses, et ne nous laisse pas entrer en tentation*.² Par son Incarnation, Dieu comprend nos besoins, comprend que nous sommes brisés et blessés et dans la personne de Jésus toutes ces réalités sont présentées au Père !

Une nouvelle histoire : Oui, le Carême est un temps de prière et notre prière, tout comme notre jeûne, doit également prendre une nouvelle forme au cours de cette année de la Miséricorde, celle qui conduit à la conversion personnelle et communautaire. *Sans des moments prolongés d'ado-ration, de rencontre priante avec la Parole, de dialogue sincère avec le Seigneur, les tâches se vident facilement de sens, nous nous affaiblissons à cause de la fatigue et des difficultés, et la ferveur s'éteint. L'Eglise ne peut vivre sans le poumon de la prière* (Evangélii Gaudium, n° 262).

Notre prière et notre jeûne donnent sens à notre ministère/service et notre ministère/service donne sens à notre prière et à notre jeûne.

² José Antonio Pagola, *Jésus : Approche historique*, Editions de Cerf, 2012.



Nuestra Señora de Prime-Combe

Mon espoir est que pendant ces 40 jours de Carême nous puissions prendre du temps non seulement pour écouter les cris des pauvres, non seulement pour servir et évangéliser les pauvres, mais pour prier avec les pauvres. En outre, ne sommes-nous pas tous, comme les membres de la communauté bénédictine de Notre Dame de Prime-Combe, c'est-à-dire, ne sommes-nous pas en quelque sorte brisés et avec un besoin de guérison, avec le besoin des prières des autres ? Par conséquent, comme les moines bénédictins, nos « handicaps » ne doivent pas nous empêcher de contribuer à l'édification de notre communauté, l'association, la Congrégation.

Enfin, et si, comme ne cesse de le faire le Pape François, nous demandions aux gens : *s'il vous plaît priez pour moi* ? Et si nous invitations les pauvres dans nos maisons pour partager avec eux un temps de prière ? Je voudrais vous encourager à le faire et ensuite, au cours du temps pascal, nous pourrions échanger les uns avec les autres notre expérience de partage de la prière avec *nos seigneurs et maîtres*.

Que notre prière et notre jeûne nous permettent de mourir avec le Christ pendant ce temps de Carême de l'année 2016 afin de ressusciter avec Lui le dimanche de Pâques et de chanter notre Alléluia !

Votre frère en Saint Vincent,

G. Gregory Gay, C.M.
Supérieur Général

Lettre A.M.M

Rome, 7 mars 2016

Aux Visiteurs de la Congrégation de la Mission et aux Visitatrices des Filles de la Charité

Chers Frères et chères Sœurs,

Que la grâce et la paix de Notre Seigneur Jésus Christ remplisse vos cœurs maintenant et toujours !

Je vous écris en tant que Directeur général de l'Association de la Médaille Miraculeuse. Nous avons eu récemment notre réunion du Conseil international, à Philadelphie où nous avons été accueillis par le Sous-directeur général, le Père Carl Pieber. Dans un premier temps, le Conseil m'a demandé d'envoyer une note aux Visiteurs et Visitatrices des Provinces où l'Association existe pour les encourager à nommer les modérateurs qui accompagneront les membres de l'Association et les aideront à diffuser la dévotion à Notre-Dame de la Médaille Miraculeuse.

D'autre part, il est demandé, selon les Statuts de l'Association Internationale de la Médaille Miraculeuse aux Directeurs nationaux, qui sont normalement membres de la Congrégation de la Mission, d'envoyer des rapports annuels au Directeur général, avec copie au Sous-Directeur général. La pratique a été d'envoyer ces rapports au Sous-Directeur général, mais avec copie au Directeur général.

Troisièmement, il y a un certain nombre d'associations à travers le monde, dont les statuts n'ont pas encore été approuvés. À la lumière de l'Assemblée générale de 2009, au cours de laquelle nous avons finalisé les Statuts de l'Association, lesquels ont ensuite été approuvés par le Vatican, nous souhaitons que, là où l'Association existe, les statuts soient approuvés par le Directeur général et son Conseil. En 2015, lors de l'étude de nos rapports, nous n'avions pas reçu de statuts pour approbation.

Enfin, nous constatons dans notre annuaire, et à travers la communication que nous avons qui est souvent très pauvre, mais que

nous espérons être en mesure d'améliorer de diverses manières, qu'il existe un certain nombre d'Associations locales qui ne disposent pas de présidents laïcs. Nous demandons que cela soit encouragé. S'il y a des présidents dans les différents pays, nous vous prions d'en informer le Directeur général et son Conseil. S'il y a de nouveaux présidents, il serait bon de nous communiquer la date de leur entrée en fonction. Il n'est pas nécessaire de confirmer le rôle de président. Il suffit tout simplement de nous en informer, plus particulièrement le Sous-Directeur général. Ce dernier peut être contacté directement par email: cpieber@gmail.com.

Merci pour votre aide dans cette affaire. Que Dieu vous protège !

Votre frère en Saint Vincent,

G. Gregory Gay, C.M.

Supérieur Général

Homélie

Érection de la Nouvelle Province de France

25 janvier 2016

P. Christian Mauvais, C.M.
Visiteur de France

Chers confrères, chers amis de la Famille, chers frères et sœurs en Christ,

Aujourd'hui est un jour particulier pour notre province de France puisqu'elle devient effective après un long parcours qui n'a pas toujours été facile, parfois douloureux ; il y a eu des tiraillements, des souffrances mais n'est-ce pas le propre de toute naissance ! On est toujours heureux de ce qui naît et qui est appelé à grandir. Ce jour se veut donc être un temps d'action de grâce vécu en toute confiance !

Permettez-moi de remercier les Visiteurs qui ont travaillé à donner vie aux deux provinces en se donnant eux-mêmes et spécialement aux deux derniers : Elie et Jean-Yves ; Merci pour les pas qu'ils ont fait, le vécu dans l'interprovincial. Souvent il a fallu travailler sur soi pour se comprendre, dessiner un chemin pour arriver à ce que nous vivons aujourd'hui. Ces efforts attentifs ont permis de vivre un rapprochement jusqu'à cette union

Donner un visage unique à la nouvelle réalité en rassemblant les deux provinces de France, tel que nous l'avons fait en début d'Eucharistie, est chose relativement facile. Cette démarche est symbolique de ce que nous désirons entreprendre ensemble ces prochains mois. Je ne doute pas que demain, la réalité sera plus difficile puisqu'elle s'inscrira dans le concret et des personnes et des situations ; ce travail de construction demandera du temps pour que la Province prenne un visage autour du projet missionnaire que nous nous sommes donnés....

C'est un travail de tous et de chacun comme confrère, personne ne doit se sentir exclu ou en dehors de cette démarche ; tous nous sommes concernés avec ce que nous sommes, nos richesses et nos limites, notre vécu, nos projets dans la mesure où ils s'inscrivent dans le projet commun missionnaire. Nous sommes forts de notre volonté d'avancer,

de nous donner pour que la province traduise au mieux notre charisme.

C'est un travail à réaliser avec d'autres et notamment avec les membres de la famille vincentienne dans leurs diversités (certains sont ici présents) ; il s'agit simplement de travailler ensemble sur un, deux projets locaux ; c'est sur le terrain concret que nous nous connaissons et aurons envie d'aller plus loin. Être avec d'autres, c'est plus riche dans l'action et les pauvres en sont les 1ers bénéficiaires.

C'est un travail à réaliser avec la présence de frères venant d'autres espaces culturels, linguistiques ; cela complète notre présence en d'autres régions du monde avec aussi un espace religieux différent (Iran, Canada, Algérie, Turquie, Grèce) : Ici, nous avons la chance d'accueillir des prêtres qui viennent faire des études et s'engager dans la pastorale pour un temps (*Cameroun qui va devenir bientôt vice province, Viet Nam, Colombie, Indonésie, Pologne, Madagascar pour n'en citer que quelques uns*). La dimension internationale et interculturelle est un plus pour la mission. **Ne nous privons pas de cette présence !**

Être habité par cette volonté d'aller de l'avant est déjà une victoire et une source de joie et de confiance. La joie doit nous habiter, joie d'être ensemble au service d'un même projet, au service des Pauvres, en Eglise. (*Des têtes d'enterrement au matin de Pâques ne sont pas des têtes de disciples du Ressuscité* comme dirait un certain François)

Je vous invite donc à regarder cette réalité provinciale, à l'aimer, à la soutenir, et à vous donner pour qu'elle garde et perfectionne sa beauté humaine et apostolique et rende visible notre charisme et soit appelante ! Plus nous irons vers les pauvres, plus nous serons appelants. **Ne nous mutilons pas de cette proximité aux pauvres.**

Pour ce faire, je vous propose deux visages, deux expériences : Marie et Paul dont nous fêtons aujourd'hui la conversion, date de notre fondation.

Quand, après quelques hésitations et questionnements, j'ai dit oui à l'appel qui m'a été fait, j'ai mis mon mandat de Visiteur pour ces 3 années sous le patronage de Marie, la plus belle des disciples que nous ayons, lui demandant de me donner son esprit d'écoute, de disponibilité, d'humilité. Elle fut la 1ère à se lancer sur les chemins pour visiter et porter le Christ. Visiter nous met en situation de sortie, de rencontre, de dialogue, d'écoute sous la conduite de l'Esprit. Il nous faut sortir pour être féconds.

Il me semble que Marie est celle qui nous invite justement à passer de l'efficacité à la fécondité, celle qui nous rappelle que seule la Parole de Dieu est efficace et que nous, nous sommes invités à être féconds et à permettre à ce que chaque personne le soit ! Ma responsabilité me demande de visiter les confrères et je serai heureux de le faire :

- pour entendre et accueillir avec eux, cette fécondité de l'apostolat vécu en communauté, en proximité avec les personnes vers lesquelles ils sont envoyés.
- pour contempler et se réjouir ensemble de ce qui s'accomplit en nos vies, dans la vie des pauvres, se réjouir d'être au service de la vie à naître en toutes personnes,
- pour discerner dans un dialogue, les réalités, les lieux prioritaires où il faut se rendre en tant que vincentiens ;

La province ne pourra que s'enrichir de la fécondité de chacun dans la mesure où elle est en sortie. **Ne nous privons pas de ces moments fraternels.**

L'expérience de Paul dans sa rencontre renversante avec le Christ a aussi quelque chose à nous dire. Cet homme convaincu, qui se donne entièrement dans sa mission en fidélité à la Loi est pourtant mis à terre, renversé, bousculé. Une rencontre imprévue, forte, lui fait changer de regard et d'orientation.

Le Christ sait nous interpeller de façon inattendue dans notre propre mission. Il nous aide à le reconnaître dans ceux qui ne sont pas toujours suffisamment pris en compte par l'Eglise et par la société. Il nous faut entendre cette voix : « *pourquoi me persécutes-tu ?* », pourquoi ne me rejoins-tu pas dans les pauvres pour être Bonne Nouvelle pour eux ?

Quand nous restons campés sur nos façons de faire, sur nos certitudes, le Christ nous invite à vivre l'abandon de nos sécurités, à lâcher prise, à ne pas nous accrocher à nos projets apostoliques, à revisiter notre style de vie ; l'humilité nous permet de nous réajuster au Christ, de réentendre sa Parole. Privé de la vue, Paul a appris à porter un regard intérieur, à relire son projet de vie, à se laisser conduire, guider par d'autres ; apprendre la confiance, s'appuyer sur un laïcat, s'ouvrir au monde associatif, à d'autres structures ; nos projets sont féconds dans la mesure où ils sont discernés avec d'autres, travaillés, réfléchis en communauté. Le regard de l'autre et son écoute sont éclairants. L'humilité, la simplicité sont le terrain où l'Esprit Saint

est à l'aise pour nous travailler, nous remuer, nous parler et nous faire risquer des pas nouveaux.

C'est dans cet abandon que nos résistances tombent ; c'est dans cette humilité que nous sommes relevés. C'est dans ce lâcher-prise que nous sommes fortifiés. C'est dans cette ouverture à l'Esprit que des chemins inédits peuvent s'ouvrir, nous revivifier, nous rendre disponibles. Expérience de St Vincent. Fondatrice pour nous.

Nous aurons certainement encore à être mis à terre pour nous ajuster à ce projet missionnaire voté aux dernières assemblées provinciales. Tout n'est pas forcément très clair quant à sa mise en œuvre. Mais ayons confiance et acceptons d'être déplacés, renversés. Nous aurons tout à y gagner.

- Retrouver les vertus fondamentales comme base pour vivre la mission, nous fera devenir féconds.
- Revenir aux Pauvres sera source de renouvellement pour tous.
- Redéployer la collaboration nous ouvrira, nous fera grandir.

Maintenons vivante cette envie de vivre comme vincentiens, de traduire notre charisme et donnons envie à d'autres de nous suivre. Voilà les vœux que je formule en ce début pour nous tous.

Mot d'action de Grâce
(Eucharistie de l'érection
de la Nouvelle Province de France)

Paris, 25 Janvier – 2016

P. Francisco Javier Álvarez, C.M.

Vicaire Général

Chers confrères, permettez-moi une parole d'action de grâce au Seigneur en cette circonstance heureuse de la naissance de la nouvelle Province de France.

Cet événement est à la fois un point d'arrivée d'un long processus de reconfiguration (dans lequel les difficultés n'ont évidemment pas manqué) et un point départ. C'est providentiellement le sens de la fête que nous célébrons aujourd'hui : la conversion de Saint Paul. En effet, la route vers Damas a divisé en deux la vie de Paul : il s'est débarrassé de son passé et, en même temps, a commencé une nouvelle vie, un nouveau départ. Cette nouvelle province de France est d'abord et avant tout un point de départ.

Le n° 110 de *Vita Consecrata* éclaire bien cet événement que nous sommes en train de célébrer. Jean-Paul II affirmait : « Vous n'avez pas seulement à vous rappeler et à raconter une histoire glorieuse, mais vous avez à construire une grande histoire. Regardez vers l'avenir, où l'Esprit vous envoie pour faire encore avec vous de grandes choses ».

Rendons grâce à Dieu pour le passé très riche des deux Provinces (Paris et Toulouse), pour tant de missionnaires dévoués qu'elles ont donnés à l'Église et à la Société pour le service des pauvres et des exclus. Si nous retracions tout le bien que ces deux provinces ont eu à faire tout au long de leur histoire, nous en serions certainement très émerveillés. La foi nous assure que Dieu a accompagné l'histoire de ces deux Provinces.

Reconnaissons que sans la foi, cela aurait été évidemment impossible.

Cependant, devons-nous nous limiter à regarder ou contempler le passé ? Certainement pas ! Nos regards doivent, comme nous le rappelle Jean-Paul II, se projeter vers l'avenir, vers l'avant. Nous sommes appelés à continuer à bâtir l'histoire, évangéliser, travailler avec et pour les pauvres comme nos prédécesseurs l'ont fait. Naturellement avec les difficultés et les problèmes propres de notre temps et de la nouvelle Province. Tout cela ne sera possible qu'à la condition que chaque missionnaire, chacun de nous, revête le courage qui a permis à Saint Vincent de travailler à l'évangélisation dans son siècle. Le projet provincial, ou comme vous dites, le Projet missionnaire, stimulant, créatif, encourageant..., vous aidera à vivre avec fraîcheur votre vocation dans la nouvelle Province.

Au nom du Supérieur général et au nom de toute la Compagnie, je vous félicite et souhaite que Dieu vous accompagne.

Traduit par : Mme Marina Malandain

Privilèges de la Congrégation de la de la Mission

Textes et commentaires

Shijo Kanjirathamkunel, C.M.

Introduction

Les privilèges sont le patrimoine de la Congrégation de la Mission. Des diverses sources disponibles aujourd'hui, il est possible de sélectionner cinq activités importantes depuis l'origine de la Congrégation¹ et accessibles à nous. Il y a également beaucoup d'autres sources², sous forme d'interprétations et de commentaires, qui ont été édités individuellement et sont maintenant disponibles dans diverses publications de la Congrégation de la Mission.

Néanmoins, il y a des confrères qui trouvent qu'il est difficile de déterminer les privilèges importants et pertinents, parce que, avec la promulgation du nouveau Code de Droit Canonique (1983), certains des privilèges sont devenus loi universelle. Les confrères ont également trouvé qu'il est difficile de les expliquer aux Ordinaires locaux pour les utiliser. Parfois, il est également difficile de prouver l'existence des privilèges aux membres de la Congrégation de la Mission. Il existe trois

¹ Les privilèges de la Congrégation de la Mission ont été donnés à nous, comme il était de coutume, par une communication publiée dans les Acta Apostolici. Habituellement, les privilèges ont été accordés à divers Ordres et Congrégations et ont ensuite été catalogués dans le code de 1917. Les principales collections publiées des privilèges de la Congrégation de la Mission sont : *Manuale facultatum, privilegiorum et indulgentiarum pro sodalibus presbyteris trium Congregationum sanctarum Missionum, que Neapoli sunt erectae*. Neapoli, 1813 ; *De privilegiis et indulgentiis Congregationi Missionis auctoritate apostolica concessis et confirmatis*. Romae, 1815 ; *De privilegiis et indulgentiis Congregationi Missionis auctoritate apostolica concessis et confirmatis*. Mexici, 1860 ; *Summarium privilegiorum et indulgentiarum Congregationis Missionis concessorum at confirmatorum*. Parisiis, 1863 ; *Collecto privilegiorum et indulgentiarum quae S. Sedes Congregationi Missionis benigne concessit*. Parisiis, 1990.

² Les plus importants par eux sont, *Privilegios e Indulgencias de la Congregación de la Misión* par Fernández Martínez, C.M., Madrid, 1947 ; *Commentarium privilegiorum et indulgentiarum Congregationis Missionis* par Jacinto Fernández, C.M., Matriti, 1962 ; "Privilegios antiguos y Derecho nuevo" par Miguel Pérez Flores, C.M., publiés dans les Annales 1991.

principaux objectifs pour lesquels le Père G. Gregory Gay, C.M., Supérieur Général, et le Conseil général ont proposé cette tâche : ils sont le patrimoine de la Congrégation, pour répondre aux demandes et aux doutes de certains confrères, et la précision au sujet des privilèges peut nous aider dans notre ministère.

Après la promulgation du Code de 1983, le Père Miguel Pérez Flores, C.M., a fait une étude approfondie sur les privilèges. Cette étude, qui a été publiée dans les *Anales*³ et *Vincentiana*⁴ n'a jamais été mise à la disposition de beaucoup de confrères des provinces qui ne parlent pas l'espagnol. Ici, nous avons tenté de sélectionner les privilèges pertinents qui sont toujours en vigueur et qui peuvent être utiles aux membres de la Congrégation de la Mission qui sont engagés dans divers ministères. Cela ne signifie pas que les autres privilèges qui ont été élucidés dans les publications antérieures, sont abrogés.

Compréhension des Privilèges

Avec la publication du Code de 1917, il y avait un changement de l'octroi des privilèges aux instituts religieux. Dans ce Code, Canon 613 §1, il est stipulé, « Chaque institut possède seulement les privilèges contenus dans le Code ou qui lui ont été directement accordés par le Siège apostolique, étant exclus des privilèges communiqués postérieurement au Code ».

Le Code de droit Canonique⁵ actuel explique des privilèges dans les canons 76-94. Le Canon 76 §1 stipule : Le privilège, ou grâce donnée par un acte particulier en faveur de certaines personnes physiques ou juridiques, peut être accordé par le législateur et aussi par l'autorité exécutive à qui le législateur a octroyé ce pouvoir. Canon 76 §2 : La possession centenaire ou immémoriale emporte la présomption que le privilège a été accordé. Il y a deux présomptions ici. Tout d'abord, la possession du fait des privilèges a été en existence pendant plus de cent années. Cette présomption est soutenue par le Canon 78 §1 : « *Le privilège est présumé perpétuel, sauf preuve contraire* » Possession centenaire (*c.-à-d. possession de 100 ans ou plus*) peut être prouvée par les documents, par exemple, notre premier document écrit sur les

³ *Annales*, 1991

⁴ *Vincentiana*, 1992

⁵ Ci-après quand je me réfère au Code du Droit Canonique, c'est le code de 1983. Quand il y a une référence au code de 1917, mention spécifique sera faite.

privilèges peut être tracé de nouveau à 1813⁶. Par conséquent, selon ce Canon nous pouvons affirmer que nous, la Congrégation de la Mission, sommes en possession de certains privilèges. La deuxième présomption repose sur la mémoire des personnes qui peuvent ne pas être en mesure de se rappeler de tous les détails entourant l'octroi d'un privilège, mais sachez que ce privilège a été accordé. Dans les deux situations mentionnées ci-dessus, un tel privilège est une loi. Le possesseur du privilège n'a pas l'obligation de défendre l'exercice du privilège, sauf s'il est contraint de le faire⁷.

I Privilèges concernant la Congrégation de la Mission en général

1. Le Supérieur Général peut prouver l'existence des privilèges de la Congrégation de la Mission en signant et en scellant les copies ou les compilations des privilèges. Les copies ou les compilations signées et scellées par le Supérieur Général ont la même validité que celle des documents originaux.

Ce privilège nous offre un moyen de prouver la légitimité de l'existence d'un privilège particulier. Une preuve concrète de l'existence du privilège est la Bulle Salvatoris Nostri du Pape Urbain VIII dans laquelle la Congrégation a été approuvée le 12 Janvier 1633⁸. Le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission peut prouver l'existence d'un privilège par sa signature et le sceau personnel sur une copie ou une compilation de privilèges. Cela a la même valeur que le texte d'origine⁹. L'utilisation de ces privilèges doit être guidée par nécessité pastorale. À cet égard, une grande prudence doit être utilisée pour que le droit ecclésiastique et les normes de la Conférence épiscopale du pays soient respectés. Par des moyens d'extension non seulement les membres incorporés de la Congrégation de la Mission

⁶ *Manuale facultatum, privilegiorum et indulgentiarum pro sodalibus presbyteris trium Congregationum sactum Missionum, quae Neapoli sunt erectae.* Neapoli, 1813. C'est le document le plus ancien sur les privilèges de la Congrégation de la Mission que je pouvais trouver. Je ne suis pas sûr si n'importe quel document imprimé est disponible avant 1813.

⁷ James A. Coriden and others, *The Code of Canon Law – A Text and Commentary* (New York : Paulist Press, 1985), 62 (James A. Coriden et al, le code du droit canonique – un texte et commentaire (New York : Presse de Paulist, 1985), 62.

⁸ D'autres documents importants des Papes incluent, *Ex commissa nobis* of Alexander VII, *Exponi Nobis* of Benedict XIII, and *Aequa Apostolicae* of Benedict XIV.

⁹ Miguel Pérez Flores, "Privilegios antiguos y Derecho nuevo," *Anales* 99, no 4 (Octubre – Diciembre 1988): 14.

jouissent de ces privilèges, mais aussi les membres admis¹⁰. Ceci est clairement indiqué dans nos Constitutions, art. 59 §1.

2. Les Supérieurs Majeurs de la Congrégation de la Mission peuvent donner des certificats d'affiliation aux bienfaiteurs de la Congrégation. En vertu de cette relation, ils participent aux suffrages, aux indulgences, aux prières et bonnes œuvres de toute la Congrégation ou de la province respective.

Aujourd'hui, nous avons la pratique de l'octroi d'un certificat d'affiliation à la Congrégation pour les personnes qui collaborent d'une certaine façon notable avec nos missions. Les affiliés peuvent être nommés par un Visiteur ou vice Visiteur au le Supérieur général selon les politiques de la province ou vice Province¹¹.

3. Le Supérieur Général et les Visiteurs peuvent admettre des étudiants, même prêtres, comme candidats à la Congrégation de la Mission sans autorisation de l'évêque, voire même contre son jugement.

Dans le code de 1917 (Canon 542, 2°), l'admission d'un clerc au noviciat sans consulter l'Ordinaire du lieu était un empêchement à l'admission licite. Dans le code 1983 (Canon 644), l'absence de consultation de l'Ordinaire du lieu n'invalide pas l'admission du clerc. Il est fortement recommandé que les supérieurs consultent l'Ordinaire du lieu ; néanmoins, une fois qu'ils l'ont fait, ils sont libres d'admettre le clerc. Dans la pratique, il est difficile d'imaginer un clerc laissant le diocèse sans en informer son évêque et tout aussi difficile d'imaginer un supérieur majeur admettre un clerc sans consulter l'évêque de ce dernier. Cette possibilité, cependant, ne peut pas être exclue. Ce privilège souligne la loi donne aux personnes le droit de choisir le lieu et institution où ils vont vivre leur vocation humaine et chrétienne¹².

4. Les Supérieurs de la Congrégation de la Mission peuvent dispenser leurs membres de lois ecclésiastiques communes, de même que l'évêque peut dispenser ses prêtres et les laïcs

Une dispense est l'assouplissement d'une loi ecclésiastique dans une situation particulière (Canon 85). Ce privilège déclare que le supérieur

¹⁰ *Privilegiis, exemptionibus et indulgentiis Congregationis Missionis concessis vel concedendis gaudent non solum novitii, sed etiam convictores, alique nobiscum nunc et in futurum conviventes diu noctuque.*

¹¹ L'octroi de cette affiliation n'est plus de la compétence des provinciaux ou du vice provincial. Nos statuts donnent cette autorité seulement au Supérieur Général (n. 51, 13°).

¹² Miguel Pérez Flores, 17.

peut dispenser ses sujets de la même manière qu'un évêque diocésain. Les points suivants doivent toutefois être gardés à l'esprit. Il faut faire preuve de jugement prudent, un certain avantage spirituel doit être dérivé à la suite de la dispense¹³. La dispense ne peut être donnée que pour une cause juste et raisonnable compte tenu des circonstances de l'affaire et l'importance de la loi à partir de laquelle la dispense est accordée. Dans le cas contraire, elle peut être illicite et invalide (Canon 90).

5. Les évêques peuvent imposer des sanctions ecclésiastiques aux membres de la Congrégation de la Mission pour les cas dans lesquels ils ont la compétence. Cependant, ils ne peuvent pas les punir avec des censures.

Le Canon 1320 établit que l'Ordinaire du lieu peut contraindre les religieux avec des pénalités dans toutes les matières où ils sont soumis à lui. Ici, il n'y a aucune mention explicite des membres des Sociétés de vie apostolique. Le Canon 738 §2, cependant, précise, ils (les membres de la Société de vie apostolique) sont soumis à l'Évêque du diocèse en ce qui regarde le culte public, la charge des âmes et les autres œuvres d'apostolat, compte tenu des Canons 679-683 A la lumière de cela, l'évêque peut imposer toutes les sanctions disponibles. Toutefois, en raison de ce privilège, un évêque ne peut imposer aux membres de la Congrégation de la Mission des censures telles que, l'excommunication, la suspension, et l'interdit¹⁴.

6. Ceux qui président l'Assemblée générale ou l'Assemblée provinciale peuvent dispenser les délégués élus à l'Assemblée.

Aujourd'hui, une telle situation ne peut, sans doute pas se produire comme aussi souvent dans le passé, cependant, nous ne pouvons pas ignorer et considérer cela comme impossible.

¹³ Ce privilège donne aux Supérieurs de la Congrégation la même autorité que l'ordinaire du lieu pour dispenser des lois ecclésiastiques. Cette autorité est indiqué dans Canon 87 §1: Chaque fois qu'il le jugera profitable à leur bien spirituel, l'Évêque diocésain a le pouvoir de dispenser les fidèles des lois disciplinaires tant universelles que particulières portées par l'autorité suprême de l'Église pour son territoire ou ses sujets, mais non des lois pénales ou de procédure, ni de celles dont la dispense est spécialement réservée au Siège Apostolique ou à une autre autorité.

¹⁴ Miguel Pérez Flores, 22.

II. Privilèges concernant les maisons et les églises de la Congrégation de la Mission.

7. La Congrégation de la Mission a le privilège d'empêcher la construction d'une autre maison religieuse ou d'une église ou d'un oratoire qui n'est pas au moins de 699 mètres de distance de la maison de la Congrégation.

Le contexte dans lequel on a accordé ce privilège était des rivalités passées parmi les communautés ecclésiales. Le Canon 610 §1 déclare que l'érection des maisons se fait en considérant l'utilité de l'Église et de l'Institut, et étant assuré ce qui est requis pour que les membres mènent normalement la vie religieuse selon les buts propres et l'esprit de l'Institut. Aujourd'hui l'importance d'un tel privilège peut sembler insignifiante ; cependant, dans les cas où on n'observe pas ce Canon nous avons le droit d'approcher l'autorité compétente.

8. La Congrégation de la Mission peut changer l'emplacement d'une maison dans la même ville sans autorisation de l'ordinaire du lieu.

Le Canon 733 du Code distingue une maison et la communauté d'une Société de vie apostolique. Néanmoins, le code actuel ne fournit aucune information spécifique sur le transfert des maisons. Ce privilège est en vigueur, mais dans la pratique, il est difficile d'imaginer quelqu'un mettre en application un tel changement sans en informer l'ordinaire du lieu.

III. Privilèges concernant les ministres de la parole

9. Les privilèges donnés pour la durée des missions populaires peuvent également être employés quand les prêtres de la Congrégation de la Mission animent les retraites spirituelles, les neuvaines, ou toute autre prédication continue même en dehors des missions pour ceux qui restent dans nos maisons.

Le privilège, par exemple, de célébrer les messes pour les morts pendant la période d'une mission populaire peut également être utilisé à d'autres fois pendant son ministère. Certainement, il doit y avoir une bonne raison pastorale pour utiliser ces privilèges, et l'exercice spirituel devrait être au moins de trois jours.

10. Les directeurs de mission peuvent prolonger pour le clergé séculier qui collabore à la mission les mêmes privilèges concernant le sacrement de pénitence et la liturgie des heures. Ce privilège est en vigueur seulement pendant la période de la mission.

Quand les prêtres diocésains collaborent aux missions populaires qui sont organisées par les membres de la Congrégation de la Mission, le directeur peut prolonger au clergé diocésain les mêmes privilèges qu'ils ont. Ces privilèges, cependant, sont limités à prier la liturgie des heures et des confessions et sont en vigueur seulement pendant la période de la mission.

- 11. Les prêtres de la Congrégation de la Mission, pendant une mission ou pendant un autre ministère, peuvent admettre les fidèles dans toutes les associations et confraternités approuvés par le Saint-Siège.**

En employant ce privilège les statuts de chaque association doivent être respectés. L'inscription des paroissiens devrait être faite seulement après avoir consulté le pasteur au sujet de ce processus particulièrement si ceci implique l'établissement d'une association dans cette paroisse.

IV. Privilèges pour ce qui concerne l'eucharistie

- 12. Le jeudi saint la messe peut être célébrée dans nos églises et oratoires, différentes de la messe solennelle et les offices liturgiques, au profit des malades.**

La célébration et la distribution de l'Eucharistie peuvent avoir lieu tous les jours et à n'importe quelle heure, excepté lorsque cela est interdit par les règles liturgiques. (Canon 931).

- 13. Les prêtres de la Congrégation de la Mission ne sont pas tenus d'assister à la messe chrismale que les évêques célèbrent dans la cathédrale, à moins qu'il y ait un nombre insuffisant de ministres et clergé diocésain.**

La messe chrismale est un symbole de la communion entre l'évêque et le clergé. Par conséquent, tous les prêtres en service dans le diocèse, devraient, autant que possible, concélébrer avec l'évêque ce jour-là. Les prêtres de la Congrégation de la Mission ne sont pas tenus de participer à la messe chrismale. Cependant, il est fortement recommandé qu'ils participent à la Messe chrismale surtout s'ils ont un ministère dans le diocèse.

- 14. Aux termes de deux conditions, l'engagement de la Congrégation de la Mission pour célébrer les intentions de messe perpétuelle ne se prolonge pas au-delà de 50 ans. Premièrement, si ceux qui demandent de telles intentions de messe connaissent et acceptent**

les messes. Deuxièmement, après 50 ans, ceux pour qui ces messes ont été offertes automatiquement deviennent des participants dans les mérites et les sacrifices des membres de la Congrégation de la Mission, qui sont offerts pour les bienfaiteurs en général.

Quand quelqu'un confie une fondation perpétuelle pour les messes à la Congrégation de la Mission, l'obligation de célébrer les messes se termine après 50 ans. Les donateurs doivent être informés de cette restriction ou nous pouvons être accusés de tromperie et même de vol. Nos statuts interdisent d'accepter des obligations à perpétuité (107 §2). Après 50 ans, les bienfaiteurs continuent de jouir des biens spirituels de la Congrégation. Le Statut 26 §2 stipule : *Tous les mois, chaque confrère, selon sa condition, offrira une messe pour les vivants et les défunts de toute la Famille Vincentienne, ainsi que pour les parents, proches et bienfaiteurs, et ajoutera une intention spéciale pour la conservation de l'esprit primitif de la Congrégation.*

15. L'ordinaire du lieu ne peut pas exiger des curés de la Congrégation de la Mission de présenter le livre dans lequel l'intention et l'offrande des messes sont enregistrées des paroisses confiées à la Congrégation de la Mission.

Selon Canon 957, il est du droit et devoir de l'ordinaire du lieu pour voir que les messes d'obligations sont célébrées dans les cas de clergé séculier et le supérieur dans le cas des églises des instituts ou des Sociétés de Vie Apostolique religieuses. L'Ordinaire est tenu par l'obligation de contrôler ces registres chaque année, par lui-même ou par d'autres. (Canon 958 §2). Ce privilège exonère les curés des paroisses confiées à la Congrégation de la Mission de présenter à l'évêque le livre dans lequel les intentions de messe sont enregistrées.

16. Le Saint-Sacrement peut être réservés dans chaque chapelle de la même maison s'il existe des groupes qui peuvent être considérés comme des membres de différentes communautés.

Le Canon 934, §1, 1^o stipule : « *La très sainte Eucharistie : 1 doit être conservée dans l'église cathédrale ou une église équiparée, dans toutes les églises paroissiales et dans les églises ou oratoires annexés à la maison d'un institut religieux ou d'une société de vie apostolique* ».

« *Dans la maison d'un institut religieux ou dans toute autre maison pieuse, la très sainte Eucharistie ne sera conservée que dans l'église ou dans l'oratoire principal annexé à la maison ; mais, pour un juste motif, l'Ordinaire peut permettre qu'elle soit également conservée dans un autre*

oratoire de la même maison ». (Canon 936).

Par conséquent, ce privilège permet à l'eucharistie d'être conservée dans différentes chapelles ou oratoires de la même maison de la Congrégation de la Mission sans l'autorisation de l'évêque. L'existence de différents groupes à la même communauté est une raison juste de réserver l'eucharistie et de faciliter ainsi la vénération du Saint Sacrement par chaque groupe.

V. Privilèges concernant le sacrement de pénitence.

17. Les prêtres de la Congrégation de la Mission, qui ont des facultés d'entendre les confessions, peuvent absoudre les péchés réservés à l'Ordinaire par la loi particulière, mais seulement dans le for interne et dans le contexte de la confession sacramentelle qui a lieu au cours des missions, des retraites spirituelles, et les jours de recollection, etc., qui se produisent à l'intérieur ou à l'extérieur de nos maisons.

Il est important de comprendre la signification des péchés qui sont réservées par le droit particulier. Canon 1314¹⁵ définit la différence entre *ferendae sententiae* et *latae sententiae*¹⁶.

18. Les prêtres de la Congrégation de la Mission peuvent non seulement émettre des vœux privés, mais aussi peuvent être dispensés des vœux pour une cause juste, sauf ceux qui sont réservés au Saint-Siège, à condition que cette dispense ne lèse pas les droits des autres acquis¹⁷.

Les vœux des Instituts séculiers ou des sociétés de vie apostolique

¹⁵ La peine est *ferendae sententiae*, de telle sorte qu'elle n'atteint pas le coupable tant qu'elle n'a pas été infligée ; mais elle est *latae sententiae*, de telle sorte qu'elle est encourue par le fait même de la commission du délit, si la loi ou le précepte l'établit expressément.

¹⁶ L'École de l'Université de Navarre fait une distinction entre les deux. *ferendae sententiae a iure* and *ab homine* Un iure est établi par les normes pénales et en tant que telle peut être *latae sententiae* ou *ferendae* alors, *ab homine* est imposée par un décret de quelque organe directeur ou par une sentence judiciaire qui est rendue par un tribunal ecclésiastique. Le principe général *latae sententiae* est qu'il y a une obligation qui doit être remplie. Il a également été nécessaire, dans des cas exceptionnels, pour donner la rémission de la peine dans le for interne. Ce privilège fait référence à la censure réservée par la loi particulière *ab homine*.

¹⁷ Ce privilège de commuer et de dispenser des vœux peut être utilisé en dehors du confessionnal, mais il est recommandé que ce soit dans le contexte de la confession sacramentelle. Quand il est dans le contexte de la confession, il suppose que celui qui fait l'émission ou la dispense a la faculté d'entendre les confessions.

ou d'autres communautés ecclésiales qui sont régis par leurs constitutions respectives (même lorsque ces vœux ne sont pas publics), ne peuvent pas être considérés comme des vœux privés (Canon 1192 §1).

Le Canon 1196 stipule que : Outre le Pontife Romain, peuvent dispenser des vœux privés pour une juste cause, et pourvu que la dispense ne lèse aucun droit acquis aux tiers :

1 l'Ordinaire du lieu et le curé à l'égard de tous leurs sujets, ainsi que des étrangers ;

2. le Supérieur d'un institut religieux ou d'une société de vie apostolique, s'ils sont cléricaux de droit pontifical, à l'égard des membres, des novices et des personnes résidant jour et nuit dans une maison de l'institut ou de la société ;

3. ceux à qui le pouvoir de dispenser a été délégué par le Siège Apostolique ou par l'Ordinaire du lieu.

Le Canon 1197 stipule : Ce qui a été promis par vœu privé peut être commué en un bien plus grand ou égal par l'auteur du vœu lui-même ; en un bien moindre, par celui qui a pouvoir de dispenser selon le canon 1196.

VI. Privilèges pour ce qui concerne le sacrement de l'ordre

19. Le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission peut dispenser ses sujets des 'interstices' (intervalles) à observer dans la réception des ordres.

Les Canons 1031, 1032 §2 et 1035 se réfèrent à des exigences telles que l'âge, le temps entre le diaconat et sacerdoce et études philosophiques et théologiques. L'âge requis pour la prêtrise est de 25 ans et 23 ans pour le diaconat transitoire. Cette exigence souligne l'importance de la maturité psychologique qui est visée au Canon 1029. La période mentionnée entre le diaconat et sacerdoce est de six mois, ce qui est basé sur le principe que la formation ne doit pas être précipitée, mais plutôt l'occasion suffisante doit être accordée aux candidats à exercer les ordres avant qu'ils ne soient promus à un ordre supérieur. Un candidat au sacerdoce doit remplir cinq ans d'étude philosophiques/théologiques. Les conférences épiscopales ont la responsabilité de planifier leur programme de formation¹⁸.

¹⁸ James A. Coriden and others, 726 - 727

L'article 90 de nos Constitutions stipule que le Visiteur doit fixer une période convenable pendant laquelle les étudiants, au terme de leurs études de théologie, exercent l'ordre diaconal, avant d'être promus au Presbytérat.

En dépit de toutes ces exigences, ce privilège est en vigueur et donne le pouvoir de dispenser des exigences ci-dessus.

20. Les Supérieurs Majeurs de la Congrégation de la Mission peuvent dispenser leurs sujets de toutes les irrégularités occultes mais uniquement dans le for interne.

Il n'y a pas de distinction à l'égard des irrégularités dans la réception des ordres et des irrégularités dans l'exercice des ordres. Dans les deux cas, ladite dispense doit avoir lieu dans le for interne¹⁹. Le Canon 1044 §1 stipule : *Sont irréguliers pour l'exercice des ordres reçus : 1) celui qui a reçu illégalement les ordres alors qu'il était sous le coup d'une irrégularité pour leur réception ; 2) celui qui a commis le délit dont il s'agit au can. 1041, n. 2, si le délit est public ; 3) celui qui a commis le délit dont il s'agit au can. 1041, nn. 3, 4, 5, 6.*

21

21.a. Les Visiteurs et les supérieurs locaux de la Congrégation de la Mission peuvent dispenser leurs sujets d'irrégularités et des obstacles simples dans le for interne (dans les cas publics et occultes) (sauf celles qui sont réservées au Siège Apostolique).

21.b. Les prêtres de la Congrégation de la Mission peuvent dispenser ses alumnis (membres) des irrégularités et des obstacles simples (dans les deux cas publics et occultes), dans le for interne, dans le sacrement de la confession (sauf celles qui sont réservées au Siège Apostolique).

¹⁹ Les irrégularités pour recevoir des commandes sont énumérées au Canon 1041 : Sont irréguliers pour la réception des ordres : 1 celui qui est atteint d'une forme de folie ou d'autre maladie psychique en raison de laquelle, après consultation d'experts, il est jugé incapable d'accomplir correctement le ministère ; 2 celui qui a commis le délit d'apostasie, d'hérésie ou de schisme ; 3 celui qui a attenté un mariage, même purement civil, alors qu'il est lui-même empêché de contracter mariage à cause du lien matrimonial, ou d'un ordre sacré, ou du vœu perpétuel de chasteté, ou parce qu'il s'est marié avec une femme déjà validement mariée ou liée par ce même vœu ; 4 celui qui a commis un homicide volontaire ou procuré un avortement suivi d'effet, et tous ceux qui y ont coopéré positivement ; 5 celui qui, d'une manière grave et coupable, s'est mutilé ou a mutilé quelqu'un d'autre, ou celui qui a tenté de se suicider ; 6 celui qui a posé un acte du sacrement de l'Ordre réservé à ceux qui sont constitués dans l'ordre de l'épiscopat ou de presbytérat, alors qu'il n'a pas cet ordre ou qu'il lui est défendu de l'exercer par une peine canonique déclarée ou infligée.

- 21.c. Les prêtres de la Congrégation de la Mission peuvent dispenser tous les fidèles, qui ont contracté des irrégularités et des obstacles simples, dans les cas occultes et dans le for interne (sauf celles qui sont réservées au Siège Apostolique).

VII. Privilèges concernant la liturgie.

22. Les Supérieurs majeurs, Supérieurs locaux, et confesseurs personnels de la Congrégation de la Mission peuvent dispenser leurs sujets de réciter la liturgie des heures, quand il y a une raison proportionnelle, à condition que l'individu récite quelques autres prières.

Le présent code oblige les prêtres et les diacres qui aspirent à la prêtrise à prier la Liturgie des Heures, en utilisant leurs propres livres liturgiques approuvés (Canon 276 §2, 3). Il y a une autre référence à ce Canon, qui mentionne spécifiquement les membres des Instituts de vie consacrée et des Sociétés de Vie Apostolique (1174 §1). Nos Constitutions (C 45 §3) nous exhortent, avec les mots suivants : Par la célébration de la liturgie des Heures, nous unissons nos voix et nos cœurs pour chanter les louanges du Seigneur, nous faisons monter en sa présence une incessante prière, et nous Le supplions pour toute l'humanité. C'est pourquoi nous célébrerons Laudes et Vêpres en commun à moins d'en être dispensés par les besoins de l'apostolat.

Les normes indiquées ci-dessus établissent l'obligation du clergé de prier la Liturgie des Heures. C'est à la lumière de tout cela que nous devons situer le privilège. Le privilège de commuer une personne de prier la Liturgie des Heures doit être remplacé par la récitation d'autres prières (vocabulaire). Le travail pastoral extraordinaire pourrait être une raison de se passer de la récitation de la Liturgie des Heures. L'assouplissement de la loi ecclésiastique pour prier la Liturgie des Heures doit être perçu comme un privilège et nous ne devons jamais perdre de vue la valeur dans la prière de l'Office Divin²⁰.

VIII. Privilèges concernant les Biens Temporels.

23. Les biens immeubles, les biens meubles précieux, les droits et actions tant personnels que réels qui appartiennent à la personne morale de la Congrégation de la Mission, sont prescrits non par trente ans comme indiqué au Canon 1270, mais par cent ans.

²⁰ Miguel Pérez Flores, 63-64.

Le Canon 1270 stipule que « les biens immeubles, les biens meubles précieux, les droits et actions tant personnels que réels qui appartiennent au Siège Apostolique, sont prescrits par cent ans; ceux qui appartiennent à une autre personne juridique ecclésiastique publique le sont par trente ans ».

La prescription comme manière d'acquérir ou de perdre un droit subjectif, ou encore de se libérer d'obligations par le passage du temps (Canon 197). L'Église admet la prescription comme moyen d'acquérir et de se libérer en matière de biens temporels (Canon 1268). Par « des biens prescrits », on entend les biens signifiés qui ont une valeur considérable en raison de la valeur artistique, historique, ou matérielle²¹. Les droits séculiers de chaque pays régissent tous les autres cas. Ce privilège inclut les biens qui appartiennent à la personne juridique de la Congrégation de la Mission et, comme stipulé dans le Canon, les biens appartenant au Siège apostolique ont une période de prescription de cent ans. Il est important de se rappeler que ce privilège est valide seulement pour le for ecclésiastique²².

24. Le Supérieur Général peut donner l'autorisation d'aliéner les biens temporels de la Congrégation de la Mission, sans le consentement de son Conseil si le dit processus répond aux normes établies par la loi universelle de l'Église.

Le Canon 638 §3 oblige les Supérieurs généraux des Sociétés de Vie Apostolique à obtenir le consentement de leurs conseils (également le Canon 741) pour l'aliénation des biens temporels²³. Nos Constitutions, à l'article 155, mettent en place la même chose.²⁴ Cependant, le privilège autorise le Supérieur Général d'agir contrairement à ce qui

²¹ *Exegetical Commentary on the Code of Canon Law*, Vol. IV/I (Chicago: Midwest Theological Forum, 2004), 73.

²² Miguel Pérez Flores, 69.

²³ Pour la validité d'une aliénation et de toute affaire où la condition du patrimoine de la personne juridique peut être amoindrie, est requise la permission du Supérieur compétent donnée par écrit avec le consentement de son conseil. Cependant, s'il s'agit d'une affaire dont le montant dépasse la somme fixée par le Saint-Siège pour chaque région, comme aussi de biens donnés à l'Église par vœu ou d'objets précieux à cause de leur valeur artistique ou historique, la permission du Saint-Siège est de plus requise.

²⁴ Pour la validité d'une aliénation et le règlement de toute affaire qui peut grever la situation patrimoniale de la personne juridique, est exigée l'autorisation écrite du Supérieur compétent avec le consentement de son Conseil. S'il s'agit d'une affaire qui dépasse la somme maximale fixée par le Saint-Siège pour la région concernée, et aussi de choses données à l'Église en vertu d'un vœu, ou de choses précieuses en raison de leur valeur artistique ou historique, est requise, en outre, l'autorisation du Saint-Siège lui-même.

est donné dans le droit commun de l'Église et, contrairement à ce qui est prescrit dans les Constitutions de la Congrégation de la Mission. Étant donné que cette question est délicate, il est préférable que le Supérieur Général obtienne le consentement de son Conseil. Si, cependant, il ne demande pas le consentement de son conseil mais invoque ce privilège, sa décision serait valable²⁵.

25. Le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission (s'il juge prudemment nécessaire) a la compétence pour décider que les biens d'une maison soient donnés à une autre maison qui est dans le besoin.

Ce privilège est en vigueur parce que ni les Constitutions ni les Statuts de la Congrégation de la Mission n'ont des normes explicites par rapport à cette matière. Selon nos Constitutions, l'article 150 §1, *Les Maisons, les Communautés locales, les Provinces et la Congrégation elle-même ont la capacité d'acquérir, de posséder, d'administrer et d'aliéner des biens temporels*. Ce privilège pourrait sembler montrer un manque de respect pour l'autonomie des maisons de la Congrégation. Cependant, si le Supérieur Général le juge nécessaire, il a la puissance de se servir de ce privilège pour le bien commun de la Congrégation.

26. Les supérieurs majeurs de la Congrégation de la Mission peuvent changer la destination des biens reçus d'un legs *inter vivos* vers une autre destination mais ils doivent toujours éviter de causer de scandale.

Ce privilège est une exception au Canon 1300²⁶, qui insiste sur le respect et l'accomplissement des intentions des fidèles qui donnent des biens pour les Institutions ecclésiales. Ce privilège permet que les biens qui ont été reçus pour un but puissent être désignés pour un autre but. Des biens reçus pour une intention pieuse n'entrent pas dans cette catégorie.

27. Le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission, en cas de nécessité et de l'utilité des maisons peut vendre des biens immobiliers, s'ils ne sont pas plus élevés que le montant établi par le Saint-Siège, même si, contrairement aux dispositions de la dernière volonté. Cela peut être fait après avoir consulté deux ou trois experts à propos de la valeur de tels biens.

²⁵ Miguel Pérez Flores, 70.

²⁶ Les clauses contraires à ce droit de l'Ordinaire apposées aux dernières volontés doivent être considérées comme nulles et non avenues.

Il est important de respecter l'intention et les conditions dans lesquelles les biens immobiliers sont reçus, notamment lorsque ces produits sont légués par le biais d'un « testament » particulier. Même si certaines circonstances peuvent justifier le changement de la raison pour laquelle ces produits seront utilisés, néanmoins beaucoup de précautions devraient être employées en considérant le processus de l'aliénation²⁷.

IX. Indulgences plénières accordées à la Congrégation de la Mission

Le pape Paul VI a voulu changer la pratique concernant les indulgences. Il a demandé que les Congrégations religieuses, les Ordres, les Sociétés de Vie Apostolique, les Instituts laïques, et les Associations pieuses mettent à jour leurs indulgences. Des indulgences plénières pourraient être gagnées seulement pour les jours spécifiques établis par le Saint-Siège. On accorderait que de telles indulgences une fois demandées par le Supérieur Général ou l'Ordinaire. Le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission a manifesté son désir et a pétitionné le Saint Père à considérer les indulgences qui avaient été déjà accordées dans le passé. La même chose a été demandée pour les Filles de la Charité. La Congrégation de la Mission a reçu une réponse de la Sacrée Pénitencerie le 28 octobre 1967, une réponse dans laquelle on avait accordé la demande.²⁸ Les indulgences plénières de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité sont perpétuelles en nature, tandis que pour des associations pontificales, comme l'Association de la médaille miraculeuse, ces indulgences sont accordées pendant sept années (à la fin de sept ans le Supérieur Général doit demander, par écrit, le renouvellement de ces indulgences).

La Sacrée Pénitencerie a accordé des indulgences plénières à la Congrégation de la Mission avec les conditions à remplir et a déclaré que certaines conditions devaient être remplies, à savoir la réception du sacrement de la Réconciliation, la participation à l'Eucharistie, et des prières pour les intentions du Saint-Père.

²⁷ Miguel Pérez Flores, 7

²⁸ *Ibid.* 122.

28. Tous les membres de la Congrégation de la Mission peuvent gagner des indulgences plénières dans les occasions suivantes si les conditions ci-dessus mentionnées sont remplies :

- a. Solennité de saint Vincent de Paul (27 septembre)
- b. Fête de la Médaille miraculeuse (27 novembre)
- c. Solennité de saint Louise de Marillac (9 mai)
- d. Fête de sainte Catherine Labouré (28 novembre)
- e. Fête de saint Jean Gabriel Perboyre (11 septembre)
- f. Fête de saint François Régis Clet (18 février)
- g. Fête de la conversion de saint Paul, fondation de la Congrégation de la Mission (25 janvier)
- h. Sur la célébration de l'Assemblée générale.

29. Tous les membres de la Congrégation de la Mission, en remplissant les conditions ci-dessus, peuvent gagner une indulgence plénière :

- a. la Fête du saint patron de la maison
- b. Les jours de fête des Saints et Bienheureux dont les restes ou les reliques sont maintenues dans la maison
- c. À la fin de toute visite régulière au Saint sacrement

30. Tous les membres de la Congrégation de la Mission, en remplissant les conditions ci-dessus, peuvent gagner une indulgence plénière dans les occasions suivantes :

- a. Le jour d'entrée au séminaire interne
- b. Le jour de Bons Propos
- c. Le jour des Vœux Perpétuels
- d. En célébrant leur vingt-cinquième, cinquantième, soixantième, soixante-dixième anniversaire des vœux.

Ces privilèges concernant les indulgences plénières sont perpétuels²⁹.

Traduit par : Narcisse Djerambete Yotobumbeti, C.M.

²⁹ Ici, j'ai traité des privilèges qui ont trait à la Congrégation de la Mission et n'y sont inclus aucun des privilèges relatifs aux Filles de la Charité ou tout autre institut ou association de la famille Vincentienne.

Le Discernement Appréciatif

Joseph V. Agostino, C.M.
Coordinateur de la CPAG 2016

Introduction

A la réunion de la Commission Préparatoire de décembre 2014, nous avons entendu l'exposé d'une méthodologie appelée : le *Discernement Appréciatif* (DA) qui pourrait guider les discussions de nos délégués à la prochaine Assemblée Générale.

A la base de ce processus il y a l'idée que, dans les discussions (de problèmes ou de défauts), on commence habituellement par voir le négatif et, à partir de là, on cherche à opérer un changement positif.

Il est beaucoup plus efficace de commencer par nous demander : Qu'est-ce que nous faisons de bien et comment nous pouvons faire croître cette énergie dans la Congrégation ? Un adage dit : « *Votre point de vue forme votre vie* ». Quand nous commencerons par énumérer les différentes formes culturelles de la richesse de notre charisme vincentien, nous serons alors en mesure de mieux répondre aux besoins des pauvres aujourd'hui.

Qu'est-ce que le DA ?

C'est un processus basé dans une théorie du changement appelée : *Recherche Appréciative*. On a écrit beaucoup d'articles à ce sujet. La plupart traite de l'organisation de la dynamique du changement dans les domaines des affaires ou sociales. Cette méthodologie part d'un principe absolu : « Se concentrer sur le positif parce que le positif mène à l'action positive ». (*Appreciative Discernement, William Nordenbrock, CPPS, p. 4*).

Au lieu de regarder cela du point de vue social, je voudrais le placer dans une perspective biblique et vincentienne. Le premier pas commence par le nom. « Recherche » est un terme qui peut être facilement remplacé par « discernement ». « Le discernement est un procédé par lequel nous cherchons, personnellement ou communautairement, à connaître la volonté de Dieu et à opérer un

choix positif en modelant notre vie sur la volonté divine » (Nordenbrock, p. 1). Comme le dit St Vincent : « *Oh quel bonheur, Monsieur, que de ne vouloir que ce que Dieu veut, de ne rien faire qui ne soit en accord avec les occasions que nous donne sa Providence et de ne rien posséder que ce que Dieu dans sa Providence nous a donné* ».

En parlant de cette Providence, Jésus dit à ses disciples : « *Je suis venu pour qu'ils aient la vie et la vie en abondance* » (Jn.10, 10). Le DA commence quand le disciple affirme la bonté de Dieu, la beauté de la création et la dignité inaliénable de l'homme et de la femme créés à l'image et à la ressemblance de Dieu. Nous avons été bénis, d'abord par le don de la vie. Cette bénédiction s'est accrue par le don de l'amour du Dieu incarné en Jésus et elle est devenue irrévocable par la puissance de sa Résurrection.

Partant de cette perspective, le DA travaille pour le changement en « *cherchant ce qu'il y a de meilleur chez les gens, dans leurs organisations, leurs communautés et dans leur monde* » (*The Change Handbook*, p. 276). Il cherche alors à comprendre ce qui peut nous faire vivre, nous comme Congrégation et comment planifier nos énergies.

Cela ne veut nullement dire que nous n'avons pas à résoudre les problèmes, ni que nous sommes en train de nous fabriquer une vision idyllique de la vie communautaire. Quand les problèmes se posent, ils sont considérés comme une part de notre expérience de la vie vincentienne et on leur donne une autre forme de telle sorte qu'ils aboutissent à une action positive.

Exemples de questions dans le DA :

1. Décrivez un moment fort dans la vie de votre province où les confrères étaient les plus engagés et où ils étaient les plus inventifs
2. Comment évaluez-vous vous-même et votre ministère ? Quels sont les dons que Dieu vous a accordés pour le service des pauvres ?
3. Quels sont les facteurs qui dynamisent votre province quand elle donne le meilleur d'elle-même ?
4. Imaginez votre province d'ici dix ans, telle que vous voudriez qu'elle soit. Quelle différence y a-t-il avec son présent ? Quel est votre apport à ce rêve ?

Comment le DA aboutit au changement positif ?

Le DA nous demande de sortir de la logique de la solution des problèmes pour aller vers une analyse positive de ce que contient notre charisme vincentien et notre mission. Ce n'est pas une analyse selon la méthode SWOT (forces, faiblesses, opportunités, dangers), mais plutôt une découverte des racines de nos énergies comme Congrégation. Malgré sa simplicité, ce procédé pourrait aboutir à un profond changement dans la vie de la Congrégation depuis le simple confrère jusqu'à la Curie à Rome. Voici une présentation de cette démarche :

Découvrir : Apprécier et valoriser le meilleur de « ce qui est ».

Le point de départ consiste à expliciter les « meilleures pratiques » que nous trouvons dans toute la Congrégation. Nous dévoilons le centre positif en reconnaissant comment le Seigneur nous a bénis. C'est le pas le plus important de notre démarche parce qu'il nous concentre sur l'avenir que nous espérons construire ensemble comme Congrégation. Nous avons beaucoup d'exemples de ces « meilleures pratiques » dans le monde. L'Ecole de la Foi du P. Ramzi (Liban) et l'expansion de la province d'Australie vers la province d'Océanie ne sont que deux exemples dignes d'être approfondis. La découverte explore ce qui nous donne vie et zèle au service de la Mission. *« Une foi fondamentale nous guide c'est que notre Dieu ne nous laissera jamais orphelins... Notre mission se définit et s'accomplit quand nous apportons à l'Église et au monde le charisme que nous avons reçu dans sa totalité »* (Nordenbrock, p. 5).

Rêver : Envisager « ce qui doit être »

En réfléchissant sur ce que nous avons de meilleur, nous nous demanderons comment les utiliser comme base de ce que nous allons construire dessus et en faire comme de « nouvelles formes » pour notre vie comme Congrégation. Qu'advierait-il ? À quoi ressembleraient nos communautés si nous adoptions ces pratiques au niveau local, provincial et au niveau de la Congrégation ? Qu'est-ce que les signes des temps et les voix des pauvres nous demandent d'être et de faire ? Qu'attend de nous le monde ? En imaginant l'avenir le meilleur nous reconnaissons en même temps le travail de la grâce dans nos vies.

Dessiner : Dialoguer avec « ce qui devrait être »

À partir de nos points forts, quelles sont les étapes concrètes que nous avons à franchir pour permettre à nos nouvelles normes de faire partie du tissu de notre vie comme Congrégation ? Comment pouvons-nous envisager notre avenir avec courage et responsabilité ? Que pourrons-nous innover pour créer notre avenir préféré ?

L'avenir : Comment pourrons-nous renforcer notre capacité comme Congrégation afin de bâtir un espoir et soutenir notre zèle dans ces orientations ? Nous transformerons alors notre rêve en actions qui nous maintiennent dans la fidélité à notre charisme.

Une application du DA

La recherche a montré que l'utilisation du DA a créé une culture ou « une passion pour le service » dans les organismes qui l'ont utilisé. En toute humilité, la Congrégation a, certes, bien servi et elle continue de le faire. Cependant nous vivons un cinquième vœu : le vœu du Silence. Dans beaucoup de provinces, plusieurs bonnes pratiques n'ont jamais été nommées, ni partagées, ni imitées. Notre sagesse collective reste un fleuve souterrain qui vivifie, mais qui n'est cependant pas assez exploité pour rendre de plus grands services aux pauvres. Cette application pourrait nous aider à comprendre comment le DA pourrait faire jaillir ce zèle apostolique.

Je vais appliquer la démarche sur l'un des trois grands thèmes de notre future Assemblée Générale : la solidarité entre les provinces de la Congrégation.

Le Contexte : Dans un article paru dans le numéro de Janvier-Mars 2015 de *Vincentiana*, nous lisons ce qui suit : « *L'idée de la solidarité économique n'est pas nouvelle dans la Congrégation. Dans nos Règles Communes, Vincent de Paul écrit sur la pauvreté : « Tous et un chacun de notre Congrégation, surtout qu'à l'exemple des premiers chrétiens, toutes choses nous seront communes » (RC. 3) Les Constitutions précisent davantage : « La Congrégation de la Mission, en raison des exigences pastorales et communautaires, possède des biens temporels...Elle les gère avec soin et comme patrimoine des pauvres, mais sans souci de thésauriser » (CS, 148, 1). Elles poursuivent : « Provinces et Maisons doivent s'assister mutuellement, les mieux pourvues venant en aide à celles qui sont*

dans le besoin » (CS, 152, 1). Cette aide est une exigence de la charité et de la justice et non simplement un acte de générosité. Comme telle, elle demande aux plus généreux parmi nous de donner beaucoup plus qu'ils ne le font aujourd'hui.

Nous sommes une Congrégation internationale presque dès le début de notre fondation. Mais nous ne formerons une communauté unique qu'en vivant notre solidarité comme confrères et comme provinces. Notre vocation missionnaire n'advientra que dans la mesure où croîtra notre appartenance, non à un ministère particulier dans une province particulière, mais dans une Congrégation qui englobe et dépasse toute notre petite réalité. Peu importe l'endroit où nous sommes envoyés, nous sommes des confrères appelés au service de la Mission comme des frères qui s'entraiment profondément (cf. CS, 25, 1). Et, comme des amis très chers, nous nous intéressons aux besoins de l'un et de l'autre ». (Gay-Agostino, Multiculturalisme, Solidarité et Collaboration, p. 143).

Quelle serait la façon d'appliquer la méthode DA dans ce domaine si important de la vie de la Congrégation ? Elle serait la suivante :

Découvrir :

Nous sommes membres d'une Congrégation Internationale. Quand vous êtes-vous senti comme faisant partie d'une communauté mondiale ?

Quels sont vos dons, vos talents et vos trésors, ainsi que ceux de votre province, que vous avez mis au service de la Congrégation, au-delà de vos frontières ?

Rêver :

En écoutant notre histoire, est-ce les bénédictions et les caractéristiques de ce que nous sommes lorsque nous sommes dans notre meilleure forme ?

Qu'est-ce que cela serait si toutes les bénédictions et tous les dons que nous utilisons sont donnés à la Congrégation et pour le bien des pauvres que nous servons ?

Dessiner :

Comment pourrions-nous couler toutes ces réalités dans un Appel pour agir en faveur de l'internationalité de la Congrégation ?

Avenir :

Quel mécanisme créer pour évaluer et maintenir ces initiatives interprovinciales ?

Pourquoi le DA est-il efficace ?

En appliquant la démarche du DA nous enrichissons la qualité de notre relation comme confrères, comme provinces et comme communauté internationale. Elle le fait en renforçant l'esprit de collaboration, né d'une plus profonde connaissance mutuelle.

Se rencontrer comme frères – peut-être pour la première fois – peut être une expérience de libération. Le DA est vu par ceux qui le pratiquent comme un moyen pour libérer les dynamiques suivantes :

La liberté de se connaître en relation

Cela provient, au-delà des rôles que nous jouons, de la profondeur de nos échanges. Il nous offre la chance d'apprécier la dignité unique de chacun comme enfant de Dieu et fils de Vincent : « *Afin que la charité fraternelle et la sainte union soient toujours parmi nous... tous agiront les uns avec les autres, dans un grand respect, conversant néanmoins toujours ensemble cordialement, ainsi que font les amis intimes entre eux* » (RC, VIII, 2).

La liberté d'être écouté

Assez souvent, les gens se parlent sans s'écouter. Les CS nous rappellent que « *en étant attentifs aux idées et aux besoins de chaque confrère, nous tâcherons de surmonter les difficultés que comporte la vie communautaire* » (CS, 24, 3°).

La liberté de rêver en communauté

Les gens meurent sans vision. Notre Congrégation devrait être dans un véritable ciel quand les confrères de différentes cultures peuvent envisager l'avenir tel que Vincent nous a demandé de le faire. « *Tel était, mes Sœurs, le début de votre Compagnie. Elle n'était pas ce qu'elle est devenue maintenant ; il n'y a pas de raison de ne pas croire qu'elle n'est pas maintenant ce qu'elle sera quand Dieu la perfectionnera comme il voudra qu'elle soit* ».

La liberté de choisir d'y coopérer

Quand nous travaillons ensemble, partageant nos choix comme communauté, nous optons librement de mettre

nos dons au service des autres. Parlant de notre vie communautaire, nos CS nous rappellent : « *L'évangélisation des pauvres, qui assure à tous nos travaux une unité qui ne détruit ni les talents, ni les dons personnels, si divers soient-ils, mais qui les oriente au service de cette mission* » (CS, 25, 2°). De là vient la créativité et le zèle est ranimé.

Liberté d'agir soutenu

Savoir que d'autres confrères et d'autres provinces s'intéressent à ce que vous faites renforce la solidarité et la coopération et pousse à l'inventivité. Cela fait appel à ce qu'il y a de meilleur en nous.

La liberté d'être positif

Nous vivons dans un monde qui tout entier souligne le négatif et ce qu'il y a de pire dans la condition humaine. Le DA nous rend libres d'être les gens de la Parole – chercher toujours à approfondir la compréhension au niveau de l'action de Dieu dans notre histoire aujourd'hui.

Le DA est, pour ainsi dire, un moyen pour prendre une attitude prophétique dans notre monde d'aujourd'hui. En changeant de perspective nous pourrions baser nos actions sur des principes plus aptes à faire grandir l'Église, la Congrégation et les pauvres que nous servons. Voici deux principes :

Le principe du changement systémique

En considérant notre Congrégation comme un système social vivant, nous serons mieux placés pour comprendre les dynamiques des communautés dans lesquelles nous vivons, dans celles que nous servons et même dans le monde qui nous entoure.

Le principe de collaboration

Recherche et changement vont de pair. En posant les bonnes questions, nous préparons le terrain pour ce que nous découvrons en construisant un avenir qui fortifiera le lien de nos relations entre nous. Créer ensemble cette image, c'est, je crois, l'aspect le plus important du changement que nous cherchons à opérer. Plus nos questions sont positives, plus le changement que nous cherchons durera et réussira.

Conclusion

Albert Einstein a dit un jour : « Il y a deux façons de vivre. L'une comme si le miracle n'existe pas et l'autre comme si tout est miracle ». Comme confrères qui vivons le miracle de la Résurrection, nous ne pouvons offrir à ceux que nous servons que la vie et l'espérance. Toutes nos relations s'épanouiront quand nous verrons le meilleur dans les autres et quand nous reconnaitrons les dons que Dieu leur a accordés. Alors nous confirmerons leur désir de collaborer dans la création et à la rédemption continue de ce monde dont le Christ est le centre, et où tout homme et toute femme vivront dans la dignité que Dieu a créée en eux.

Le DA n'est pas du tout une panacée. Mais il peut être un instrument utile pour la création d'une révolution prophétique du changement. Comme il a été dit dans la réunion des Supérieurs des Missions à Rome, en septembre 2015, être prophète c'est, parfois, être contre-culturel. Seul le poisson mort suit le courant. Pour être vivant, nous sommes appelés à marcher à contre-courant.

« Dans les diverses conjonctures de temps et de lieux, notre évangélisation ... doit viser le Royaume, c'est-à-dire le monde nouveau, le nouvel état des choses, la nouvelle manière d'être et de vivre ensemble que l'Évangile inaugure » (EN, 23) (CS, 11).

Traduit par : Antoine Douaihy, C.M.

La Miséricorde dans notre être de Vincentien

Monsieur Vincent apôtre de la Miséricorde

Bernard Koch, C.M.

Situation

La dévotion à la Miséricorde divine n'est pas une idée nouvelle, elle est dans la droite ligne d'un des nombreux courants de la Révélation, dans la Bible, dans le grand fleuve de l'histoire de l'Église, chez les Pères, les théologiens et les auteurs spirituels. Voici donc un préambule pour situer ce thème de la Miséricorde Divine

C'est une des caractéristiques essentielles de Dieu, « Dieu de miséricorde et de pitié », Psaume 86 (85), 15, et autres.

Il y a deux mots en hébreux, 'Rahamim', qui signifie plus proprement Miséricorde, et bien plus souvent 'Hésed', qui signifie Miséricorde, mais aussi Amour en général, qui reste insuffisant car la 'Hésed' est un sentiment quasi viscéral qui pousse à aimer, aider, secourir, du fond du cœur. Cela dépasse les mots pardon et compassion, la Bible emploie 25 fois le mot entrailles, viscera, et nous disons encore que nous sommes « pris au ventre ».

Le mot Charité avait aussi ce sens, il a été restreint à l'usage caritatif.

La Miséricorde va jusqu'à se sacrifier, s'il faut, pour sauver d'un danger même quelqu'un qui nous a fait du mal, et ce fut l'œuvre par excellence de Notre-Seigneur Jésus-Christ, annoncée par Isaïe, 53, 1, « il a été blessé à cause de nos péchés », fortement mise en relief par Saint Paul comme par l'auteur de l'Épître aux Hébreux et d'autres au long des siècles.

L'allemand n'a pas de mot pour Charité, mais il a Miséricorde.

Notons d'abord que dans l'Ancien Testament et un peu dans le Nouveau, dans la bouche même de Notre-Seigneur, Dieu ne fait pas toujours miséricorde.

Dieu fait miséricorde à ceux qui se repentent, qui la lui demandent et l'acceptent, à ceux qui font miséricorde, Saint Matthieu, 5, 7, c'est la cinquième Béatitude.

Par contre il ne peut pas imposer miséricorde aux endurcis, cela va jusqu'à la parole qui clôt le jugement au retour du Christ, « allez maudits au feu éternel », Saint Matthieu, 25, 41, 45-46. Ce n'est pas qu'il refuse la miséricorde, mais il ne peut l'accorder qu'à ceux qui désirent la recevoir ; c'est tout le problème de la Toute-Puissance de Dieu et du libre arbitre des hommes.

D'autre part, quelques phrases ont troublé bien des gens au cours des siècles. Ainsi à l'Horeb, dans l'épisode qui suit le Veau d'Or et le pardon demandé à Dieu par Moïse ; le Seigneur lui répond : « tu as trouvé grâce devant moi, je te connais par ton nom » et Moïse lui demande de lui montrer sa gloire. Dieu lui répond : « je te montrerai tout bien et je ferai miséricorde à qui j'aurai voulu et je serai clément à qui il m'aura plu », Exode, 33 19.

Cette sentence est reprise par Saint Paul, dans son Épître aux Romains, 9, 12-14. Il vient de rappeler les promesses de Dieu à Abraham, puis le choix de Jacob au lieu d'Ésaü, en citant Malachie, 1, 2, 3 : « J'ai aimé Jacob et j'ai haï Ésaü ». Il continue : « que dirons-nous ? Y a-t-il de l'injustice en Dieu ? Que non. Dieu dit à Moïse : « je ferai miséricorde à qui je fais miséricorde, j'aurai compassion de qui j'ai compassion. Ce n'est donc affaire de vouloir ni de courir, mais de Dieu faisant miséricorde », Romains, 9, 15-16.

Retenons que Dieu ne refuse jamais sa miséricorde à qui l'attend et la demande, mais n'y est pas obligé, c'est Lui qui décide ; simplement il appelle chacun à une place et un rôle propre, où il reçoit les miséricordes, les grâces, appropriées. Nous pouvons faire confiance à notre Dieu Père des miséricordes, tout en sachant que nous n'avons nul pouvoir sur Lui.

« Miséricorde » contient deux mots : « misère » et « cœur », cœur ouvert à la misère, à celui qui souffre dans son corps ou dans son âme, douleur ou chagrin, ou qui dévie dans son comportement et demande pardon. Plus largement, la miséricorde, spécialement celle de Dieu, s'exerce primordialement sur ceux qui normalement ne méritent pas l'amour.

Il a un terme voisin, “ compassion ” ; le fait de “ souffrir avec ”.

Ce mot est enfin lié à un mot encore plus concret : “ les entrailles ”.

Un bel exemple en est donné dans la parabole du fils prodigue, Luc, 15, 20 et 31. Pour ce cadet qui revient le père est plein de miséricorde, l'original grec écrit « il est pris aux entrailles », dommage que les traductions ne le mettent pas, pudeur mal placée !

La Miséricorde est le propre de Dieu, comme l'Amour et la Charité, et la Miséricorde fondamentale fut exercée par le Fils de Dieu incarné en Jésus jusqu'à la Croix, Dieu seul fait vraiment miséricorde, ceux qui font les œuvres de miséricorde et ceux qui supplient Dieu de faire miséricorde aux pécheurs et aux pauvres ne sont pas les auteurs, ils ne sont que ses instruments, mais ils le sont réellement.

Concluons en disant que Dieu peut tout faire mais ne veut pas le faire sans nous.

Cet aspect viscéral est marqué chez plusieurs saints, Saint BERNARD DE CLAIRVAUX, 1090/1091-1153, a beaucoup médité sur les plaies de Jésus. Il nous montre, dans son *Sermon 61 sur le Cantique des Cantiques*, que les plaies de Jésus sont la garantie de sa miséricorde¹.

« Le secret de son cœur se voit par les ouvertures de son corps, on y voit le grand mystère de sa bonté infinie, les entrailles de la miséricorde de notre Dieu par laquelle ce soleil levant nous est venu visiter du ciel. Pourquoi ses entrailles ne se verraient-elles pas par ses plaies ? »

C'est à la Croix que s'est accomplie la Miséricorde du Père, par le corps et le sang de son Fils, qui l'a déclaré à la Cène : « ceci est mon Corps, livré pour vous », « ceci est la coupe de mon sang qui sera versé pour vous » : c'est à la Messe que Jésus actualise sa grande œuvre de miséricorde ainsi que dans les autres sacrements.

Sainte CATHERINE DE SIENNE, 1347-1380, dans son *Dialogue*, a deux *Traité sur la Miséricorde*, aux chapitres 14 à 87, demander au Père Miséricorde pour l'Église, et Miséricorde pour le monde.

De nos jours Sainte Faustine Kowalska, 1905-1938, vécut en s'offrant à la Miséricorde de Dieu pour la conversion des pécheurs².

¹ Il y a beaucoup d'éditions, En plus du Migne Latin, qui reprend l'édition des Bénédictins, par Dom Jean Mabillon, il y a de nombreuses éditions, en latin, en français, et bilingues, et des deux sites : latin : http://www.binetti.ru/bernardus/pl182_index.shtml et français : <http://www.abbaye-saint-benoit.ch/saints/bernard/index.htm>

² Voir divers sites, dont http://fr.wikipedia.org/wiki/Faustine_Kowalska et http://www.misericordedivine.org/catechese/c_lheure.html

Venons-en à la pratique, dès les débuts de l'Église, dès les Actes des Apôtres et leurs Épîtres il y eut des œuvres de miséricorde, pour les pauvres, les malades, les veuves, les orphelins et les enfants abandonnés.

Il est temps d'arriver à Saint Vincent de Paul

Il a très souvent recours à la Miséricorde de Dieu, pour s'y confier ou lui confier ses correspondants, et pour s'extasier face aux grâces reçues de la Miséricorde divine.

Il écrit et dit presque à chaque instant : « par la miséricorde divine », « par la miséricorde de Dieu ». Tout ce qui se fait de bien et toutes les conversions et progrès dans la vie chrétienne sont « par la miséricorde divine ». Il en va de même chez ses correspondants et correspondantes, comme chez bien d'autres à cette époque.

Il contemplant la preuve et la source de la miséricorde divine, Jésus crucifié, jusque dans les détails de ses souffrances et recommandait de les méditer.

Il est sans doute utile, pour les personnes qui ne connaissent pas Saint Vincent, de présenter quelques épisodes de sa vie.

Né en Gascogne, près de Dax, en 1581, région qui se relevait difficilement des ravages des guerres de religion, dans une famille à la fois de cultivateurs du côté de son père et de notables du côté de sa mère, et bien chrétienne des deux côtés. Il ne pensait pas devenir prêtre ; sa famille l'a orienté vers la cléricature simplement pour qu'il puisse bénéficier d'un revenu d'Église, pour lesquels il suffit d'être tonsuré. C'est un de ses protecteurs qui l'a incité à aller jusqu'à la prêtrise. Son but restait encore de trouver des revenus pour aider ses parents et ses 5 frères et sœurs.

Ordonné à 19 ans, en 1600, il continua à chercher des revenus en divers endroits, présentés par les biographies.

Retrouvons le à Rome, vers l'automne 1607, d'où il reçut en octobre 1608 une mission pour Henri IV. Il se trouva ainsi à Paris, qu'il ne quittera plus comme port d'attache, mais ses relations le firent aboutir en fin de 1613 comme aumônier chez le Général des Galères de France, tout en gardant son logement à Paris. Il s'adonna au ministère dans les paroisses des domaines de ces grands seigneurs, et d'une manière organisée à partir du 25 janvier 1617, y ajoutant les fondations successives de Confréries de Charité à partir du mois d'août 1617.

Sa vie s'est poursuivie jusqu'à la fin dans les œuvres de miséricorde, au service spirituel et corporel des pauvres de toute sorte, y compris des galériens, et avec les Filles de la Charité à partir de 1633. À partir de 1638 il prit en charge les Enfants trouvés, tout en s'occupant de la formation des futurs prêtres et du soutien intellectuel et spirituel des prêtres.

À partir de 1635, les guerres en Lorraine puis en Picardie le poussèrent à porter secours aux populations mises dans la misère durant 25 ans.

Obsédé par l'état des esclaves, des musulmans en Afrique du Nord, il put envoyer les missionnaires à Tunis et à Alger à partir de 1645.

Partout se trouvent des gens dans la misère matérielle et la misère spirituelle, à soutenir et convertir, deux formules : « service spirituel et corporel », et « par paroles et par œuvres. »

Voyons d'abord l'exercice de la miséricorde de la part de Dieu pour nous, puis de nous pour autrui, ou d'autrui pour nous, ce qui nous invite à supplier la miséricorde de Dieu pour les pécheurs, y compris nous.

I- Miséricorde de Dieu pour nous

Dieu nous montre sa miséricorde en nous soutenant dans les efforts et les moments difficiles, nos progrès viennent de lui, pas de nos seules forces. Nous l'avons vu, Monsieur Vincent répète : « par la miséricorde de Dieu. »

Le 9 octobre 1640 il écrit à Étienne Blatiron, Prêtre de la Mission³ :

« La perfection consiste en la persévérance invariable à l'acquisition des vertus et à l'avancement en elles. [...] Or le moyen de cela, Monsieur, est la continuelle reconnaissance des miséricordes et bontés de Dieu sur nous, avec la continuelle ou fréquente appréhension de s'en rendre indigne et de déchoir d'être fidèle à ses petits exercices ».

La miséricorde de Dieu s'exerce d'abord face à nos péchés :

Vincent se dit toujours grand pécheur, bien loin de la perfection, et il demande à ses confrères d'implorer la miséricorde de Dieu pour lui.

³ SV, II, 129.

Voici un de ces nombreux passages, le 3 février 1641, écrivant à Louis Lebreton, à Rome⁴ :

« La compagnie s'augmente en nombre et en vertu, par la miséricorde de Dieu, à ce que chacun reconnaît et qu'il m'a paru dans les visites ».

« Il n'y a que moi misérable qui va me chargeant de nouvelles iniquités et abominations. O Monsieur, que Dieu est miséricordieux de me supporter avec tant de patience et de longanimité, et que je suis chétif et misérable d'abuser si fort de ses miséricordes ! »

Saint Jean nous montrait déjà l'amplitude de la miséricorde de Dieu, dans sa Première Épître, 3, 20 : « si notre cœur nous accuse Dieu est plus grand que notre cœur. »

Vincent lui fait écho au moins à deux reprises.

D'abord à propos de lui-même, de ses distractions dans ses oraisons, préoccupé par bien des affaires ; il l'explique à Louise de Marillac, en septembre 1642⁵ :

« J'ai été embarrassé en affaires toute cette matinée, sans pouvoir faire qu'un peu d'oraison et avec beaucoup de distractions. Cela pourtant ne me décourage pas, parce que je mets ma confiance en Dieu, et non pas, certes, en ma préparation, ni en toutes mes industries ; et je vous souhaite de tout mon cœur le même, puisque le trône de la bonté et des miséricordes de Dieu est établi sur le fondement de nos misères ».

« Confions-nous donc bien en sa bonté et nous ne serons jamais confondus, ainsi qu'il nous assure par sa parole ».

Trois ans après, il écrit la même chose sur le brouillon de ce qu'il propose comme prière à un Frère mourant qui repense sans doute avec crainte à ses péchés⁶ :

« Il est certain qu'un des plus grands honneurs et la plus grande gloire que vous êtes plus capable de lui rendre à présent, c'est d'espérer de toute l'étendue de votre cœur en sa bonté et en ses mérites infinis, nonobstant cette indignité et ces infidélités

⁴ SV, II, 154.

⁵ SV, II, 290.

⁶ SV, XI, 143-144.

commises par le passé, car le trône de sa miséricorde est la grandeur des fautes à pardonner ».

Ce n'est pas nouveau, Saint JÉRÔME déjà, vers 400, dans son *Commentaire sur Joël*, sur « Revenez à moi de tout votre cœur », au Bréviaire, 21^o Vendredi, a écrit ceci :

« Revenez au Seigneur votre Dieu que vos péchés précédents vous avaient rendu étranger, et ne désespérez pas du pardon à cause de la grandeur des péchés, car une grande miséricorde effacera les grands péchés ».

À l'opposé ou à côté des péchés, il y a

- d'un côté les exagérations d'activité ou de pénitence,
- d'un autre côté, il y a les limites de notre esprit, oublis, manques de compréhension des situations, ou de facilité pour trouver des solutions aux problèmes
- et les limites de notre corps, maladies, fatigues, vieillesse.

Le 4 août 1655 - il a trente ans d'expérience dans la Petite Compagnie, comme il l'appelle, il a toute une conférence sur ce sujet, les excès à éviter dans l'amour de Dieu⁷ :

« Il faut donner de la modération à ceux qui ont trop de ferveur, de crainte qu'ils n'excèdent, comme aussi exciter et réveiller un peu ceux qui n'en ont point du tout, qui ne font aucun acte, sous le prétexte de ne se pas incommoder. [221]

« Nous devons pourvoir aux nécessités de la nature, puisque Dieu nous y a rendus sujets, nous accommoder à son infirmité. Dieu le veut ainsi ; ... il connaît assez nos misères, il en a compassion et, par sa miséricorde, il supplée à nos défauts. Il faut traiter avec lui tout bonnement, ne nous mettre point tant en peine ; sa bonté, sa miséricorde rempliront ce qui nous fera défaut. [...] et dans la prière finale, 222 :

« O Sauveur, vous savez ce que mon cœur veut dire ; il s'adresse à vous, fontaine des miséricordes ; vous voyez ses desirs ; ah ! Ils ne tendent qu'à vous, ils n'aspirent qu'à vous, ils ne veulent que vous. »

Retenons cette belle louange à Dieu, fontaine des miséricordes.

⁷ SV, XI, 220-222.s

Que l'on soit grand pécheur ou non, l'amour de Dieu et le salut qu'il nous a mérité sont bien antérieurs à nos mérites, c'est Dieu qui en prend l'initiative, nous en avons des déclarations très nettes au long de la Bible, spécialement pour la vocation des prophètes, Isaïe, 44, 2, 25 ; 49,1, 5 ; Jérémie, 1, 5.

Il écrit à plusieurs reprises à Louise de Marillac pour la reconforter dans ses moments de crainte de ne pas être dans la bonne voie, retenons ceci, vers 1632 : « soyez pleine de confiance que vous êtes la chère fille de Notre-Seigneur, par sa miséricorde⁸ ».

« Enfant de Dieu par miséricorde », c'est la source de l'immense abandon de nous-mêmes, entièrement, à la Miséricorde de Dieu.

II- Miséricorde de nous pour autrui

Les œuvres de Miséricorde sont la grande œuvre de Monsieur Vincent et de ses disciples. Elles reposent sur trois vertus inséparables, charité, miséricorde, justice, l'une ne va pas sans l'autre.

Dieu qui est miséricorde a créé l'homme à son image et ressemblance, il s'ensuit que à l'image Dieu nous devons devenir « hommes de miséricorde », comme *l'Écclésiastique* ou *Siracide*, en 44, 10, présentait les anciens Pères depuis Hénoch jusqu'aux Prophètes : la Septante et la Vulgate énoncent « voici les hommes de miséricorde ». Saint Paul y exhorte les *Colossiens*, 3, 12, « revêtez-vous des entrailles de miséricorde », que la Bible de Jérusalem et Osty ont affadi en « sentiments de compassion », pourquoi avoir peur du mot « entrailles » ? Il est vrai que cela surprendrait les hommes d'aujourd'hui, le terme est passé d'usage, pour des mots moins percutants.

Notre époque, qui exhibe le corps sous tous les angles est devenue timorée dans le vocabulaire liturgique et biblique, alors que le mot entrailles court au long de la Bible, ce terme de miséricorde est bien plus évocateur que amour ou compassion ou pitié.

Pour en revenir à la pratique de la miséricorde, dont la prière et l'offrande font partie, écoutons Monsieur Vincent le 2 novembre 1656 dans un entretien avec ses confrères, les énumérations sont une vraie litanie, il est bon de la lire, les répétitions nous l'inculquent⁹ :

⁸ SV, I, 145.

⁹ SV, XI, 364.

« Ces bonnes filles [de la Charité] exercent la miséricorde, cette belle vertu de laquelle il est dit : « Le propre de Dieu est la miséricorde. » Nous autres, nous l'exerçons aussi et nous la devons exercer pendant toute notre vie : miséricorde corporelle, miséricorde spirituelle, miséricorde aux champs, dans les missions, en courant aux besoins de notre prochain ; miséricorde, quand nous sommes dans la maison, à l'égard des retraitants, à l'égard des pauvres, en leur enseignant les choses nécessaires à salut ; et tant d'autres occasions que Dieu nous présente ».

Il est bien conscient que nous ne sommes pas les auteurs de nos bonnes actions, « sans moi vous ne pouvez rien faire », a dit Jésus, en Saint Jean, 15, 5, nous ne sommes donc que les instruments de Dieu, mais c'est justement notre dignité d'être appelés de Dieu à être ses instruments.

Dieu montre sa miséricorde par l'action et la prière des chrétiens, mais il peut aussi la montrer par l'action des non chrétiens, plus ou moins consciemment, c'est le bénéficiaire qui en prend conscience. C'est ainsi que le premier texte qui nous reste de Saint Vincent, la première lettre où il explique comment il a pu s'évader de Tunis où il était esclave, avec le renégat son patron, nous apprend par qui Dieu lui a accordé cette miséricorde¹⁰ :

« Un renégat de Nice en Savoie m'acheta et m'en emmena en son temat, ainsi s'appelle le bien que l'on tient comme métayer du Grand Seigneur, car le peuple n'a rien ; tout est au sultan. [...] L'une des trois femmes qu'il avait, [...] naturellement turque, musulmane, servit d'instrument à l'immense miséricorde de Dieu pour retirer son mari de l'apostasie et le remettre au giron de l'Église, et me délivrer de mon esclavage ».

Saisissons-nous combien ce texte est percutant ? Une musulmane miséricordieuse est instrument de la miséricorde de Dieu !

Miséricorde ou justice ?

Saint Vincent de Paul, neveu d'un juriste, procureur du roi au Tribunal d'Instance de Dax, avait à la fois un grand sens de la justice et un grand sens des pauvres. Pour lui la miséricorde pour les pauvres et les malades n'est pas un simple bénévolat, c'est un devoir, non

¹⁰ SV, I, 9.

seulement de charité, mais de justice, il l'écrivit à Firmin Get, supérieur à Marseille, au service des galériens, le 8 mars 1658¹¹ :

« Je loue Dieu de la charité que la ville de Marseille exerce vers les pauvres dans la nécessité où ils se trouvent, et de l'assistance que vous avez procurée aux forçats dans l'occasion du froid et de l'indigence. Dieu vous fera grâce, Monsieur, [...] d'estimer qu'en les secourant nous faisons justice et non pas miséricorde ! Ce sont nos frères, que Dieu nous commande d'assister ».

Comment concilier miséricorde et justice ? En 1638 Louise de Marillac était confrontée au cas d'une Sœur dure, intraitable, hésitant entre la garder, ce que demande la miséricorde, ou la renvoyer, ce que demande la justice ; Vincent lui écrit¹² :

« Jeanne, Fille de Charité de la paroisse Saint Laurent, a fait beaucoup de fautes, pour lesquelles Monsieur le curé, les officières et M. de Vincy ont jugé aujourd'hui qu'il la faut changer. Je vous supplie, Mademoiselle, de nous en envoyer une autre qui ait l'esprit plus doux et accommodant. [...] je pense qu'il faudra néanmoins la reprendre pour l'Hôtel-Dieu ou ailleurs, afin que la justice soit accompagnée de miséricorde ».

La miséricorde ne va pas sans justice, et la justice ne va pas sans miséricorde, sinon, elles ne sont vraies ni l'une ni l'autre.

Les œuvres de Miséricorde sont de deux sortes,

Selon le but des diverses Confréries ou Associations : secours matériels, secours spirituels.

1. Le service des corps,

Les œuvres de miséricorde rencontrent bien des obstacles, en particulier, dans les régions pauvres et affligées par le mauvais temps ou les épidémies comme dans les périodes de guerres ou de révolutions, les manques de subsides, ce qui fut fréquent pour Saint Vincent et toute son époque.

Bernard Codoing, supérieur des Prêtres de la Mission à Annecy, demandait à Monsieur Vincent des dons d'intentions de Messes pour subvenir aux besoins des populations bien pauvres des montagnes autour d'Annecy. Le 26 juillet 1640 Monsieur Vincent lui répond¹³ :

¹¹ SV, VII, 98.

¹² SV, I, 458.

¹³ SV, II, 78-79

« Je n’y vois point de moyen, la misère du siècle refroidit bien les aumônes et les rétributions des messes à Paris aussi ».

Secourir est une bonne chose, mais faisons attention à la manière de le faire, Il faudrait lire toute sa conférence du 6 août 1656 aux missionnaires, Sur l’esprit de miséricorde. Vincent a une formule qui anticipe ce que le XX^e siècle appellera l’empathie¹⁴ :

« **Quand nous allons voir les pauvres, nous devons entrer dans leurs sentiments pour souffrir avec eux**, et nous mettre dans les dispositions de ce grand apôtre [saint Paul], qui disait « je me suis fait tout à tous » (1 *Corinthiens* 9, 22), en sorte que ce ne soit point sur nous que tombe la plainte qu’a faite autrefois Notre-Seigneur par un prophète annonçant la Passion : « j’ai attendu quelqu’un qui compatirait à mes souffrances, et il n’y en a pas eu », Psaume 68 [69], 21.

« Pour cela, il faut tâcher d’attendrir nos cœurs [...] et prier Dieu qu’il nous donne le véritable esprit de miséricorde, qui est le propre esprit de Dieu ; car **comme dit l’Église, c’est le propre de Dieu de faire miséricorde et d’en donner l’esprit** [*dans l’Oraison des Litanies des Saints*] ».

« Soyons donc miséricordieux, mes frères, et exerçons la miséricorde envers tous, en sorte que nous ne trouvions plus jamais un pauvre sans le consoler, si nous le pouvons, ni un homme ignorant sans lui apprendre en peu de mots les choses qu’il faut qu’il croie et qu’il fasse pour son salut ».

Ceci nous amène au service spirituel.

2. En ce qui concerne le service spirituel.

Assister les pauvres, les malades, les mourants, c’est aussi penser à leur salut éternel, les présenter à notre Père du ciel, comme il l’écrivit le 20 novembre 1644 au supérieur de Montmirail, Guillaume Delville où chez les nobles aussi il y avait des malades¹⁵ :

« Béni soit Dieu de ce que la noblesse vous réclame aussi en sa maladie ! C’est une bonne œuvre et le plus efficace moyen de coopérer à leur salut. S’ils guérissent, vous leur faites prendre résolution de mieux servir Dieu et prendre une meilleure forme de vivre ; et s’ils meurent vous les mettez entre les mains de la

¹⁴ SV, XI, 341-342

¹⁵ SV, II, 493-494.

miséricorde de Notre-Seigneur. Je souhaite bien qu'on fasse de même vers les pauvres, autant que faire se pourra ».

Retenons cette belle expression, « **les mettre entre les mains de la miséricorde de Notre-Seigneur** ».

Le grand but de Monsieur Vincent fut d'instruire à la fois les fidèles et le clergé, surtout dans les campagnes, délaissées alors par le clergé, qui préférait trouver des postes en ville et de poursuivre une prière ardente pour le salut du monde, pour tous, la conversion des pécheurs, le retour des hérétiques à l'Église.

L'enseignement avait plusieurs destinataires : • les chrétiens déjà un peu instruits et en bonne voie, • les pécheurs, • les ignorants, • enfin ceux qui ont été instruits dans l'erreur, dans l'hérésie. "Hérésie", vient du grec "haïresis", qui veut dire choix, un hérétique est très rarement entièrement dans l'erreur, ce qu'il croit est aussi enseigné par l'Église, mais il refuse de croire une partie de ce que l'Église enseigne, et qui se trouve dans l'Écriture Sainte.

Pour ce qui est des grands pécheurs assignés à comparaître au tribunal, il écrit à Pierre Cabel, supérieur à Sedan, le 28 décembre 1658, qu'il est convenable de demander à des juges de l'indulgence pour un criminel, alors c'est un même acte qui est intercession pour les coupables et acte de miséricorde¹⁶ :

« C'est le propre des prêtres de procurer et faire miséricorde aux criminels, et ainsi vous ne devez pas refuser toujours votre assistance à ceux qui réclament votre entremise, surtout quand il y a plus de malheur que de malice en leur crime. [...] Vous pourrez donc le faire quand vous verrez que le cas le mérite, et vous pourrez informer l'esprit des juges en leur disant que ce n'est point votre dessein de protéger le crime, mais d'exercer miséricorde, en la demandant pour les coupables et la requérant pour les innocents, selon l'obligation de votre état ».

La prière pour les pécheurs est pour tous, y compris pour des suicidés, comme il l'écrit à Edme Jolly, supérieur à Rome, auquel il répond le 4 avril 1659¹⁷ :

« Dieu fasse miséricorde à ces personnes mortes dont vous me parlez, particulièrement à ce misérable qui s'est fait mourir, s'il a eu quelque moment pour se reconnaître ».

¹⁶ SV, VII, 426.

¹⁷ SV, VII, 481.

Quant aux relations avec les hérétiques, disciples de Jean Calvin, il éclaire ainsi Jean Martin, le 23 mai 1659, en lui rappelant que d'une part, nous devons attendre les occasions, et d'autre part attendre l'issue en sachant qu'elle ne dépend pas de nous¹⁸ :

« La conversion des hérétiques aussi bien que des pécheurs est un effet de la pure miséricorde de Dieu et de sa toute-puissance ».

On peut aussi faire œuvre de miséricorde seulement par la prière, quand on est malade, infirme, ou au cloître, prier non seulement pour la conversion des pécheurs mais pour la sanctification de tous, comme il l'écrit à Étienne Blatiron, supérieur à Gênes, le 25 septembre 1648¹⁹ :

« Je suis fort consolé du bon ordre que Monseigneur a résolu de mettre au séminaire en leur faisant faire des exercices spirituels. Je prie Notre-Seigneur de les sanctifier par sa sainte miséricorde ».

La prière n'agit pas par elle-même, elle n'est qu'un appel à la miséricorde de Dieu, ce n'est pas nous qui agissons, c'est Dieu - mais il attend tout de même notre prière. Il le rappelle au supérieur de la maison de Gênes, Étienne Blatiron, le 14 février 1648²⁰ :

« Les grâces que Dieu verse sur vos travaux sont des effets de sa pure miséricorde et non de nos chétives prières ».

Enfin, pour que notre prière soit vraie, pénètre notre vie, il est nécessaire de suivre Jésus jusqu'au bout, il l'a demandé, lui qui a réalisé le salut de l'humanité, en expiant les péchés du monde sur la Croix : nous offrir nous-mêmes, avec les croix que la vie nous fournit.

C'est jusque-là que nous avons à le suivre, comme il l'a dit : « si quelqu'un veut me suivre, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive²¹ ».

Nous pouvons conclure par ces paroles de Vincent aux Filles de la Charité, huit mois après leur fondation, sur leur *Règlement*, 31 juillet 1634²² :

¹⁸ SV, VII, 567-568.

¹⁹ SV, III, 375.

²⁰ SV, III, 275.

²¹ MATTHIEU, 16, 24 ; MARC, 80 34 ; LUC, 9, 23.

²² SV, IX, 5-6

« Mes filles, sachez que, quand vous quitterez l'oraison et la sainte messe pour le service des pauvres, vous n'y perdrez rien, puisque c'est aller à Dieu que servir les pauvres ; et vous devez regarder Dieu en leurs personnes. Soyez donc bien soigneuses de tout ce qui leur est nécessaire, et veillez particulièrement à l'aide que vous leur pouvez donner pour leur salut, qu'ils ne meurent pas sans les sacrements. Vous n'êtes pas seulement pour leur corps, mais pour les aider à se sauver. Supportez leurs petites humeurs, encouragez-les à bien souffrir pour l'amour de Dieu, ne vous courroucez jamais contre eux et ne leur dites point de paroles rudes ; ils ont assez à faire de souffrir de leur mal. Pensez que vous êtes leur ange gardien visible, leur père et mère, et ne les contredites qu'en ce qui leur est contraire ; ... Pleurez avec eux ; Dieu vous a constituées pour être leur consolation ».

Bibliographie

Par le Père Pierre Coste : *Saint Vincent de Paul, Correspondance, Entretiens, Documents*, abrégés en SV et le chiffre, de SV I à VIII et XV.

Correspondance, SV I à VIII, et un supplément, SV, XV.

Entretiens aux Filles de la Charité, SV, IX et X.

Entretiens aux Missionnaires (Prêtres et Frères), SV, XI et XII.

Documents, personnels - de la Congrégation de la Mission - des Filles de la Charité - et des Confréries de Charité, SV, XIII.

Enfin un volume de Table, SV, XIV.

Pierre COSTE, *Monsieur Vincent, le grand saint du grand siècle*, trois volumes.

Marie-Joëlle GUILLAUME, *Vincent de Paul un saint au grand siècle*, chez Perrin, 1915.

La valeur de la miséricorde chez Saint Vincent de Paul

Paulino Sáez López, C.M.

« Quand nous allons voir les pauvres, nous devons entrer dans leurs sentiments pour souffrir avec eux, et nous mettre dans les dispositions de ce grand apôtre, qui disait : *Omnibus omnia factus sum* je me suis fait tout à tous ; en sorte que ce ne soit point sur nous que tombe la plainte qu'a faite autrefois Notre-Seigneur par un prophète : *Sustinui qui simul mecum constrictaretur, et non fuit*, j'ai attendu pour voir si quelqu'un ne compatirait point à mes souffrances, et il ne s'en est trouvé aucun. Et pour cela, il faut tâcher d'attendrir nos cœurs et de les rendre susceptibles des souffrances et des misères du prochain, et prier Dieu qu'il nous donne le véritable esprit de miséricorde, qui est le propre esprit de Dieu : car, comme dit l'Église, c'est le propre de Dieu de faire miséricorde et d'en donner l'esprit. Demandons donc à Dieu, mes frères, qu'il nous donne cet esprit de compassion et de miséricorde, qu'il nous en remplisse, qu'il nous le conserve, en sorte que qui verra un missionnaire puisse dire : « Voilà un homme plein de miséricorde ». Pensons un peu combien nous avons besoin de miséricorde, nous qui devons l'exercer envers les autres et porter la miséricorde en toutes sortes de lieux et souffrir tout pour la miséricorde »¹.

C'est avec ces mots que s'est exprimé saint Vincent le 6 août 1656, lors d'une conférence sur l'esprit de compassion et de miséricorde où il a honoré la mémoire des missionnaires de Pologne, en expliquant de quelle manière ils ont pratiqué cette vertu.

Je vais essayer de montrer, en le déduisant de ce texte, comment il a lui-même vécu cette vertu en tant que personne et au travers de ses œuvres.

Les termes de **miséricorde**, **compassion** et **charité** comportent beaucoup d'éléments communs et sont souvent utilisés indifféremment comme des synonymes. Si nous tentions de différencier ces termes, nous ne parviendrions pas à les séparer nettement, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une science exacte.

¹ Coste XI, 340-341

Dans son travail sur « *Les Pauvres* », dans le *Dictionnaire de spiritualité vincentienne*, le P. Celestino Fernández propose de définir le concept de manière descriptive : « *Dans son sens profond, étymologique et premier, le mot 'miséricorde' signifie 'avoir le cœur près du misérable'* ».

Il ne s'agit pas d'un simple sentiment de compassion, qui peut se fondre dans le sentimentalisme. Le sens de ce mot ne se réduit pas non plus à ce que l'on appelle les « œuvres de miséricorde », dont la limite est de ne pas prendre en considération les causes de la souffrance et de la pauvreté. Il dépasse même de beaucoup le simple soulagement de quelques besoins sporadiques et individuels. Et bien évidemment, il n'a aucun rapport avec une attitude paternaliste, qui sert plus ou moins de couvert à des injustices.

Dès le début, saint Vincent a constaté que ce n'étaient pas tant les personnes charitables qui faisaient défaut que l'organisation dans la charité ; mais non pas une charité comme succédané de la justice, sinon une charité qui, en se substituant à la justice, réclame à cors et à cris que justice se fasse. C'est pour cela que dans une lettre du 8 mars 1658 adressée au supérieur de Marseille, il déclare : « *Dieu vous fera grâce, Monsieur, d'attendrir nos cœurs vers les misérables et d'estimer qu'en les secourant nous faisons justice et non pas miséricorde !* »²

Saint Vincent n'invente ni la miséricorde, ni la compassion, ni la charité ; ce qu'il fait, c'est d'incarner en lui-même la miséricorde, la compassion et la charité du Christ, et de les introduire dans la vie réelle.

C'est que de fait, la théologie du Christ peut se résumer en cette expression : « *C'est la miséricorde que je désire, et non les sacrifices* »³. Nous les êtres humains, ce que nous voulons d'habitude, ce sont des sacrifices, nous préférons les rites palpables, mais ce que Dieu demande, c'est la miséricorde. Une miséricorde intérieure, vécue dans le cœur profond. Dieu ne veut pas de sacrifices matériels. Ce qu'Il réclame, c'est de l'amour qui lutte pour la justice, et qui ne se trouve pas des excuses du genre « ça, ça ne me regarde pas ».

C'est en nous penchant sur l'image du Père de l'enfant prodigue que nous découvrirons, à travers son attitude, l'essence même de ce qu'est la miséricorde.

² Coste VII, lettre 2546, p. 98

³ Mt. 9, 13

Dans son Encyclique *Dives in Misericordia*, le Pape Jean-Paul II dit : « Il n'y a aucun doute que, dans cette simple mais pénétrante analogie, la figure du père de famille nous révèle Dieu comme Père. Le comportement du père de la parabole, sa manière d'agir, qui manifeste son attitude intérieure, nous permet de retrouver les différents aspects de la vision vétero-testamentaire de la miséricorde dans une synthèse totalement nouvelle, pleine de simplicité et de profondeur. Le père de l'enfant prodigue est fidèle à sa paternité, fidèle à l'amour dont il comblait son fils depuis toujours »⁴.

De sorte que « Son père l'aperçut et fut saisi de pitié ; il courut se jeter à son cou et le couvrit de baisers »⁵.

A notre époque, qui dit charité - et c'est ainsi qu'il faut l'entendre - dit promotion et développement. Il faut travailler pour la justice afin que la charité ne soit plus nécessaire. Et c'est bien ainsi que l'exprimait déjà notre saint : « Les devoirs de la justice sont préférables à ceux de la charité »⁶.

La charité ne doit pas être comprise comme de la compassion, comme un vague sentiment, sinon comme quelque chose qui pousse à l'acte d'aimer l'autre et de tout faire pour l'aider. Ressentir de la compassion c'est s'approcher de l'autre, non pour être comme lui, mais pour l'extraire de sa situation, pour le libérer de ses problèmes. C'est lui tendre la main et lui apporter de l'espoir, avec la conviction qu'il n'est pas seul. Celui qui ressent dans son âme la compassion ne peut dire à personne « je ne peux pas t'aider ». Mais il ne fait pas de sentimentalisme, il ne fait pas la morale, il ne fait que de vraies œuvres.

Dans l'Encyclique citée plus haut, Jean-Paul II affirme : « Jésus a révélé, surtout par son style de vie et ses actions, comment l'amour est présent dans le monde où nous vivons, l'amour actif, l'amour qui s'adresse à l'homme et embrasse tout ce qui forme son humanité. Cet amour se remarque surtout au contact de la souffrance, de l'injustice, de la pauvreté, au contact de toute la « condition humaine » historique, qui manifeste de diverses manières le caractère limité et fragile de l'homme, aussi bien physiquement que moralement. Or la manière dont l'amour se manifeste et son domaine sont, dans le langage biblique, appelés : « miséricorde »⁷.

⁴ JP. II, *Dives in Misericordia*, n. 6

⁵ Lc. 15, 20

⁶ SVP, VII, lettre 2884 du 27 juin 1659.

⁷ D. in M., n. 3

Dans la charité de saint Vincent, la miséricorde brille bien plus que d'autres vertus, et cette miséricorde est palpable dans sa manière de traiter les autres. Et plus il y a de souffrance, de douleur ou de besoin, plus elle est présente. Alors que d'autres parlent des pauvres de manière théorique, lui va à leur rencontre.

Il s'agit d'une charité intelligente et critique. C'est pour cela que dans les conseils qu'il donne aux missionnaires transparaît son souci pour la justice, la charité et la nécessité de montrer le bon exemple, mais sans niaiseries : « *Il faut être ferme, et non pas rude, dans la conduite et éviter une douceur fade qui ne sert à rien* »⁸.

Et il ne fait pas de distinction entre les différentes croyances. Les personnes sont comme elles sont, et cela ne dépend pas du fait qu'elles soient catholiques ou protestantes. « Il y a bien différence entre être catholique et être juste »⁹, dira-t-il.

« *Dans son action caritative, saint Vincent ne fait pas de différence entre catholiques et protestants ; les uns et les autres peuvent bénéficier de ses aumônes de la même manière. C'est ce qu'il recommande à plusieurs reprises aux Pères chargés de distribuer les aides dans les provinces dévastées par la guerre* »¹⁰.

La miséricorde, si elle est telle que Dieu la veut, n'a pas de limites ; la miséricorde, si elle est telle que celle de Dieu, s'adresse à tous. C'est pour cela que « *C'est le propre des prêtres de procurer et faire miséricorde aux criminels. [...] Ce n'est point fomenter le vice, ni l'autoriser [mais] de la charité* »¹¹.

La *Dives in misericordia* dira à ce sujet : « *... Nous devons constater que le Christ, en révélant l'amour-miséricorde de Dieu, exigeait en même temps des hommes qu'ils se laissent aussi guider dans leur vie par l'amour et la miséricorde. Cette exigence fait partie de l'essence même du message messianique, et constitue l'essence de la morale - de l'ethos - évangélique* »¹².

Il serait intéressant de parcourir le point 4 de cette Encyclique, dans laquelle saint Jean-Paul II analyse le contenu du mot « miséricorde » tel qu'il apparaît dans l'Ancien Testament. Miséricorde toujours divine, qui toujours prend pitié des humains.

⁸ Coste IV, p. 597, lettre 1623

⁹ Coste, II, p. 447, lettre 701 du 13 février 1644

¹⁰ S.E.V. de Salamanque, 1982, p. 68

¹¹ SVP, VII, p. 426, lettre 2765 du 28 décembre 1658

¹² D. in M., n. 3

Je dégage quelques idées :

« Dans l'Ancien Testament, le concept de « miséricorde » a une longue et riche histoire. Nous devons remonter jusqu'à elle pour que resplendisse plus pleinement la miséricorde que le Christ a révélée ».

Dans la prédication des prophètes, la miséricorde signifie une puissance particulière de l'amour, qui est plus fort que le péché et l'infidélité du peuple élu.

Le mal physique aussi bien que le mal moral ou péché sont cause que les fils et les filles d'Israël s'adressent au Seigneur en faisant appel à sa miséricorde.

De cet acte de rupture d'alliance, le Seigneur lui-même triompha en se déclarant solennellement à Moïse : « Dieu de tendresse et de grâce, lent à la colère et plein de miséricorde et de fidélité »

Déjà dans le contexte de l'Ancienne Alliance, elles annoncent à l'avance la pleine révélation de Dieu, qui 'est amour' »¹³.

Saint Vincent a très bien compris que le Christ s'identifiait au pauvre. Il l'a lu dans le chapitre 25 de saint Matthieu, il l'a médité et il l'a intériorisé. S'il veut suivre le Christ, en faisant comme Lui, il n'a pas d'autre choix que de servir les pauvres.

« Et si on demande à Notre Seigneur : « Qu'êtes-vous venu faire en terre ? » — « Assister les pauvres ». — « Autre chose ? » — « Assister les pauvres » »¹⁴.

Le Pape Jean-Paul II précise qui sont ces pauvres : « Il est hautement significatif que ces hommes soient surtout les pauvres, qui n'ont pas de moyens de subsistance, ceux qui sont privés de la liberté, les aveugles qui ne voient pas la beauté de la création, ceux qui vivent dans l'affliction du cœur ou qui souffrent à cause de l'injustice sociale, et enfin les pécheurs. C'est surtout à l'égard de ces hommes que le Messie devient un signe particulièrement lisible du fait que Dieu est amour ; il devient un signe du Père. Dans ce signe visible, les hommes de notre époque, tout comme ceux d'alors, peuvent aussi voir le Père »¹⁵.

Rester au niveau de la théorie reviendrait à ressentir une compassion sans engagement. Les sentimentalismes déconnectés de toute action ne l'intéressent pas. Saint Vincent prend le sujet très au sérieux, raison pour laquelle il ne se contente pas d'observer, mais au contraire

¹³ D. in M., n. 4

¹⁴ SVP, XI, p. 108, n. 86. Conférence du 29 octobre 1638.

¹⁵ D. in M., n. 3

il passe à l'action. Il comprend que le seul langage qui touche directement les cœurs est celui des actes.

« Je suis en peine pour notre Compagnie ; mais en vérité elle ne me touche point à l'égal des pauvres : nous en serons quittes en allant demander du pain à nos autres maisons, si elles en ont, ou à servir de vicaires dans les paroisses ; mais pour les pauvres, que feront-ils ? Et où est-ce qu'ils pourront aller ? J'avoue que c'est là mon poids et ma douleur »¹⁶.

Il voit beaucoup de souffrance, il voit beaucoup d'ignorance, il voit de très nombreuses détresses... et il charge sur les épaules de sa conscience pauvre après pauvre, de sorte que non seulement ils lui pèsent, mais en plus ils lui font mal. Pour monsieur Vincent, les pauvres sont une réalité, non le fruit de l'imagination. Ce sont des pauvres, et être pauvre n'est pas un délit. Ce sont des personnes, et non des poubelles contraintes de quitter la ville pour ne pas nuire à son esthétique et blesser la sensibilité oculaire des puissants.

A mesure qu'il rencontre toute cette misère, son cœur se dilate, parce que tout ce qui est souffrance l'émeut dans ses entrailles et le pousse vers la miséricorde.

Il est cependant réaliste. Le Frère Parre, qui est toujours près des défavorisés, reçoit cette missive, véritable réactualisation du proverbe chinois : *« Vous êtes prié aussi d'aider les pauvres gens à gagner leur vie en ce temps ici, en leur donnant quelques outils pour travailler à la moisson »¹⁷.*

Et de continuer : *« On voudrait faire aussi que tous les autres pauvres gens qui n'ont pas des terres gagnassent leur vie, tant hommes que femmes, en donnant aux hommes quelques outils pour travailler, et aux filles et femmes des rouets, et de la filasse ou de la laine pour filer, et cela aux plus pauvres seulement. [...] mais on fera quelque effort quand vous nous aurez mandé ce qu'il faudra à peu près qui soit absolument nécessaire pour ces trois choses-là : les semences, les outils et les réparations »¹⁸.*

Un grand vitrail entoure l'autel de la chapelle de la communauté de Cartagène. Une flamme monte depuis le tabernacle. Sur un vitrail latéral, saint Vincent tient un enfant sur son bras droit, et avec son bras

¹⁶ Abelly, La vie du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul, Paris 1664, Livre III - 1.3 chap. XI, section II, p. 120

¹⁷ Coste VIII, p. 20-21, lettre 2902 du 12 juillet 1659

¹⁸ Coste VIII, p. 72-73, lettre 2936 du 9 août 1659

gauche il soutient tant bien que mal un malade. Sa poitrine est transpercée d'une croix, et au centre de cette croix, un coeur rouge brûle par la flamme qui monte du tabernacle. Tout le tableau est entouré de ces flammes qui montent du tabernacle.

L'image est saisissante. Elle montre de manière éclatante comment saint Vincent, mû par la charité la plus pure, a tenté de remédier à tous les besoins qui se présentaient à lui.

Parce qu'il a pris conscience de sa véritable mission dans le monde, Monsieur Vincent est devenu un Bon Samaritain.

Mais il serait bien irrévérencieux de parler de saint Vincent comme d'un Bon Samaritain, et d'oublier saint Luc, qui nous a offert un des récits les plus éloquentes de l'Évangile. Non seulement à cause de la compassion dont fait preuve le Samaritain, qui lui a valu l'appellatif de « Bon », mais parce que ses entrailles de miséricorde sont celles du Père dans la parabole du Père et de ses deux fils, celui qui part et celui qui reste, comme nous l'avons vu plus haut. Les deux l'émeuvent jusqu'aux entrailles. De même, le Samaritain est ému jusqu'aux entrailles lorsqu'il voit l'homme roué de coups.

Saint Vincent aussi est miséricordieux jusqu'aux entrailles, et chacun des besoins auxquels il répond l'émeuvent. A mesure qu'il rencontre des souffrances, son horizon compassionnel s'élargit, parce que tout ce qui a trait à la souffrance le touche jusqu'aux entrailles.

Voici comment la *Dives in Misericordia* ressent la miséricorde : « *La miséricorde - telle que le Christ l'a présentée dans la parabole de l'enfant prodigue - a la forme intérieure de l'amour qui, dans le Nouveau Testament, est appelé agapè. Cet amour est capable de se pencher sur chaque enfant prodigue, sur chaque misère humaine, et surtout sur chaque misère morale, sur le péché. Lorsqu'il en est ainsi, celui qui est objet de la miséricorde ne se sent pas humilié, mais comme retrouvé et 'revalorisé'* »¹⁹.

Dans le cas de saint Vincent, la charité organisée avec les Confréries commence par sa rencontre avec une famille de malades à Folleville. Plus tard, il souffre de voir l'abandon matériel et spirituel des pauvres dans les campagnes. Puis il essaiera de trouver une solution pour les missions et la formation du clergé. Apparaîtront ensuite les galériens, les enfants abandonnés, les malades mentaux...

¹⁹ D. in M., n. 6

Chaque fois il cherche une solution : ce seront Les Confréries, la Congrégation de la Mission, les Filles de la Charité...

Il pose le problème à partir de la mission du Fils de Dieu sur terre : Évangéliser les pauvres. Une évangélisation intégrale qui est aussi une attention totale. Dans la conférence du 6 décembre 1658 sur la finalité de la Congrégation, il dira aux missionnaires :

« Que les prêtres s'appliquent au soin des pauvres, n'a-ce pas été l'office de Notre-Seigneur et de plusieurs grands saints, qui n'ont pas seulement recommandé les pauvres, mais qui les pauvres, mais qui les ont eux-mêmes consolés, soulagés et guéris. Les pauvres ne sont-ils pas les membres affligés de Notre-Seigneur ? Ne sont-ils pas nos frères ? Et si les prêtres les abandonnent, qui voulez-vous qui les assiste ? De sorte que, s'il s'en trouve parmi nous qui pensent qu'ils sont à la Mission pour évangéliser les pauvres et non pour les soulager, pour remédier à leurs besoins spirituels et non aux temporels, je réponds que nous les devons assister et faire assister en toutes les manières, par nous et par autrui, si nous voulons entendre ces agréables paroles du souverain Juge des vivants et des morts : « Venez, les bien-aimés de mon Père ; possédez le royaume qui vous a été préparé, pource que j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai été nu, et vous m'avez vêtu, malade, et vous m'avez assisté ». Faire cela, c'est évangéliser par paroles et par œuvres, et c'est le plus parfait, et c'est aussi ce que Notre-Seigneur a pratiqué, et ce que doivent faire ceux qui le représentent sur la terre d'office et de caractère, comme les prêtres »²⁰.

Le 7 février 1660, soit quelques mois avant de mourir, il insiste sur cette idée dans sa lettre à Jacques La Fosse, prêtre de la Mission : *« Notre petite compagnie s'est donnée à Dieu pour servir le pauvre peuple corporellement et spirituellement, et cela dès son commencement, en sorte qu'à même temps qu'elle a travaillé au salut des âmes pour les missions, elle a établi un moyen de soulager les malades par les confréries de la Charité »²¹.* Et il continue en lui parlant des différentes manières dont la Compagnie a servi les pauvres.

La miséricorde est une réalité on ne peut plus actuelle, étant donné qu'elle est au centre de l'Église depuis l'origine. C'est ce que dira le P. Pablo Domínguez dans son ouvrage inédit sur *La nouvelle évangélisation en Europe* : *« L'Église proclame et annonce lorsque ses mains sont, comme celles de Jésus, des servantes prêtes à toucher le lépreux et à laver*

²⁰ Coste XII, n. 195, Conférence du 6 décembre 1658, p. 87-88VP, VIII, 226

²¹ Coste VIII, Lettre 3077, n. 3, p. 237

les pieds des disciples ; lorsqu'elle annonce de manière compréhensible le mystère salvifique en Jésus-Christ, en cassant des schémas préconçus et biaisés de la foi chrétienne ».

Saint Vincent a approfondi l'être et l'agir de Jésus-Christ, puis a décidé de suivre véritablement ses pas. Ce Christ, comme l'indique le P. Pedro Opeka, un fidèle disciple de saint Vincent, est *« L'homme le plus humble que la terre ait porté, celui qui était le plus proche de ses amis, celui qui me pardonne soixante-dix fois sept, celui qui ressent toujours de l'amour, de la compassion et de la miséricorde, celui qui me relève et me ressuscite de tout mal en remplissant mon coeur de joie et de paix. C'est celui qui marche toujours dans les villages, qui frappe à la porte et ne se lasse pas de frapper. C'est celui qui te donne la force et le courage de n'avoir peur de rien ni de personne, celui qui n'a pas peur de paraître ridicule et de mourir sur une croix pour toi et pour moi. C'est celui qui nous a donné l'Esprit Saint et qui nous a envoyés comme pêcheurs d'hommes de par le monde, et qui donne la vie pour le Royaume de Dieu ».*

« Ce Christ si proche est imitable. Nous pouvons nous revêtir de ses sentiments et faire et continuer à faire ce qu'Il a fait. Que les pauvres sont grands!, puisque le Fils de Dieu est venu dans ce monde en personne pour les évangéliser. Les pauvres sont un lieu théologique. Ils révèlent le Christ »²², affirme le P. José Ignacio Fz. De Mendoza.

Comme à toute époque, du temps de saint Vincent il y avait **différentes opinions concernant les pauvres**. Ces points de vue ne s'affrontaient pas, mais étaient différents.

D'après Henry Kamen, *« les chrétiens de cette époque avaient deux visions des pauvres très différentes. La première, de vieille tradition humaniste et chrétienne, affirmait que le pauvre méritait d'être bien traité par la société parce que celle-ci ne l'avait pas traité correctement. L'autre, partagée par certains catholiques, mais surtout par les protestants, affirmait que les pauvres ne méritaient que le châtement, parce que leur incapacité les avait placés là où ils se trouvaient »²³.*

Saint Vincent partage la première vision, et il le montre dans ses écrits. *« Quoi ! être chrétien et voir son frère affligé, sans pleurer avec lui, sans être malade avec lui ! C'est être sans charité ; c'est être chrétien en peinture ; c'est n'avoir point d'humanité ; c'est être pire que les bêtes »²⁴.*

²² José I. Fz De Mendoza, Anales 1985, p. 598

²³ H. Kamen., *El siglo de hierro*, edt. Lecturalia, Madrid 1977, p. 465

²⁴ Coste XII, p. 271, n. 207 - Conférence du 30 mai 1659

Il a bien retenu la leçon : « *Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait* »²⁵. De sorte que la charité sera le langage le plus éloquent pour l'évangélisation des pauvres. De fait, quand on pense à saint Vincent, on pense surtout à sa Charité. Et il est vrai que, depuis Châtillon, non seulement il a commencé à mettre la charité en pratique, mais il s'est également transformé en un grand organisateur de la charité.

Cependant sa principale intention n'était pas de faire oeuvre de charité en se cantonnant à nourrir les affamés, bien que ce fut le plus urgent, mais, et c'est encore plus important, de promouvoir la dignité des Pauvres. Il n'était jamais indifférent lorsqu'une personne était affamée ; bien au contraire, la multitude d'affamés qui vivaient dans la rue suscitait son indignation.

Il pensait qu'il fallait connaître la réalité du pauvre, voir ses conditions de vie et comprendre sa situation en tant qu'être humain. D'où le fait que le travail vincentien ait comme objectif de parvenir à ce que la vie des exclus change, en restaurant leur dignité dans toutes les dimensions de la vie humaine.

Avec son expérience et sa connaissance des pauvres, saint Vincent n'accepte pas, ne peut pas accepter avec fatalisme et résignation, la situation des pauvres. Il n'a de cesse de défendre la dignité et la liberté des pauvres face à la fausse charité.

Dans le même temps, il ne sélectionne aucun type de pauvreté, aucun type de pauvre. Au contraire, sa charité couvre tous les besoins ; les Filles de la Charité et les Dames des Confréries toucheront ceux que lui-même et ses missionnaires n'auront pu atteindre.

« *Les pauvres, qui ne savent où aller, ni que faire, qui souffrent déjà, et qui se multiplient tous les jours, c'est là mon poids et ma douleur* »²⁶.

Et le P. Vicente de Dios d'ajouter : « *Il ne les critiqua jamais, il les considéra toujours comme des victimes nullement responsables de leurs malheurs. Ce dont il les jugea maintes fois responsables, c'est d'aimer la bonne chère et de vivre aux dépens d'autrui* »²⁷.

Parce que le fait qu'il puisse y avoir des pauvres lui pèse et le fait de souffrir dans sa chair, le Pape Jean-Paul II reconnaît en saint Vincent de Paul un homme miséricordieux, image des Béatitudes. Il le dit dans

²⁵ Mt., 25, 40

²⁶ Pierre Collet, I, 497

²⁷ Vicente de Dios, Biografía, Mx., 1991, p. 257

son homélie du 27 septembre 1987 : « *Heureux les miséricordieux : ils obtiendront miséricorde* » (Mt 5,7). « *Nous sommes réunis aujourd'hui sur cette place, face à la basilique qui s'élève sur le tombeau de l'apôtre Pierre, pour nous souvenir d'un homme qui a fait - de manière extraordinaire - de cette béatitude le contenu de sa propre vie et de sa propre vocation : saint Vincent de Paul !* »²⁸.

Nous voyons comment les pauvres sont à l'origine de toutes les œuvres et de toutes les Institutions vincentiennes. Ils en sont même la raison d'être.

Mais saint Vincent, en homme pratique, ne se laisse pas bernier par les apparences. Ainsi dans une lettre du 26 avril 1651 écrit-il à Marc Coglée, supérieur de Sedan, à propos des pauvres et des malades : ... « *En effet, dès que quelqu'un a des forces assez pour s'occuper, on lui achète quelques outils conformes à sa profession et on ne lui donne plus rien. Selon cela, les aumônes ne sont pas pour ceux qui sont capables de travailler aux fortifications ou faire autre chose, mais pour les pauvres malades languissants, pauvres orphelins ou vieilles gens* »²⁹.

Dans le décret sur l'Apostolat des Laïcs *Apostolicam Actuositatem*, le Concile Vatican II présente cette idée de manière très claire pour notre époque : « *Il faut satisfaire d'abord aux exigences de la justice de peur que l'on n'offre comme don de la charité ce qui est déjà dû en justice. Que disparaissent la cause des maux et pas seulement leurs effets et que l'aide apportée s'organise de telle sorte que les bénéficiaires se libèrent peu à peu de leur dépendance à l'égard d'autrui et deviennent capables de se suffire* »³⁰.

C'est dans l'Incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ que la miséricorde s'exprime le mieux - lui qui n'est pas un esprit, mais un homme qui mange et qui boit. « *Le Christ proclame, par ses actes plus encore que par ses paroles, l'appel à la miséricorde qui est une des composantes essentielles de la morale de l'Évangile* »³¹, dira la Dives in Misericordia.

D'où le fait que Jésus-Christ soit au cœur de l'attention de Vincent de Paul ; mais face à l'immensité de son modèle, il s'attache aux traits qui l'impressionnent le plus : Le Verbe de Dieu fait homme. A son humanité : son passage sur la terre, de village en village. Au Christ mis-

²⁸ L'Osservatore Romano, 4-X-1987

²⁹ SVP, IV, p. 183

³⁰ Vatican II, Décret sur l'Apostolat des Laïcs, n. 8, 18 novembre 1965

³¹ D. in M. n. 3

sionnaire : sa proximité avec les pauvres et les malades et son amour pour eux.

Il s'attache à ces pauvres et à ces malades que la « bonne » société marginalise et auxquels s'identifie Jésus dans l'Évangile de Matthieu.

Ce sont ces pauvres qu'il nous faut servir, car ils sont « nos seigneurs et nos maîtres », dira saint Vincent. « ... et même cherchons les plus pauvres et les plus abandonnés ; reconnaissons devant Dieu que ce sont nos seigneurs et nos maîtres, et que nous sommes indignes de leur rendre nos petits services »³².

Les servir est notre obligation première. Autrefois ces recommandations de saint Vincent aux Filles de la Charité ont pu sembler spirituelles mais pas très pieuses : « si le bon plaisir de Dieu était de vous faire assister un malade le dimanche, au lieu de vous faire aller à la messe, quoique d'obligation, oh ! il le faudrait faire. On appelle cela : quitter Dieu pour Dieu »³³...

Après avoir écouté saint Vincent, nous n'avons plus aucun doute sur ce que nous devons faire et comment nous devons le faire en tant que Famille Vincentienne. Le réalisme de notre saint doit nous amener à une spiritualité qui transforme notre travail pour les pauvres en amour affectif, bien entendu, mais aussi, et surtout, en amour effectif.

« Aimons Dieu, mes frères, aimons Dieu - nous dit-il - mais que ce soit aux dépens de nos bras, que ce soit à la sueur de nos visages. Car bien souvent tant d'actes d'amour de Dieu, de complaisance, de bienveillance, et autres semblables affections et pratiques intérieures d'un cœur tendre, quoique très bonnes et très désirables, sont néanmoins très suspectes, quand on n'en vient point à la pratique de l'amour effectif. (...) C'est à quoi nous devons bien prendre garde ; car il y en a plusieurs qui, pour avoir l'extérieur bien composé et l'intérieur rempli de grands sentiments de Dieu, s'arrêtent à cela ; et quand ce vient au fait et qu'ils se trouvent dans les occasions d'agir, ils demeurent court. (...) Non, non, ne nous trompons pas : Totum opus nostrum in operatione consistit »³⁴ (tout notre travail consiste dans l'action).

Nous voyons dans ces paroles que face aux pauvres, nous ne pouvons nous cantonner à une spiritualité intimiste et théorique ; au contraire, saint Vincent lui-même nous pousse à l'action : « Allons donc,

³² Coste XI, p. 393, n. 164, entretien de janvier 1657

³³ Coste X, p. 94-95, n. 61, entretien du 23 juillet 1654

³⁴ Coste XI, p. 40-41, n. 25

mes frères, et nous employons avec un nouvel amour à servir les pauvres, et même cherchons les plus pauvres et les plus abandonnés »³⁵.

Trois Institutions ont concrétisé cette foi et cette expérience de Vincent de Paul, ainsi que sa volonté de servir les pauvres - volonté découverte et affinée à leur contact quotidien : les *Confréries de la Charité ou des Charités* (appelées aujourd'hui *Volontaires de la Charité*), la *Congrégation de la Mission* et la *Compagnie des Filles de la Charité*.

On considère généralement que les communautés religieuses naissent comme une contribution prophétique pour dénoncer et modifier des situations peu évangéliques à une époque déterminée. Plus tard, la ferveur des débuts se perd, comme l'Apocalypse le note pour l'Eglise d'Ephèse; apparaissent alors des structures étriquées et des remparts s'élèvent. Et apparaît aussi la peur de l'avenir et du risque.

Cela s'est peut-être produit après, mais au début il n'en a pas été ainsi.

Le Vincent de Paul de la mission et de la charité voit le jour en 1617. La Mission doit être organisée, la Charité doit être organisée. Ce sera chose faite pour toutes les deux en 1617, 1625 et 1633, avec la fondation des Confréries, de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité.

En 1617, un hasard providentiel lui serre le coeur : une famille malade de Châtillon manque de médicaments, de nourriture et de soins. Il parvient à entraîner tous les paroissiens à porter secours à cette famille en détresse. Mais il se rend compte tout de suite que cette première procession caritative est trop importante et éphémère, et qu'il faudra la prolonger dans le temps sans que ces premières ardeurs ne tiédissent.

C'est ainsi que le 23 août 1617 il réunit un groupe de pieuses dames du village et qu'il les exhorte à créer une association pour assister les pauvres malades de la ville (Coste XIV, p. 125). Les Confréries de la Charité sont nées.

Le P. J.M^a Román dira : « *Grâce aux Charités, l'Eglise a montré aux démunis son visage de mère. A une époque où l'on méprisait encore la femme, considérée comme simple servante de l'homme, ou, pire encore, comme instrument du diable, Vincent de Paul a réussi à lui donner la première place dans la tâche la plus noble de l'Eglise : l'annonce de la Charité* »³⁶.

³⁵ Coste XI, p. 393, n. 164, janvier 1657

³⁶ José M^a Román, Biografía de SV, 451

Plus tard, ce seront elles aussi, avec les Filles de la Charité, qui prendront soin des enfants abandonnés, non sans réticences tant sociales que morales.

« Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants ; vous avez été leurs mères selon la grâce depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés ; voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères pour devenir à présent leurs juges ; leur vie et leur mort sont entre vos mains ; je m'en vais prendre les voix et les suffrages ; il est temps de prononcer leur arrêt et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront si vous continuez d'en prendre un charitable soin ; et, au contraire, ils mourront et périront infailliblement si vous les abandonnez »³⁷.

Joliment mise en scène par Jean Anouilh, cette scène si dramatique est très impressionnante dans le film « Monsieur Vincent ».

1617 est aussi l'année de la naissance affective d'une autre des Institutions de saint Vincent, suite à la confession d'un paysan de Gannes : il s'agit de la Congrégation de la Mission. Même si tout a commencé à Châtillon, l'expérience de Folleville n'en est pas moins fructueuse. Le problème du vieil homme mourant lui montre la nécessité de prêcher à ces paysans qui, émus et reconnaissants, se présentent en masse pour faire une confession générale. Outre son éloquence, Vincent est animé d'une compassion ardente envers ces frères abandonnés - et il met son éloquence au service de cette compassion.

« C'était au mois de janvier 1617 que cela arriva ; et le jour de la Conversion de saint Paul, qui est le 25, cette dame (Mme de Gondi) me pria de faire une prédication en l'église de Folleville pour exhorter les habitants à la confession générale ; ce que je fis. Je leur en représentai l'importance et l'utilité, et puis je leur enseignai la manière de la bien faire (...) Et voilà le premier sermon de la Mission »³⁸.

Ce jour-là, le 25 janvier 1617, sera considéré comme celui du début affectif de la Congrégation.

La charité envers les pauvres fait de ceux qui l'exercent de véritables serviteurs, des valets des pauvres qui, à leur tour, sont leurs « seigneurs et maîtres ».

³⁷ Coste XIII, p. 801, vers 1647

³⁸ Coste XI, n. 2, p. 4

« Allons donc, mes frères - disait-il aux missionnaires - et nous employons avec un nouvel amour à servir les pauvres, et même cherchons les plus pauvres et les plus abandonnés, reconnaissons devant Dieu que ce sont nos seigneurs et nos maîtres, et que nous sommes indignes de leur rendre nos petits services »³⁹.

Ce sont ces facteurs qui sont à l'origine des différentes œuvres de saint Vincent, toutes tournées vers le service au pauvre. Service matériel et service spirituel. C'est ce qu'il communique en 1639 à Mère Chantal (sainte Jeanne de Chantal) dans une lettre qu'il lui adresse : « Et pource que vous désirez savoir en quoi consiste notre petite manière de vie, je vous dirai donc, ma très digne Mère : Que notre petite compagnie est instituée pour aller de village en village à ses dépens, prêcher, catéchiser et faire faire confession générale de toute la vie passée au pauvre peuple ; de travailler à l'accommodement des différends que nous y trouvons, et de faire notre possible à ce que les pauvres malades soient assistés corporellement et spirituellement par la confrérie de la Charité, composée de femmes, que nous établissons aux lieux où nous faisons la mission, et qui le désirent »⁴⁰.

Au départ, nous l'avons vu, sa charité se dirigeait aux pauvres gens des campagnes. Ceci étant, arrive un moment, en particulier lors de la guerre, où, face à l'afflux de réfugiés dans les villes, son cœur s'ouvre encore davantage et il décide de prendre soin d'eux aussi. C'est ainsi qu'il écrit au P. Lambert en juin 1652 : « Ne pouvant aller faire mission aux champs, parce que les pauvres gens sont épars, qui d'un côté, qui d'autre, ayant été chassés de leurs maisons par la crainte du mauvais traitement des gens de guerre, nous sommes résolus de la faire à ceux qui se sont réfugiés à Paris, et avons commencé aujourd'hui en notre propre église à 800 de ces pauvres gens logés en ces faubourgs ; et puis nous irons aux autres. Quelqu'un des nôtres est aussi allé commencer celle des réfugiés de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, que nous irons confesser dans la même église »⁴¹.

Nous sommes en 1633. Sainte Louise et saint Vincent ont commencé à travailler ensemble depuis plusieurs années déjà. Frères jumeaux car vivant la miséricorde dans leurs entrailles, ils continueront à travailler ensemble pendant de longues années.

³⁹ Coste XI, p. 393, n. 164, entretien de janvier 1657

⁴⁰ Coste I, n. 383, p. 562

⁴¹ Coste IV, n. 1511, p. 405-406

Une fois passé l'enthousiasme du début, quelques Dames de Charité, pas habituées au service et au dur labeur, délèguent peu à peu l'attention aux pauvres à leurs servantes. Ceci ne plaît pas à saint Vincent, qui veut un dévouement total. Et la Providence répond à son souhait.

« *Alors se présenta Marguerite Naseau (1594-1633), simple fille des champs, pour être employée aux tâches les plus basses que ne pouvaient assurer les dames des confréries. Elle se fit, dans un amour tout évangélique, la servante des plus délaissés* »⁴².

Cette même année 1633 plusieurs jeunes filles se regroupent pour former une communauté, sous la tutelle de sainte Louise. C'est ainsi que naît la Compagnie des Filles de la Charité, avec vocation au service stable des pauvres. Cela répondait parfaitement à ce que recherchait saint Vincent.

« *Mais pource que les dames qui composent cette confrérie sont la plupart de condition qui ne leur permet pas de faire les plus basses et viles fonctions qu'il convient faire en l'exercice de ladite confrérie, comme de porter le pot par la ville, faire les saignées, les lavements et les donner, panser les plaies, faire les lits et veiller les malades qui sont seuls et tendent à la mort, elles ont pris quelques bonnes filles des champs à qui Dieu avait donné le désir d'assister les pauvres malades, lesquelles vaquent à tous ces petits services, après avoir été dressées à cet effet par une vertueuse veuve. (...) Et ce qui est encore bien considérable dans les emplois de ces pauvres filles, c'est que, outre le service corporel qu'elles rendent aux pauvres malades, elles tâchent de contribuer au spirituel en la manière qu'elles le peuvent...* »⁴³.

Il semble que ces jeunes filles aient eu une idée très claire de ce qu'elles voulaient et de ce qu'elles devaient faire pour être fidèles à leur vocation. Elles font remarquer à saint Vincent lui-même que s'occuper d'une personne qui n'est pas dans le besoin n'est pas de la miséricorde, d'où l'étonnement de saint Vincent devant certaines réponses de ces Soeurs - réponses qu'il approuve parce qu'elles sont fondées sur la fidélité à leur vocation.

« *Hier, étant pressé de Madame de Combalet de lui envoyer la fille, et que c'était pour elle, j'en parlai à Marie Denyse, pource qu'elle me semblait plus propre pour cela ; mais elle me fit une réponse digne d'une fille qui a vocation de Dieu à la Charité, qui fut qu'elle avait quitté père et mère*

⁴² Constitutions des Filles de la Charité, "Les FC selon l'esprit des fondateurs", n. 1.2, p. 16

⁴³ Coste II, n. 773 d'août ou sept. 1645, pages 549 et 551

pour se donner au service des pauvres pour l'amour de Dieu, et qu'elle me priait de l'excuser si elle ne pouvait changer de dessein pour aller servir cette grande dame »⁴⁴.

Depuis le moment où il s'établit à Saint-Lazare, en 1632, sa charité se manifeste dans des domaines de plus en plus vastes. Il fait face à des besoins nouveaux et à partir de la fondation de leur Compagnie, les Soeurs de la Charité répondent à tous les besoins qu'elles rencontrent.

Il y avait tout type de misère : *Les enfants abandonnés, les galériens, les mendiants...* Il fallait répondre à bien d'autres besoins. La pauvreté avait mille autres facettes. Une particularité de la charité de saint Vincent est de les avoir toutes reconnues et de n'avoir refusé de s'occuper d'aucune, que ce soit directement ou à travers une de ses institutions.

Son souci de trouver une solution pour la *formation du clergé* lui a paru au moins aussi importante. A partir du moment où Madame de Gondi l'a alerté de l'ignorance du clergé, son visage s'est assombri parce que « un peuple est ce qu'est son prêtre ». Et lors

de la Répétition d'oraison du 25 janvier 1655 sur les origines de la Congrégation de la Mission, il a rappelé aux missionnaires :

« Or, le fait est que, feu madite dame se confessant un jour à son curé, elle fit attention qu'il ne lui donnait point l'absolution ; il marmotait quelque chose entre ses dents et fit ainsi encore d'autres fois qu'elle se confessa à lui [...]. Et me l'ayant dit, je pris garde et fis plus particulière attention à ceux à qui je me confessais, et trouvai qu'en effet cela était vrai et que quelques-uns ne savaient pas les paroles de l'absolution.⁴⁵

Ce furent d'abord les exercices pour les prêtres ordonnés, qui commencèrent le 17 septembre 1628. Saint Vincent les a considérés comme « *le plus riche dépôt et le plus précieux que l'Eglise pouvait mettre entre nos mains* »⁴⁶.

Ensuite, à partir de l'année 1633, il met en place un outil qui représentera une avancée importante sur cette voie : les « *Conférences des mardis* ».

Enfin, sa préoccupation pour le clergé prend une nouvelle forme avec la fondation des séminaires à partir de 1635.

Les *galériens* ont été pour saint Vincent une autre catégorie de pauvres qu'il fallait secourir. En effet, aucune pauvreté ne pouvait être

⁴⁴ Coste I, p. 329-330, lettre 224 à Louise de Marillac

⁴⁵ Coste XI, p. 170, n. 112

⁴⁶ José M^a Román., San. V. de Paúl, B.A.C., 195

exclue de la charité chrétienne. Ainsi, il dira aux missionnaires qu'il s'agit d'une autre forme de servir les nécessiteux.

Il exhorte aussi les Filles de la Charité de servir ces pauvres prisonniers, car il a vu qu'ils étaient traités comme des bêtes. C'est pour cela que sous la plume de saint Vincent, cette terrible institution prend une dimension humaine et présente des visages concrets et souffrants.

« *Non moins préoccupé du bien spirituel que matériel des galériens, il continua à visiter les prisons en y déployant son zèle avec des prédications de style missionnaire, qui eurent un succès bien supérieur à celui escompté* »⁴⁷.

Pour revenir à notre sujet, la miséricorde est la cause transversale de toutes les oeuvres de charité de Vincent de Paul. Il s'est laissé incarner dans l'esprit de Jésus-Christ et il a incarné cet esprit dans tout ce qu'il a fait. C'est pour cela que ce qu'il fait ramène à ce que fait le Fils au nom du Père afin de manifester qui est le Père. C'est un Père bon, plein de miséricorde, touché jusqu'aux entrailles par chacun de ses enfants.

Et lui, Vincent de Paul, est capable de tout pour les pauvres, ses enfants. Il est même capable d'affronter les puissants, sans se soucier de ce qui peut lui arriver.

Toute personne qui étudie de près la vie de Vincent de Paul, fut-ce sommairement, verra la quantité colossale d'actions *risquées*, de dénonciations prophétiques, d'engagements pour la justice, d'attitudes et de paroles visant à empêcher par tous les moyens possibles que la société continue à fabriquer de plus en plus de pauvres. Notons en particulier l'entretien risqué qu'il a eu avec le Cardinal de Richelieu pour lui demander ouvertement l'arrêt de la guerre, et son opposition publique et radicale à la politique d'exploitation des paysans menée par le Cardinal Mazarin, son successeur : « *Monseigneur, jetez-vous à la mer et la tempête se calmera* »⁴⁸, propos qui lui valurent l'exil.

Tout ce que nous venons de voir nous permet d'affirmer que saint Vincent continue d'être très actuel. « *Il faut que le visage authentique de la miséricorde soit toujours dévoilé. Malgré de multiples préjugés, elle apparaît comme particulièrement nécessaire pour notre époque* »⁴⁹, dit le saint Pape Jean-Paul II dans la D. in M. n°6.

⁴⁷ José M^o Román., San. Vicente de Paul., B.A.C., p. 144

⁴⁸ Pierre Coste, El gran santo del gran siglo, CEME, Salamanca, 1991, t. II, p. 404

⁴⁹ D. in. M., n. 6

Ces documents, qui nous ramènent à l'époque de saint Vincent, font écho en quelque sorte au texte sur lequel il nous est proposé de réfléchir : Le 7 décembre 1965, dans son discours de clôture du Concile Vatican II, le Pape Paul VI a dit, entre autres : « *Mais, vénérables Frères et vous tous, nos chers fils ici présents, si nous nous rappelons qu'à travers le visage de tout homme - spécialement lorsque les larmes et les souffrances l'ont rendu plus transparent - nous pouvons et devons reconnaître le visage du Christ (cf. Matt., 25, 40), le Fils de l'homme, et si sur le visage du Christ nous pouvons et devons reconnaître le visage du Père céleste : « Qui me voit, dit Jésus, voit aussi le Père » (Jean, 14, 9), notre humanisme devient christianisme, et notre christianisme se fait théocentrique, si bien que nous pouvons également affirmer : pour connaître Dieu, il faut connaître l'homme* »⁵⁰.

Ces paroles du Pape Paul VI montrent clairement à quel point notre saint est actuel. C'est comme si saint Vincent avait participé au Concile Vatican II ou comme s'il en avait été en partie l'inspirateur. Saint Vincent fonde son attitude envers les pauvres sur le texte même de saint Matthieu, chapitre 25. Il voit en eux le visage du Christ et il traite les pauvres comme il traiterait le Christ.

Empli des entrailles de miséricorde, saint Vincent dira des pauvres qu'ils sont « *des personnes, images de Dieu, nos frères, membres souffrants et distingués du corps du Christ, destinataires et principaux dépositaires de l'Évangile, introducteurs du Règne de Dieu, incarnation et représentation de Jésus-Christ, tranquillisateurs à l'heure de la mort, intercesseurs dans le ciel, maîtres et seigneurs* »⁵¹.

Ajoutons à ces idées celles du Pape Benoît XVI dans son message pour la Journée mondiale du malade de 2011. Il y affirmait : « *Si tout homme est notre frère, d'autant plus celui qui est le plus faible, celui qui souffre et celui qui a besoin de soins doivent-ils être au centre de notre attention, afin qu'aucun d'eux ne se sente oublié ou marginalisé* ».

En se citant lui-même, il rappelle dans le même document au numéro 38 de sa seconde Lettre Encyclique *Spe salvi*, où il disait : « *La mesure de l'humanité se détermine essentiellement dans son rapport à la souffrance et à celui qui souffre. Cela vaut pour chacun comme pour la société. Une société qui ne réussit pas à accepter les souffrants et qui n'est pas capable de contribuer, par la compassion, à faire en sorte que la*

⁵⁰ Paul VI, Discours de clôture du concile Vatican II, 7 décembre 1965

⁵¹ A. Orcajo, *El seguimiento de Jesús según Vicente de Paúl*, Ed. La Milagrosa, Madrid, 1990, p. 77

souffrance soit partagée et portée aussi intérieurement, est une société cruelle et inhumaine. [...] Accepter l'autre qui souffre signifie, en effet, assumer en quelque manière sa souffrance, de façon à ce qu'elle devienne aussi la mienne »⁵².

Pour nous qui sommes habitués au langage de saint Vincent, les textes de Paul VI et ceux de Benoît XVI ne nous semblent pas très nouveaux. Ils sont la preuve que les préoccupations d'aujourd'hui sont les mêmes que celles de l'époque de saint Vincent, et que malgré les siècles qui nous séparent, les idées de saint Vincent sont totalement valables pour notre temps. N'oublions pas les paroles du Seigneur : « *Des pauvres, vous en aurez toujours parmi vous* »⁵³.

En résumé, si nous sommes du côté des pauvres, en tant que Vincentiens il ne nous est pas possible de répondre à leurs besoins sans avoir compris auparavant les mécanismes qui produisent la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion, et si nous n'essayons pas de faire disparaître les « structures de péché » ou « mécanismes pervers »⁵⁴.

Laissons ouverte la porte de l'espérance car, pour paraphraser le P. José María Román dans le dernier paragraphe de son ouvrage « *Saint Vincent de Paul* », il y a à l'époque actuelle beaucoup de personnes qui travaillent et luttent dans l'Eglise pour maintenir vivant l'esprit de Vincent de Paul, qui est sans aucun doute aussi nécessaire aujourd'hui qu'à toutes les époques.

Traduit par : Mme Marie des Neiges MEIS

⁵² Benoît XVI, *Spes Salvi*, n.° 38

⁵³ Mt., 26, 11

⁵⁴ Jean-Paul II, *Sollicitudo rei socialis*, n° 63

La miséricorde en notre âme de vincentien

Andrés R. M. Motto, C.M.

Introduction.

Comme nous le savons tous, le Pape François, par sa Bulle *Misericordiae Vultus*, a annoncé « l'Année Sainte de la Miséricorde ». Un jubilé extraordinaire qui a débuté avec la célébration de l'Immaculée Conception, le 8 décembre 2015 et qui se terminera avec la célébration du Christ Roi de l'Univers, le 20 novembre 2016. Un an pour méditer et pour pratiquer la vertu de la miséricorde. Il sera aussi tenu compte du cinquantième anniversaire de la clôture du Concile Vatican II. Puisque ce Concile a prôné une Église plus miséricordieuse et une plus grande clémence pastorale.

La miséricorde est la vertu qui entraîne l'âme à compatir aux souffrances d'autrui et à agir pour les résoudre ; en cela c'est une vertu très proche de celles de la famille vincentienne. Bien que nous devons reconnaître que les concepts qui ont primé dans notre tradition, ont plutôt été la Providence et la Volonté de Dieu.

Si nous appliquons la définition d'une telle vertu à Saint Vincent de Paul, nous devons reconnaître qu'il est le saint de la charité miséricordieuse. Et toute la famille vincentienne est appelée à vivre et revivre intensément cette vertu. C'est pourquoi, dans cet article, je vous invite à vous rappeler certaines réflexions de Saint Vincent sur cette même vertu. Puis je tenterai une brève actualisation pour illustrer le désir de vivre la miséricorde avec un cœur adouci par l'amour.

Comme je le fais toujours avant de commencer d'écrire, je finis de préparer mon maté et je mets dans une petite assiette quelques biscuits « *Criollitas* ».

Le Dieu juste et miséricordieux.

Nous ne savons que trop que le XVII^e siècle a engendré une religion un peu culpabilisante, sévère et jusqu'à pessimiste. Il y a des époques où la pastorale concilie difficilement justice et miséricorde divine. Au

XVIIe siècle (il n'a pas été le seul siècle à vivre cette expérience) l'aspect effrayant de Dieu primait plus que son aspect fascinant. Parfois même il était un Dieu terrifiant. Dans l'équilibre délicat à réaliser entre justice et miséricorde, cette époque a résolument privilégié la justice et une forme particulière d'interprétation de la justice.

Une façon cependant, d'être plus indulgents vis-à-vis de cette époque, est d'affirmer qu'elle continuait d'être « sacrée ». Même, face à de nombreux progrès de la science, une partie de la chrétienté s'obstinait à avoir une vision sacrée du monde : tout passe par la volonté directe de Dieu, en reléguant les causes secondaires. De telle façon que les catastrophes naturelles et les maladies soient vues comme les châtements divins des péchés. Les fléaux que les peuples subissaient, ainsi que les souffrances des individus, étaient considérés comme l'expression de la colère de Dieu.

Saint Vincent en avait d'ailleurs une vision proche. Quelques-uns de ses textes font référence à la sévérité divine. Il était un homme de son temps et cela se voit. Dans ses écrits on peut voir qu'il souligne que le propre de la justice divine est de punir le mal¹. Parfois il parle d'un Dieu sévère peu disposé à tolérer le péché de l'homme. En interprétant les causes des maladies, des guerres et d'autres calamités, comme des châtements divins².

Ceci étant dit, cette image du Tout-Puissant s'est améliorée, lorsqu'il le montre comme étant aussi ouvert à la miséricorde. Il nous appelle à avoir confiance en l'amour de Dieu : « Que Dieu ait pitié d'elle et accorde à tous ceux qui provoquent sa justice, la grâce du repentir et de la conversion de la vie ! »³. C'est ainsi que les proclamations de la sévérité divine sont nuancées par l'affirmation de la miséricorde divine. De là une posture intermédiaire : d'un côté, l'affirmation que le Seigneur punit les péchés sociaux et personnels, de l'autre, la proclamation de la certitude de sa miséricorde⁴. Encore plus, je crois qu'il y a globale-

¹ Cf. S.V., XII, 136-137

² Par exemple, lorsqu'il fait référence à la peste qui sévissait à Rome et à Gênes en 1656 : « nous en sommes grandement affligés, d'autant plus que le changement de saison, ni tant de prières que toute l'Église a faites pendant le jubilé, n'ont encore pu arrêter le cours de cette maladie, ni la faire diminuer. Il faut que les péchés de l'État chrétien soient bien grands, puisqu'ils obligent Dieu d'exercer sa justice de la sorte. Plaise à sa miséricorde de venir à son tour visiter bientôt ces pauvres villes et consoler tant de peuples affligés partout, qui d'une façon, qui d'une autre ! » S.V. VI, 149.

³ S.V., VI, 79

⁴ Quand St Vincent parle de la justice divine, il souligne le caractère strict de Dieu et lorsqu'il parle de sa charité miséricordieuse, il met en exergue ses « océans » de tendresse

ment dans Saint Vincent de Paul, une prépondérance de la miséricorde divine qui le conduit à ce que nous appelons aujourd'hui, la clémence pastorale (encore heureux !).

Dieu est avant tout miséricordieux. Il le manifeste en pardonnant, même si je l'ai parfois souligné dans le contexte « douloureux » du baroque. Il invite à méditer cette vérité pour qu'augmente notre désir de croître en son amitié. Vivre de telle manière qu'on ne veuille pas l'offenser ; si nous l'avons fait, nous devons y remédier et toujours ... avoir confiance en Lui : « Eh quoi ! N'est-ce pas une grande miséricorde de Dieu de nous recevoir en sa grâce après nous être révoltés contre lui ? »⁵.

Je vous demande pardon pour ma rédaction car ce paragraphe a été un peu ardu à rédiger en raison des nuances que j'ai eues à apporter et espère que le paragraphe suivant sera plus simple.

Le concept de miséricorde chez Saint Vincent

St Vincent utilise le concept classique de Miséricorde⁶. La miséricorde est l'amour qui agit lors d'une situation de nécessité, c'en est la caractéristique. Elle entre en jeu dans des situations « asymétriques ». Mais rappelons qu'elle s'exerce formellement devant la douleur d'autrui, parce qu'au préalable notre affectivité a été mobilisée. Comme nous le voyons, il fait référence aux deux nuances de l'amour : affectif et effectif. L'amour mûr possède ces « deux visages », qui sont indissolubles.

Chez St Vincent de Paul la miséricorde s'applique en premier lieu à Dieu. Le Dieu chrétien est le Dieu de la miséricorde. Ce sera « sa première analogie ». En deuxième lieu, il l'emploie pour des autres personnes : le chrétien doit être miséricordieux, il doit démontrer la

...et compassion. Ce sont deux aspects que l'on doit prendre en compte pour saisir la véritable image de Dieu dans la théologie Vincentienne. Comme le reflet du divin qu'ils sont, les hommes doivent mettre en pratique cette même justice charitable. Ainsi il fait remarquer à Ste Louise que si l'on doit punir une personne un peu violente et comédienne, il faut aussi l'aider « *afin que la justice soit accompagnée de miséricorde* » S.V, 458.

⁵ S.V., XI, 130

⁶ Cicéron définit la miséricorde comme « la peine » que l'on ressent devant la misère d'une personne qui subit un outrage » IV Tusc.8, 18. Cicéron fait remarquer que la miséricorde est une qualité humaine. « *L'homme bon doit être miséricordieux* ». « *Entre toutes les vertus, il n'y en n'a pas de plus admirable et agréable que la miséricorde* ». Dans le monde chrétien, la miséricorde fut étudiée par St Augustin et St Thomas. L'Angélique voit la miséricorde comme un des effets intérieurs de la charité. On remarque souvent que les personnes qui jouissent d'une santé excellente ou de nombreux biens, courent le risque de rester insensibles au malheur d'autrui. Celui qui un jour, a perdu biens, santé ou honneur, sera plus apte à consoler. Cf. St Thomas II-II q. 30

miséricorde de Dieu. Proche de la miséricorde, nous trouvons dans St Vincent, le concept de clémence. Dieu est clément et miséricordieux. Bien que dans la pensée classique la clémence soit une vertu appliquée aux hommes, dans le contexte religieux la clémence relève d'un Dieu qui s'apitoie, qui pardonne, qui ne négocie pas les fautes, quand les gens se repentent⁷. Les notions de Miséricorde et Providence de Dieu sont aussi très proches. Elles renforcent la confiance absolue en Dieu. Voyons un exemple : Notre fondateur souligne que le missionnaire doit vivre dans un état de mortification continue, ce qui signifie, entre autres choses, n'être attaché à rien. Il renforce ce propos en racontant la fameuse anecdote du comte de Rougemont, qui s'est progressivement détaché de ses attaches ! Jusqu'à arriver à se détacher de son épée. De façon à ce que par la suite, sa protection et son guide ne soient plus que la providence et la miséricorde de Dieu⁸.

St Vincent invite à avoir une confiance illimitée en Dieu. On doit se fier à Dieu, puisque parmi ses qualités, est la miséricorde⁹. Avoir confiance en Dieu, qui est infiniment miséricordieux. Il dira sereinement à Sainte Louise : « *rejeter les déifiantes pensées que vous permettez à votre cœur. Et soyez pleine de confiance que vous êtes la chère fille de Notre-Seigneur, par sa miséricorde* »¹⁰.

Par la miséricorde de Dieu, on peut attendre de Lui tout « le bon », en particulier le pardon de nos péchés, et qu'il ne nous juge pas en fonction de nos fautes¹¹.

Jésus-Christ, expression de la miséricorde du Père.

Notre fondateur découvre dans le Verbe Incarné, la plus grande preuve de l'amour de Dieu. Il a vécu parmi nous pour évangéliser les pauvres. Un Dieu-Amour qui se fait missionnaire en Jésus-Christ venu sur terre, pour montrer la miséricorde divine envers tous les hommes.

⁷ On se souviendra que dans le monde latin classique, la clémence fait partie de la vertu de la tempérance. Elle s'exprime par de l'indulgence et de la modération, par opposition à la sévérité et la cruauté.

⁸ Cf S.V., XI, 113-114.

⁹ S.V, I, 90.

¹⁰ S.V, I, 145.

¹¹ Ce texte est un peu complexe : le Père Lamberto l'envoie probablement à sa communauté, pour le P. Boudet qui n'est pas en bonne santé mais qui est vraiment vertueux (pour qu'il n'ait pas peur). Pour démontrer la bonté du dit prêtre il précise qu'il est un pécheur qui a confiance en miséricorde de Dieu. " *Il n'y a que moi qui suis un misérable pécheur, qui ne fais que du mal sur la terre et qui dois souhaiter qu'il plaise à Dieu de m'en retirer bientôt, comme je l'espère de sa bonté, et qu'il me fera miséricorde*". S.V, I, 510.

Il a assumé les limitations propres à la condition humaine et en a fait une forme de manifestation de la miséricorde : « Oui, Notre-Seigneur a bien voulu passer pour un insensé, comme il est rapporté dans le saint Évangile, et que l'on crût de lui qu'il était devenu furieux... et il leur a paru de la sorte, tant afin qu'ils fussent témoins qu'il avait compati à toutes nos infirmités et sanctifié nos états d'affliction et de faiblesse, que pour leur apprendre, et à nous aussi, à porter compassion à ceux qui tombent dans ces infirmités »¹². Tout l'Évangile proclame cette vérité.

La miséricorde est de la compassion active. Cela se reflète en Jésus qui est la réponse de l'amour affectif et effectif de Dieu devant la misère de l'humanité. Ainsi, cette action de Jésus-Christ doit être imitée par l'homme, spécialement avec les plus oubliés et retardés. Pour cela, il faut pénétrer les sentiments des autres à l'exemple du Christ.

Notons aussi, qu'en plus de Jésus, le modèle parfait, notre fondateur signale d'autres paradigmes de miséricorde. Il se rapporte à Saint Martin de Tours. Il sème à rappeler son geste miséricordieux lorsqu'il partagea sa cape avec un pauvre¹³.

Il cite Saint Jean l'aumônier, archevêque d'Alexandrie, comme personne miséricordieuse, capable de vaincre antipathies et inimitiés¹⁴. Il présente aussi Saint Roque comme un modèle de charité miséricordieuse, puisqu'il a passé sa vie à exercer la charité et est mort contaminé par les pestiférés qu'il servait. Saint Roque mit en pratique l'enseignement de Jésus qui nous dit qu'il n'y a pas d'amour plus grand que de donner sa vie pour son prochain (Cf. Jn. 15, 13)¹⁵.

Il juge aussi des exemples de charité miséricordieuse au sein de la Congrégation de la Mission. Il se réfère en cela, au défunt frère Sirven, règle vivante de la Compagnie, qui s'occupait de malades et affligés : « *Nous avons grand sujet de croire que Dieu a couronné son âme dans le ciel, lui donnant le royaume qu'il a préparé à ses bien-aimés qui exercent sur la terre les œuvres de miséricorde* »¹⁶.

¹² S.V., XI, 24.

¹³ St Vincent note que les chrétiens valorisent tant la charité (bien que St Martin de Tours ait été Evêque), que l'on se souvient de lui (croyance populaire) comme simple catéchumène et soldat romain, partageant sa cape avec le pauvre.

¹⁴ S.V. X, 463.

¹⁵ Cf. S.V IX, 40-45.

¹⁶ S.V., VIII, 327.

Charité et Miséricorde¹⁷

La miséricorde a un fondement humain qui est la compassion. Une personne relativement normale s'afflige du malheur d'autrui. Si cette attitude est constante, elle se convertit en vertu morale. Mais de plus, dans le christianisme, elle trouve sa plénitude dans une vertu surnaturelle. C'est l'un des effets intérieurs de la charité.

Saint Vincent de Paul a compris que tout le plan de la rédemption est œuvre de la miséricorde de Dieu. Le Très-Haut a contemplé la condition déplorable dans laquelle l'humanité est tombée après le péché d'Adam et a cherché à y remédier¹⁸. Le point culminant fut Jésus. En suivant les Écritures il a observé un Christ qui vivait intensément la charité, tout particulièrement explicitée par la miséricorde et la tendresse. En suivant le Seigneur, le chrétien compatit au malheur de l'autre, en se donnant pour les autres. La miséricorde est la charité qui va au-devant des nécessiteux.

C'est pourquoi, il souligne certains signes de la charité miséricordieuse :

1) Le miséricordieux souffre avec la souffrance d'autrui et pleure après avoir vu pleurer. Il y met donc son cœur, sa sensibilité¹⁹.

2) Il aiguise ses capacités pour voir comment aider à résoudre les misères du prochain. Rien n'est plus éloigné de l'éthique vincentienne que l'indifférence face à la souffrance d'autrui ou l'insensibilité devant les misères du prochain ! Après la communion affective, l'action effective doit être mise en œuvre pour combattre le chagrin d'autrui. Comme l'amour efficace, la miséricorde cherche à trouver la solution à chaque problème. 3) Il ne prend aucun plaisir à embarrasser son prochain. Chaque personne porte déjà ses croix.

La contrainte de la charité est telle qu'elle subordonne la pitié à l'activité charitable. St Vincent l'exprime en décrivant des actions qui sont étrangères à une mentalité ritualiste, comme celle de laisser une messe pour s'occuper des pauvres : « *Vous avez raison de n'être pas scrupu-*

¹⁷ Cf. ROSSETTI, Enrico. «San Vincenzo de Paoli, mistico della misericordia» Divus Thomas 4 (1960). 442-454.

¹⁸ Cf. S.V X, 16.

¹⁹ Cette attitude intérieure doit être démontrée « extérieurement » : 1) Dans tous les gestes et spécialement dans l'apparence, il faut manifester sa communion avec le chagrin d'autrui. De telle façon que l'autre comprenne que l'on a fait sien, son malheur. 2) On doit utiliser les mots compatissants qui montrent au prochain que l'on partage vraiment ses sentiments, intérêts et souffrances.

leuses de perdre la messe pour assister les pauvres, car Dieu aime mieux miséricorde que sacrifice »²⁰.

En résumé, la charité parfaite²¹ entraîne l'application non seulement de son essence propre, qui est l'amour, mais de ses caractéristiques internes (en particulier la miséricorde), ainsi qu'externes (en se concentrant sur l'aide aux nécessiteux). En vivant la charité miséricordieuse, particulièrement avec les pauvres, on respecte toute la loi et les prophètes²².

« Par la miséricorde de Dieu »

Il utilise cette phrase fréquemment. Que veut-il dire ? Plusieurs choses, revoyons-les. Il l'emploie pour signifier que l'on s'est éthiquement amélioré, que l'on a progressé dans une vertu, etc. La phrase sert à témoigner du rôle de Dieu et à ce que la personne se maintienne dans l'humilité. Parfois St Vincent parle de lui-même. Par exemple : 1) il reconnaît que grâce à la miséricorde de Dieu, il a mieux mis en pratique, la simplicité. 2) il confesse que grâce à la miséricorde de Dieu, il s'est occupé de ce qu'il y ait suffisamment de vocations dans la Compagnie. Mais en laissant de côté des situations pénibles ou des anxiétés. Il agissait ainsi dès qu'il était convaincu que Dieu les avait envoyées²³.

En d'autres occasions, St Vincent se réfère aux membres de la Congrégation de la Mission. 1) Il reconnaît que grâce à la miséricorde de Dieu, la Congrégation de la Mission pratique la pauvreté, l'obéissance et encourage à mener une vie ordonnée²⁴. 2) Il fait remarquer que par la miséricorde de Dieu, au séminaire, les novices cherchent à acquérir une vie spirituelle profonde²⁵.

Il utilise aussi cette phrase quand il s'aperçoit que quelqu'un possède un bien physique ou matériel. Entre autres, la santé²⁶.

Ceci étant dit, dans le contexte de la théologie du XVIIe siècle, il considère comme une miséricorde spéciale de Dieu, le fait de permettre

²⁰ S.V., VII, 52.

²¹ S.V., I, 334.

²² Cf. S.V VII, 382.

²³ « Il me semble que Notre-Seigneur me fait la miséricorde de ne pas convoiter les hommes que lorsque sa providence les attire. Hélas ! Monsieur, que nos souhaits sont vains et fautifs ! » S.V I, 594.

²⁴ S.V., I, 563.

²⁵ S.V., I, 565.

²⁶ « Par la miséricorde de Dieu, je me porte bien. Plaise à sa bonté me faire la grâce de faire bon usage de la santé qu'il me donne ! » S.V, I, 572.

que nous ayons quelques défauts de corps et/ou d'esprit. Ces handicaps, s'ils sont bien employés, nous font croître dans l'humilité, ils nous permettent de nous éloigner de la vanité et spécialement de comprendre les limitations d'autrui²⁷. Il fait une comparaison avec la peinture, en soulignant que ces limitations que nous portons, sont comme le coup de pinceau d'un grand peintre²⁸.

Il emploie encore cette phrase pour demander aimablement qu'une personne change ou modifie une apparence. Par exemple : il a demandé à Sainte Louise d'être un peu plus joyeuse²⁹.

Une autre phrase qu'il aime utiliser est « L'instrument de la miséricorde de Dieu ». Avec quel sens ? St Vincent entend signifier que quand une personne est dans une situation de vulnérabilité, ce qui l'aide à en sortir, est un « Instrument de la miséricorde de Dieu ». Par exemple : en étant esclave des musulmans à Tunis, il eut pour maître un chrétien orthodoxe qui avait abandonné sa foi. On sait que cet homme avait trois femmes, l'une, qui était turque « a servi d'instrument de la miséricorde immense de Dieu »³⁰. Tant pour que son mari revienne à la foi chrétienne que pour qu'il se décide à fuir et l'emmener³¹.

Mission, Miséricorde, les Pauvres³²

C'est un de nos sujets de prédilection. La mission doit être un moment opportune pour que les gens découvrent combien Dieu les aime.

²⁷ Il prend l'exemple de son amie, Melle du Fay, qui à cause d'une malformation, avait une jambe deux ou trois fois plus grosse que l'autre. C'était un cas peu fréquent. Il est plus commun de trouver des personnes avec une dissymétrie (avoir une jambe plus longue que l'autre). Dans son cas elle souffrait de Hemihypertrophie (augmentation anormale du volume du corps d'un seul côté, réellement quelque chose que personne ne voudrait avoir). Eh bien, cette difformité (dans son cas possiblement congénitale) qui touchait les tissus mous, elle la nommait sa « jambe bénie », puisqu'elle l'avait écartée des vanités qui pouvaient tenter une femme de haute condition et s'était dédiée au service des pauvres.

²⁸ Cf. S.V., XI, 131.

²⁹ « Je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse votre voyage et votre personne et qu'il multiplie ses bénédictions à votre âme et à celle de Madame la présidente Goussault, avec laquelle je vous prie d'être bien gaie, dussiez-vous diminuer un peu de la petite sérieuxité que la nature vous a donnée et que la grâce adoucit, par la miséricorde de Dieu, ... » S.V, I, 502.

³⁰ Il est certain qu'aussi il l'appelle par d'autres noms : Caifàs et ânesse de Balaam, mais toujours avec un ton méritoire.

³¹ S.V, I, 10.

³² Corera, Jaime Vicente de Paul : el compromiso social de un hombre de espíritu. <http://somos.vicencianos.org/blog/vicente-de-paul-el-compromiso-social-de-un-hombre-de-espiritu/>

St Vincent invite à faire de la mission, une expérience de l'amour miséricordieux de Dieu. À son tour, le missionnaire ayant confiance en la providence et en la miséricorde de Dieu, doit aider les pauvres dans les campagnes³³.

La pédagogie vincentienne porte à évangéliser avec humilité, respect et compassion. L'attitude contraire éloignerait les pauvres de l'Église. Rien n'attire plus Jésus-Christ que l'amour et la compassion. Nous avons tous fait l'expérience de la conséquence négative de notre mauvais caractère sur la mission (des colères, des irritations, une indifférence, des sautes d'humeur...) St Vincent nous recommande de prendre le chemin de la miséricorde et de la compassion. D'une certaine façon nous pouvons dire que toute la vie de St Vincent fut d'exhorter la société à témoigner de miséricorde envers les pauvres.

Mais la miséricorde ne finit pas dans l'intimité. Et c'est ici sa nouveauté. Car elle est liée à la justice. Pour notre Saint, rendre justice est l'une des formes d'aide aux faibles et aux petits, en leur restituant leurs droits. De cette façon, il habitue ses contemporains à voir la misère présente, à comprendre ses causes et à chercher des solutions. Il considère l'aide aux nécessiteux comme une exigence de charité, et dans beaucoup de cas, comme une dette de justice. C'est ainsi qu'il note : « Que Dieu nous accorde la grâce d'attendrir nos cœurs devant des misérables et de croire qu'en les secourant, nous faisons justice et non un don de notre miséricorde ! »³⁴. Il pense que le minimum vital doit être pour tous les hommes³⁵. Il a l'intuition que si une société n'accueille pas ses membres les plus faibles, elle n'est pas réellement chrétienne.

Continuons avec cette nouveauté Vincentienne : il projette la charité miséricordieuse non seulement dans le soulagement des cas individuels, mais aussi dans les améliorations de conditions sociales d'existence des collectivités pauvres. La fonction de la charité est d'alléger la faim et le dénuement, mais aussi d'essayer d'améliorer de manière stable, les conditions de vie de celui qui souffre de la faim et du dénuement, de déracinement, d'incapacité et de maladie, d'exclusion, de

³³ Cf. S.V., XI, 444-445.

³⁴ S.V., VII, 98. Remarquons que St Vincent écrivait cela à l'un de ses missionnaires qui s'occupait d'améliorer les conditions matérielles et religieuses des prisonniers. C'était un lieu qui ne pouvait effectivement que s'améliorer si l'on appliquait la miséricorde ... et la justice.

³⁵ St Vincent de Paul mit en pratique une série de prestations en faveur des pauvres, dont plusieurs par la suite, furent consacrées par les hommes qui leur donnèrent appui et cadre juridique.

manque d'emploi, de manque de liberté, de manque de culture, d'ignorance religieuse... Rappelons-nous de ce projet vincentien pour nous tourner vers notre premier engagement d'amour.

Dans la vision de St Vincent de Paul, l'exercice de la vertu de miséricorde n'est pas (comme elle l'était dans la vision traditionnelle chrétienne) une pratique facultative qui dépend de la capacité de compassion et de la générosité de la personne, mais quelque chose qui enfin mobilise ce que nous appellerions aujourd'hui, la justice sociale et radicale.

Cette vision ne suppose en aucune façon, une dépréciation de la vertu de la miséricorde, mais, à l'inverse, la consolidation radicale de cette même miséricorde, qu'il place pleinement dans la sphère sociale. Par ailleurs, une justice pleine de miséricorde permet des succès pour ceux qui ne pourraient les obtenir par le seul biais de la réglementation³⁶.

Miséricorde, Prière et Sacrements

Il est bon de demander qu'on prie pour nous. La phrase que le Pape François a diffusée : pourquoi leur demandons-nous de prier ? Entre autres choses, St Vincent nous apprend à prier pour que Dieu ait de la miséricorde pour nous. De cette façon, il demande à un prêtre de prier pour lui : « dans votre retraite j'espère que vous avez envoyé beaucoup de lettres au ciel pour que j'obtienne la miséricorde de Dieu pour les horreurs de ma vie »³⁷.

Il faut particulièrement se recommander à la miséricorde de Dieu pour pouvoir avoir une « bonne » mort précédée d'une vie digne. « La

³⁶ La Bulle d'indiction du Jubilé de l'Année de la Miséricorde revient sur ce binôme de notions qu'il est fréquemment difficile de concilier : « Dans ce contexte, il n'est pas inutile de rappeler le rapport entre justice et miséricorde. Il ne s'agit pas de deux aspects contradictoires, mais de deux dimensions d'une unique réalité qui se développe progressivement jusqu'à atteindre son sommet dans la plénitude de l'amour » MV 20. « La justice seule ne suffit pas et l'expérience montre que faire uniquement appel à elle risque de l'anéantir. C'est ainsi que Dieu va au-delà de la justice avec la miséricorde et le pardon. Cela ne signifie pas dévaluer la justice ou la rendre superflue, au contraire. Qui se trompe devra purger sa peine, mais ce n'est pas là le dernier mot, mais le début de la conversion, en faisant l'expérience de la tendresse du pardon. Dieu ne refuse pas la justice. Il l'intègre et la dépasse dans un événement plus grand dans lequel on fait l'expérience de l'amour, fondement d'une vraie justice... Cette justice de Dieu est la miséricorde accordée à tous comme une grâce venant de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ. La Croix du Christ est donc le jugement de Dieu sur chacun de nous et sur le monde, puisqu'elle nous donne la certitude de l'amour et de la vie nouvelle ». MV 21

³⁷ S.V., II, 280

grâce de vivre meilleur pour mourir bien ». Demander une bonne mort semble aujourd'hui un peu étrange dans nos prières personnelles ou autres... mais nécessaire pour nous qui croyons en la transcendance³⁸. Une autre supplique qu'il faut adresser, est de prier pour que Dieu nous libère du désespoir d'obtenir ou de garder un poste³⁹.

La miséricorde est aussi appliquée dans le sacrement de la Réconciliation. Nous savons qu'au XVIIe siècle on avait l'habitude de célébrer ce sacrement avec une grande formalité et même sévérité (et sans aller si loin). Évidemment, St Vincent vanta une autre attitude pastorale, plus généreuse. Par exemple : il souligne que quelques membres de la Congrégation sont en retard car ils ont dû accompagner les troupes de l'armée française. Ils ont eu la « petite » tâche de confesser 4000 soldats. Chez nombre d'entre eux, on a pu déceler des signes de repentir. Dieu répand sa miséricorde sur ceux qui se donnent le temps et font l'effort de recevoir ce sacrement⁴⁰.

Une brève actualisation⁴¹.

J'ai fait une pause pour rajouter de l'eau à mon maté. Heureusement, l'herbe Rosamonte peut être infusée assez longtemps. En passant, je range mon bureau. Je trouve quelques stylos à bille auxquels il manque le chapeau ... Je les partage car je suis né dans une famille avec des valeurs chrétiennes précises. De plus je suis allé à l'école dans un collège de Frères Maristes et ma paroisse était tenue par la Congrégation de la

³⁸ Il prend comme exemple de morts chrétiennes, celle de sa grande amie, madame la présidente Goussault, "*qui a fait un divin usage de la maladie qui a précédé sa mort, qui a été longue et douloureuse, et est morte avec joie et jubilation*". S.V, I, 595.

³⁹ Un des défauts qui gênait le plus St Vincent, était l'avidité employée pour occuper des postes et pour ne pas vouloir les lâcher (chose fréquente parmi les ecclésiastiques et les personnes consacrées). Mais cela peut se guérir en recourant à la miséricorde de Dieu. « Je leur dirai que si certains d'entre eux ne se sentent pas impressionnés, de façon sensible, oui, sensible, par la douleur d'avoir prétendu aux premiers postes, et ne sont toujours pas disposés à détester cette avidité et ce penchant maudit pour les postes et les dignités, ils sont dans un état déplorable et alors dignes de compassion. Ils devront être mortifiés par des cilices, de la discipline et autres mortifications, jusqu'à ce que le Dieu leur accorde sa miséricorde. Ils devront aller devant le Saint Sacrement pour supplier Dieu : 'Mon Dieu ! Qu'ai-je fait ? Je suis réellement empli de péchés. Mais, mon Dieu : pourquoi permets-tu que je m'éloigne tant de toi à cause d'un esprit maudit et diabolique ? Mon Dieu, ait pitié de moi ! ' ». S.V., XI, 141.

⁴⁰ S.V, I, 346-347 Le texte n'est pas facile à interpréter, je prends l'option la plus convenable.

⁴¹ Cf IRRAZABAL, Gustavo « El tiempo de la Misericordia » http://www.revistacriterio.com.ar/bloginst_new/2015/10/02/el-tiempo-de-la-misericordia/

Mission (la paroisse et le sanctuaire de Notre dame de Luján). De tout cela j'ai retenu beaucoup de bonnes choses et j'en rends grâce à Dieu. Mais l'image du Dieu que j'ai eue devant moi, était plutôt celle d'un Dieu sévère. Quelques années passèrent jusqu'à ce que je découvre dans ma propre vie, le Dieu de la Miséricorde. Peut-être quelques lecteurs ont-ils vécu une expérience similaire.

En élevant la réflexion sur un plan plus religieux, nous devons reconnaître qu'il y a eu des siècles durant lesquels il était primordial de montrer la sévérité divine et la peur de Dieu. Les raisons de cette attitude seraient trop longues à décrire pour cet article. Avec l'arrivée d'un homme extraordinaire comme était Saint Jean XXIII, on a mis en évidence un nouveau style pastoral, centré sur la miséricorde. C'est l'esprit qui a prévalu jusqu'au Concile Vatican II. Comme il fut expliqué dans le discours d'ouverture, en invitant l'Église non à condamner mais à recourir à la médecine de la miséricorde. Des années plus tard, cette tendance s'expliqua et fut approfondie dans une série de documents pontificaux : saint Jean Paul II dédie à ce sujet, sa deuxième encyclique : *Dives in misericordia*. Benoît XVI le développe aussi ultérieurement dans deux de ses encycliques, *Deus Caritas Est* et *Caritas in veritate*.

Quand le Pape François a proclamé cette Année Sainte de la Miséricorde, il y eut un sentiment de nouveauté, en comparaison avec les dernières décennies. Pour moi le changement s'appuie sur les propos suivants : les derniers Papes avaient une attitude favorable à la miséricorde, sans doute. Mais pas toujours de façon cohérente avec les nominations qu'ils faisaient et avec les groupes qu'ils promouvaient. En plus d'avoir une préoccupation excessive à confirmer la doctrine et la discipline en vigueur, qui semblait représenter la majorité de leurs efforts.

Dans les messages de François, l'attention est résolument focalisée sur la miséricorde. Il est fait référence à la vérité et la majorité des gens le sait déjà. C'est pourquoi, cela ne semble pas être la préoccupation de notre théologien que de dire quelque chose d'étrange et de l'exprimer dans un document destiné à toute l'église. Tout cela nous rappelle Jésus.

Et nous ? La Congrégation de la Mission, comme d'autres créations de St Vincent, veut être une manifestation de la miséricorde de Dieu. De fait, nous pourrions nous appeler « enfants de la Miséricorde ». Comme Vincentiens, nous devons être, dans la multiplicité de nos mi-

nistères, ambassadeurs de la miséricorde de Dieu dans le monde de la pauvreté. Même plus, « des nonces » de la tendresse, de l'amour de Dieu. Les gens souffrent beaucoup, mais beaucoup vivent comme ils peuvent. Il n'est pas nécessaire que les représentants des pastorales leur rappellent à chaque pas les pécheurs qu'ils sont, les difficultés qu'ils vivent et les châtements qu'ils recevront. En oubliant que nous non plus, ne sommes pas non plus très normaux.

St Vincent de Paul nous invite à continuer d'avoir un cœur miséricordieux, à ne pas perdre le sourire, la tendresse ni la délicatesse. À ne pas nous lasser du pauvre, mais à en faire notre ami. La miséricorde fait référence au propre amour des « entrailles » de la mère. Ce qui implique la gratuité, la tendresse, la patience, la compréhension et la disposition à pardonner, de l'amour. M. Vincent encourageait ceux qui œuvraient charitablement, à écouter les lamentations des pauvres et malades, avec amour⁴² : Pour entrer dans un dynamisme vers l'autre qui atteindrait son apogée quand toute la vie se serait convertie en don.

En nous basant sur la théologie actuelle, nous pouvons dire que Dieu pardonne et aide. C'est la meilleure façon de réparer des situations injustes. Dieu est bon avec celui qui est tombé, sans valider ses injustices. Nous faisons de même. Cette année est pour nous, une grande opportunité de mettre en pratique, miséricorde corporelle et spirituelle. Mais avec une conscience sociale telle que nous soyons les acteurs des changements sociaux nécessaires pour que les Droits de l'homme soient entièrement respectés. Nous aurons la preuve de nos vraies réalisations quand l'année sainte culminera et que la miséricorde continuera.

Traduit par : Mme Agnès de Rosemel

⁴² “ ...vous devez servir les pauvres malades avec beaucoup de douceur et de cordialité, en compatissant à leur malheur et en écoutant leurs petites plaintes, comme une bonne mère doit le faire. Ils vous regarderont comme leur mère nourricière et comme des personnes envoyées par Dieu pour les assister. Pour cela vous êtes destinés à représenter la bonté de Dieu devant ces pauvres malades. Eh bien, comme cette bonté de Dieu est de se comporter avec les affligés de façon douce et charitable, vous devrez aussi traiter ces pauvres malades avec la même bonté, c'est-à-dire avec douceur, avec compassion et amour : puisqu'ils sont ses maîtres et aussi les miens ”. S.V., X, 331-332.

La miséricorde Vincentienne

Benito Martínez, C.M.

Une société sans cœur

Le 11 avril, le Pape François, avec la Bulle « *Misericordiae Vultus* », a décrété un Jubilé Extraordinaire de la Miséricorde, du 8 décembre 2015 au 20 novembre 2016, et a ajouté : « *Combien je désire que les années à venir soient comme imprégnées de miséricorde pour aller à la rencontre de chacun en lui offrant la bonté et la tendresse de Dieu !* » (MV, 5). On a tant besoin de miséricorde !

Parce qu'aujourd'hui leur cœur abrite trop peu de miséricorde, les hommes sont bloqués. Ce sont des humains déshumanisés, étrangers aux souffrances d'autrui dans une société où seuls triomphent les forts. La technique, l'efficacité et la bureaucratie ont détruit la tendresse. Dans la société actuelle, montrer un cœur compatissant envers celui qui souffre, semble humiliant pour la dignité de celui qui souffre et indigne de personnalités fortes et entreprenantes, sachant que dans la compétition qui caractérise cette société, seuls les forts triomphent. Cette société ne propose pas de travail pour tous et elle s'est convertie en une arène où l'on forme les hommes à surpasser les difficultés et à ne pas montrer de pitié envers leurs rivaux, ceux qui perdent. Nous avons oublié comment montrer nos sentiments et nous avons honte que l'on voit nos larmes.

L'adage romain reprend toute sa valeur : « *Homo homini lupus* » (l'homme est un loup pour l'homme).

Si les baptisés doivent reproduire le plus humainement possible, le visage du Christ, chaque croyant accentuant quelques traits plus que d'autres, selon sa psychologie et la vocation à laquelle il se sent appelé, le vincentien doit apporter de la miséricorde dans le monde ; il doit mettre tout son cœur dans les engrenages de la vie moderne et se rapprocher, individuellement et en communauté, des gens qui souffrent. En cette année que le Pape François a dédiée à la Miséricorde, les disciples de Saint Vincent et du Bienheureux Ozanam, doivent accentuer la ligne de conduite que Saint Jean Paul II avait proposée en 1997 à la Supérieure Générale des Filles de la Charité, Sœur Juana Elizondo :

« Prendre pour vocation d'être le visage de l'amour et de la miséricorde du Christ », ce qu'avait déjà exprimé Saint Vincent de Paul (Cf. X, 331). Une phrase provocante certes : la vocation vinctienne n'est pas seulement de servir et d'évangéliser les pauvres, mais de leur exprimer l'amour et la miséricorde de Jésus.

Depuis des siècles, le monde est gouverné par la raison. Il est temps qu'il soit régi par le cœur et la miséricorde. La raison est une faculté admirable, considérée comme la racine de tout progrès. Celui qui l'emploie pour le bien de la société, obtient le bien-être. En réalité tête et cœur ont besoin l'un de l'autre. Pour que leur aide soit efficace, les vinctiens ont besoin d'un esprit qui sache discerner et organiser. Saint Vincent l'a découvert en 1617, tout d'abord à Folleville, quand il reprit la réflexion de Madame de Gondi sur la nécessité de créer un groupe fixe de missionnaires, pour évangéliser les plus pauvres de la société, qui vivaient alors dans des villages de campagne (XI, 4). Puis à Châtillon, quand il réfléchit sur l'aide si mal organisée que tant de gens procuraient à une famille malade. Il en déduit que la charité devait être organisée par des groupes constitués de seules femmes, groupes autonomes mais non indépendants. Il fonda la Première Charité¹. Il a également utilisé la raison pour réformer le clergé. Il a commencé par les Exercices, puis est passé à la formation continue du clergé avec les Conférences du Mardi, et a fini en déclarant les séminaires comme un ministère important de sa Congrégation².

Parce que « *telle est ma foi et que telle est aussi mon expérience* » a-t-il écrit au Père Codoing (II, 284). C'est-à-dire qu'il se laissait guider par la foi et par la raison. Et la raison et la foi lui disaient que « les devoirs de justice sont préférables à ceux de la charité », que le plus grand mépris qui peut être fait à l'amour, est de donner par charité ce qu'il faut donner par justice, qu'il « ne peut y avoir de charité si elle n'est pas accompagnée de justice » ; et le Saint corrigeait encore, avec dureté et clarté : « *Il faut croire qu'en secourant les pauvres, nous faisons la justice et non pas la miséricorde* »³.

La raison lui disait que tant les Filles de la Charité, que les missionnaires, devaient s'occuper totalement des hommes, c'est-à-dire s'occu-

¹ IX, 202, 232. Ce sont les bénévoles actuelles de l'AIC

² Comment St Vincent a utilisé la raison dans les institutions et fondations qu'il a créées. Je l'ai rapporté lors d'une semaine vinctienne à Salamanque (« St Vincent, un découvreur d'esprits » dans l'expérience spirituelle de St Vincent de Paul, 35ème semaine d'Etudes Vinctiennes, CEME, Salamanque 2010, p.187-223).

³ VII, c.2984 ; c.473 ; c.2644

per de leur âme comme de leur corps (spirituellement et corporellement)⁴. Il utilisait la raison pour comprendre qu'il fallait commencer par leur donner les moyens nécessaires (outils, graines, matériaux ...) pour que ce soient eux-mêmes qui s'efforcent de sortir de la pauvreté⁵.

Cependant, dans ses relations avec les pauvres, il a préféré le cœur à la raison, en passant à l'histoire comme le symbole de la miséricorde, de la charité et de la cordialité.

La miséricorde et la compassion

En annonçant l'Année de la Miséricorde (MV, 9), le Pape François a présenté Dieu comme le « Dieu tendre et miséricordieux, lent à la colère, plein d'amour et de vérité » (Ex-34,6) qui *envoie son Fils dans le monde* pour nous dire à travers des paraboles, des guérisons et l'accueil des pécheurs, qu'il « veut la miséricorde et non le sacrifice » (Mt 9, 13; 12,7) jusqu'à s'exclamer : « *Bienheureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde* ». Quand Jean Baptiste veut savoir si Jésus est le Messie, celui-ci lui enseigne les œuvres de miséricorde (Luc 7, 22). C'est ainsi que l'Encyclique *Dives in Misericordia*, Dieu *Riche en miséricorde* affirme que croire en Dieu, est croire en sa miséricorde (n. 8).

La miséricorde signifie avoir du cœur devant la misère d'autrui, comme on le voit dans la parabole du bon Samaritain (Luc 10, 33-37) et dans le cri de Saint Vincent : « les pauvres sont mon poids et ma douleur », cri qui l'amenait à s'exclamer « par les entrailles de Jésus-Christ ! »⁶.

La miséricorde est une montagne à deux versants : d'un côté la compassion et de l'autre, le pardon, et nous appelons cordialité la végétation qui l'embellit. Mais une compassion sans limites : « soyez compatissants comme votre Père est compatissant », et un pardon inconditionnel « jusqu'à soixante-dix sept fois »⁷.

La compassion est la racine et la miséricorde, son fruit, alors que la cordialité est la beauté avec laquelle le vincentien se présente. Quant à lui, le pardon ouvre le chemin aux trois vertus.

Ni la miséricorde ni la compassion ne suppriment la douleur, mais

⁴ VIII, 226 ; XI, 393

⁵ IV, 180 ; VIII, 33, 66

⁶ Ce n'est pas la même expression « par la miséricorde de Jésus-Christ » employé par St Vincent des centaines de fois, que l'expression « par la grâce de Dieu ! »

⁷ Lc 6, 36 ; Mt 18, 22 ; Jean 3, 16 ; Cfr. Gal 4, 4 ; Ef 2, 4 ; Mt 9, 13 ; 12, 7 ; Lc 7, 22.

elles agissent comme un baume et encouragent à agir contre le malheur au moyen de la charité. La charité est plus divine, la compassion, plus humble. La compassion est un amour plus bas que la charité, puisqu'elle se meut seulement devant la douleur, mais plus accessible aussi. Celui qui n'aime pas celui qu'il voit souffrir, aimera difficilement celui qu'il voit triompher ; mais compassion comme charité, seront bien sombres sans la cordialité. Sans la miséricorde nous vivrions plus confortablement et sans la charité, plus légèrement, mais nous aurions tué le cœur et nous ne serions ni vincentiens, ni chrétiens (MV, 11).

Parce que « *le propre de Dieu est la miséricorde* » (XI, 364), disait Saint Vincent, et il nous encourageait : « Quand nous allons voir les pauvres, nous devons entrer dans leurs sentiments ... Et pour cela, il faut tâcher d'attendrir nos cœurs et de les rendre susceptibles des souffrances et des misères du prochain, et prier Dieu qu'il nous donne le véritable esprit de miséricorde, qui est le propre esprit de Dieu : car, comme dit l'Église, c'est le propre de Dieu de faire miséricorde et d'en donner l'esprit. Demandons donc à Dieu, mes frères, qu'il nous donne cet esprit de compassion et de miséricorde, qu'il nous en remplisse, qu'il nous le conserve, en sorte que qui verra un missionnaire puisse dire : « voilà un homme plein de miséricorde ». Pensons un peu combien nous avons besoin de miséricorde, nous qui devons l'exercer envers les autres et porter la miséricorde en toutes sortes de lieux et souffrir tout pour la miséricorde. (XI, 340-341). En expliquant que « *Le Fils de Dieu, ne pouvant avoir des sentiments de compassion dans l'état de sa gloire, qu'il possède de toute éternité dans le ciel, a voulu se faire homme et se rendre notre Pontife, pour compatir à nos misères. Pour régner avec lui dans le ciel, nous devons compatir, comme lui, à ses membres qui sont sur la terre* ». (XI, 77).

La miséricorde n'exige pas que souffre celui qui compatit. Jésus lors de la Cène avec ses Apôtres, a exprimé sa tristesse, mais a consolé et encouragé ses disciples. Sainte Louise a souffert toutes les souffrances « depuis sa naissance » et a supplié Saint Vincent pour qu'il l'aide, mais elle n'a jamais demandé qu'il souffrit avec elle, bien qu'elle ait toujours voulu trouver une personne compatissante et cordiale (E. 19 ; c. 122, 248). La souffrance est mauvaise et il faut fuir la douleur, sauf pour partager la douleur d'autrui et pour alléger sa souffrance.

La compassion assume une partie de la douleur de celui qui souffre pour qu'il souffre moins, pour qu'il sente qu'il n'est pas seul et qu'un ami partage ses peines, cherche des solutions et le remplit d'espoir.

Certes la compassion est un sentiment humain que l'on ressent ou ne ressent pas, on ne peut s'y contraindre, mais on peut se diriger vers la charité divine. Abelly raconte que, peiné par le mauvais temps qu'il faisait, mauvais pour la récolte, Saint Vincent dit à un compagnon : « J'ai de la peine pour notre Compagnie mais en réalité moins que pour les pauvres ; nous, nous avons la tranquillité de pouvoir aller demander du pain dans d'autres de nos maisons, de travailler comme vicaires dans les paroisses, mais les pauvres : que feront-ils? Où pourront-ils aller ? J'avoue qu'ils sont mon poids, ma douleur »⁸. Et il donnait un exemple : « Si cette pauvre femme ne prend pas la ferme, il la faudra assister, car elle me fait grande compassion, et lui donner un écu par mois pendant quelque temps, soit qu'elle veuille demeurer avec son fils, ou se retirer à Montmirail, soit avec les Filles de la Charité, soit dans quelqu'autre maison » (V, 431)

Le pardon

La façon de montrer une affection sincère, commence par le pardon. Jésus nous l'enseigne comme condition pour la cohabitation dans le sermon sur la montagne et dans le discours du chapitre 18 de St Mathieu. St Paul s'en est souvenu quand il a voulu régler les divisions au sein de l'église de Corinthe et qu'il a écrit la deuxième lettre. Et c'est l'un des conseils que St Vincent écrit à une communauté de Filles de la Charité qui était divisée : « Le troisième est de vous embrasser toutes et vous entredemander pardon les unes aux autres » (III, 179).

Mais : qu'est-ce que le pardon ? Le pardon ne consiste pas à considérer que la faute n'a pas été commise ou qu'elle n'existe pas, puisque ce qui a été fait, est fait. Pardonner n'est pas non plus se contenter d'oublier. Parfois nous pourrions oublier et même devons lutter pour oublier, mais d'autres fois il nous sera impossible d'effacer le passé de notre mémoire. Le châtime est incompatible avec le pardon. Le châtime peut se justifier comme une forme d'éducation ou de correction d'utilité publique ou privée ; c'est la rancune, elle, qui ne peut jamais se justifier. *Pardoner est dans le cœur, c'est cesser de détester, c'est abandonner la rancune, le ressentiment, la vengeance ou le désir de punir.*

Le pardon est compréhension

Pour pardonner, la compréhension est nécessaire. Si nous comprenons que tous nous avons des défauts, que tous nous trébuchons, nous

⁸ L. Abelly, Vie du Vénérable Serviteur de Dieu, St Vincent de Paul, CEME, Salamane, 1994 p.631

sommes déjà pardonnés (que le premier qui n'a pas péché, jette la première pierre : Jean 8, 1-11) ; si nous comprenons que l'autre est comme il est et que nous l'acceptons, déjà il nous sera pardonné, bien qu'il faille condamner son comportement. La miséricorde se fonde sur l'humilité. Les vincentiens ne doivent jamais oublier que *la reconnaissance de nos limitations et nos fautes* favorise l'essence même de la miséricorde et du pardon. C'est l'attitude que recommande Jésus dans le sermon sur la montagne : que nous ne jugions pas, ni ne regardions la paille dans l'œil de l'autre (Mt 7, 1-5). La compréhension ouvre le chemin pour chercher l'explication des fautes dans l'existence d'autres personnes. Nous n'avons presque pas besoin du pardon : celui qui comprend, ne juge pas et s'il ne le juge pas, il ne le considère pas comme coupable, il lui pardonne. En communauté aussi, il faut être compréhensif. Certaines choses, supportables pour les uns, sont insupportables pour d'autres. Nous pouvons lire un exemple de compassion dans les lettres que St Vincent a envoyées à Ste Louise à propos des malheurs de ses oncles⁹.

Et il faut pardonner, comme le Christ sur la croix l'a fait, même à celui qui ne se repent pas, puisque le pardon est un présent qui s'offre gratuitement à l'offenseur, par miséricorde pour lui, et non un échange pardon contre repentir ; le pardon est inconditionnel, sans aucune sorte de profit, sinon ce n'est pas un pardon. Car le pardon ne concerne pas seulement le malfaisant mais aussi celui qui pardonne.

C'est l'esprit même de St Vincent lorsqu'il faisait référence aux condamnés aux galères : « C'est le propre des prêtres de procurer et faire miséricorde aux criminels, et ainsi vous ne devez pas refuser toujours votre assistance à ceux qui réclament votre entremise, surtout quand il y a plus de malheur que de malice en leur crime. Il y a une épître en saint Augustin sur cette matière (je ne me ressouviens pas quelle elle est) qui fait voir que ce n'est point fomenter le vice, ni l'autoriser, que de délivrer les pécheurs et les prisonniers par voie d'intercession et d'indulgence, et montre qu'il est de la bienséance et de la charité des ecclésiastiques de solliciter pour eux. Vous pourrez ... exercer miséricorde, en la demandant pour les coupables et la requérant pour les innocents, selon l'obligation de votre état » (VII, 426).

Et il dit quelque chose de semblable aux Filles de la Charité : « Des pauvres criminels délaissés d'un chacun, qui est-ce qui a pitié ? Les

⁹ I, 202, 204, 211.

pauvres Filles de la Charité. N'est-ce pas faire ce que nous avons dit : honorer la grande charité de Notre-Seigneur, qui assistait tous les plus misérables pécheurs, sans avoir égard à leurs forfaits ? Quel bonheur de servir ces pauvres forçats, abandonnés entre les mains des personnes qui n'en ont point de pitié ! Je les ai vus, ces pauvres gens, traités comme des bêtes ; ce qui a fait que Dieu a été touché de compassion. Ils lui ont fait pitié ; ensuite de quoi sa bonté a fait deux choses en leur faveur : premièrement, il leur a fait acheter une maison ; secondement, il a voulu disposer les choses de telle sorte qu'ils fussent servis par ses propres filles, puisque dire une Fille de la Charité, c'est dire une fille de Dieu » (IX, 114. 125).

L'amour chrétien est toujours en relation avec le pardon : plus nous aimons, plus nous sommes pardonnés, et plus nous nous sentons pardonnés, plus nous aimons (Luc 7, 47). Le pardon humain peut faire office d'amour quand celui-ci nous paraît impossible, en même temps qu'il nous prépare à aimer. Nous devons continuellement penser que le pardon est de deuxième ordre comparé à l'amour, mais de première nécessité pour coexister. S'il t'est difficile d'aimer, commence au moins par pardonner.

La cordialité humaine

Fréquemment en société on dispose encore de quelques relations civiles et de correction qu'on appelle éducation. De bonnes manières et de la cordialité sont exigées aux fonctionnaires, comme image de bon fonctionnement. La cordialité plaît dans l'actuelle société si c'est à titre d'éducation, mais dérange si elle est compatissante. On l'appelle paternalisme. Et cependant, la cordialité au sein des familles et dans les communautés joue le rôle de la soie ou du velours qui recouvre les murs et les fauteuils, pour arrondir les angles et pour amortir les rencontres. La compassion est un sentiment qui vient de l'être humain, le pardon est une vertu qui est conquise au prix d'une lutte, mais la cordialité venue naturellement du cœur, est un art que nous devons apprendre, sans la confondre avec une affabilité étudiée ou feinte. Quand quelqu'un apprend la cordialité comme un art mais sans plus, il peut arriver à séduire, mais être vincentien ou simplement chrétien, requiert de posséder la cordialité comme une vertu.

La vie familiale, communautaire et sociale est tissée par les relations des personnes qui à chaque rencontre se regardent et se saluent. Si la cordialité n'imprègne pas l'air qu'elles respirent, la froideur les gèle et les éloigne les unes des autres, alors que, si le cœur se reflète dans le

visage et dans les expressions, les relations se font plus familières, unies dans un seul cœur. La cordialité est le visage qui exprime l'amour. St Vincent proposait « c'est de nous prévenir d'honneur ; et pourquoi ? Parce qu'autrement il semble qu'on se fuit ou qu'on fait le monsieur, le grand ou le froid ; ce qui resserre le cœur ; et le contraire l'ouvre et le dilate. L'humilité est une vraie production de la charité, qui, au rencontre, nous fait prévenir le prochain d'honneur et de respect, et, par ce moyen, nous concilie son affection » (XI, 273). C'est l'humilité qui permet de considérer les pauvres comme « nos maîtres et seigneurs »¹⁰ et elles, comme leurs domestiques. C'est une expression vraie et nécessaire en ce siècle, à condition qu'elles se sentent à leur service, utiles parce qu'elles sont leurs amies, en reconnaissant leur dignité et en promouvant leur avenir. L'amitié engendre une cordialité mutuelle.

La miséricorde s'est habillée de douceur. Elle est la lumière et l'air frais qui rendent agréable le fait de rester à la maison. La miséricorde sans cordialité raréfie l'air et finit par asphyxier. La cordialité est la tenue que revêt la miséricorde pour ne pas blesser la sensibilité de la personne qui souffre et est le vêtement préféré des vincentiens (MV 10).

Mais non seulement envers les pauvres, aussi entre elles-mêmes : « Avez-vous de l'amour pour les pauvres, vous leur témoignerez être bien aises de les voir. Une sœur a-t-elle de l'amour pour sa sœur, elle le lui témoigne par paroles... de sorte qu'il importe que vous vous la témoigniez les unes aux autres par une certaine joie qu'on a dans le cœur et qui paraît sur le visage... quand une sœur vous approche, montrez un visage qui fasse voir de l'amitié pour elle, que vous êtes bien aise de la voir... Cela s'appelle cordialité, qui est un effet de la charité, voyez-vous, de sorte que, si la charité était une pomme, la cordialité en serait la couleur... On peut encore dire que, si la charité était un arbre, les feuilles et le fruit en seraient la cordialité, et si elle était un feu, la flamme en serait la cordialité » (X, 486-487). Une accolade en guise d'adieux, un sourire à celui qui t'a offensé, une question aimable à celui que tu vois souffrir, une pause ou un regard devant une question, unissent plus fort que les idées¹¹.

¹⁰ « Signori e padroni » était une phrase courante pour expliquer la possession totale d'un bien ou de quelqu'un, dans le style de « ils deviennent les seigneurs et maîtres ». Cela désignait en particulier les seigneurs d'un village, d'un lieu ou d'un hôpital... St Camille de Lellis a appliqué cette phrase aux pauvres et St Vincent l'a faite sienne. (IX, 125, 862, 915s) ; Ste Louise a seulement utilisé le mot « maitres » (c. 7, 487, 630)

¹¹ Conférence de St Vincent aux Sœurs le 01-01-1644.

La pauvreté de la peur

Mais actuellement, la compassion est plus dirigée vers ceux qui ont peur, et ils forment la multitude immense de ceux qui ressentent la pauvreté de la peur. La peur des soldats, des épidémies et des récoltes mauvaises, était la pauvreté qui caractérisait les pauvres du XVII^e siècle. Aujourd'hui aussi, les pauvres de notre société ont peur. Les familles craignent la dégradation de la vie pour leurs enfants, la drogue, le sida, les abus sexuels. Il y a des enfants qui ont peur du harcèlement scolaire, des vieillards qui craignent la solitude, des femmes qui ont peur de leur ex-mari ou ex-conjoint, et ils doivent avoir une protection. Les gens modestes ont peur de perdre leur travail et qu'il leur manque l'argent nécessaire pour vivre, et les jeunes ont peur de ne pouvoir obtenir un bon contrat. Ils voient leur avenir incertain, inquiets de ne pas savoir si leurs études et leur préparation serviront à quelque chose, après avoir vu que les seuls qui triomphent, sont ceux qui ont des parrains politiques et économiques ou des parents influents, alors que les faibles restent en marge, sans compassion de personne, et que dernièrement la panique se répand, à cause des attentats djihadistes de l'État Islamique radical.

Les vinciens vont vers ces pauvres. Si les pauvres sont son poids et sa douleur, en prenant exemple sur St Vincent, un véritable vinciennien va prendre les peurs des pauvres et les faire siennes. S'il les contemple sans les faire siennes ni s'identifier aux pauvres, même s'il les aide matériellement, il n'est pas un authentique vinciennien. Aujourd'hui il devient urgent de lutter contre la peur que les pauvres ressentent. Et ce n'est pas si difficile, grâce aux changements réalisés dans la société moderne : les institutions se chargent des pauvres, les lois du travail et les syndicats ont pour objectif de les défendre. D'un autre côté, l'âge avancé de beaucoup de vinciens fait que la façon d'aider l'infini nombre de pauvres qui se sentent désabusés par la vie, soit d'inspirer une certaine illusion et une confiance contre la peur. L'illusion et la confiance que Jésus demandait aux apôtres quand au milieu du lac menaçait la tempête et qu'Il dormait près du gouvernail. Après s'être éveillé il les encourageait : de quoi avez-vous peur ? (Mc 4, 40).

Traduit par : Mme Agnès de Rosemel

La miséricorde de Dieu et le charisme Vincentien

Mario Di Carlo, C.M.

1 – Éléments généraux sur la miséricorde.

Ce sont ceux qui, plus proches de nous, sollicitent notre expérience vinentienne. Si *miséricorde* est vraiment le nom de Dieu, alors nous devons nous mettre devant elle avec une attitude de *contemplation* : c'est la *stupeur* de celui qui a été surpris par l'irruption de Dieu dans sa vie. Suivent ensuite d'autres attitudes essentielles, dont : la *célébration*, l'*annonce*, l'*invocation*, le *vécu avec elle* pour en devenir *des témoins*, pour être nous aussi *des serviteurs de la miséricorde*, en pensant surtout au ministère de la réconciliation.

2 – Saint Vincent et le jubilé : l'expérience et l'enseignement.

Le *Saint* a vécu plusieurs *jubilés* dans sa vie, tant de caractère universel que local. Il est même intervenu pour en expliquer la signification et les conditions pour en obtenir les bienfaits, spécialement auprès des Filles de la Charité (nous avons *trois* conférences sur l'argument : les numéros 7, 53 et 78). Tenant compte du vrai contenu de la conversion demandée par le jubilé, et interprétée comme aujourd'hui dans la bulle d'indiction du Pape François comme *dépassement de l'attachement* au péché, Saint Vincent (SV X, 241 ; *it* 9, 694) et ('n'aimer personne d'autre que Dieu') arrivait à dire que : « c'était n'avoir, en aucune manière, 'profité' du jubilé que n'avoir pas réalisé telle résolution ». (Réf SV IX, 610 ; *it* 9, 450).

En ce qui concerne son enseignement, nous pouvons dire que le thème de la *miséricorde* a été au centre de sa *prédication*. Il a toujours été attentif à présenter le visage paternel et miséricordieux de Dieu. Au fond, nous pouvons dire que sa prédication était 'une' seulement – sur l'amour de Dieu- qu'il commentait de plusieurs manières ; cela signifie qu'il avait bien observé le cœur de l'Évangile et les besoins des gens de son temps qui vivaient dans un état de peur continuelle et avaient besoin d'être rassurés et consolés.

Et avec les débuts de la *Congrégation de la Mission*, il y a au moins deux coïncidences. Nous pouvons non seulement dire que nous sommes nés à la suite d'une *confession*- celle du paysan de Folleville- mais aussi que le sermon du 25 Janvier en a tracé les contours charismatiques. Ce texte de Luc. 4, 18-22 de Jésus à la synagogue de Nazareth, qui parle *d'une année de grâce* et unit *les gestes de la miséricorde de Dieu* concernant tant les *guérisons* que la *bonne nouvelle* d'un *Dieu qui sauve*, constitue depuis toujours la plus claire et immédiate référence à chaque expérience jubilaire.

Il y a même un autre lien à faire. Le Pape François a élargi les possibilités pour l'acquisition du jubilé ; non seulement à travers les *portes saintes* des basiliques romaines, mais aussi celles de tant d'autres églises et sanctuaires, et ce n'est pas tout ! Il a indiqué aussi les *portes* de nombreux lieux de *charité* – en plus des hôpitaux et des prisons – comme possibilité de vivre l'année sainte. Eh bien, même Saint Vincent disait aux Filles de la Charité, surtout à celles qui étaient âgées ou malades : “ *vous, mes Sœurs, vous pouvez la faire* –la visite – *en servant les pauvres pendant que vous allez chez eux...du moment que le service que vous faites aux pauvres, vous le rendez à Dieu* ” (SV IX, 621 ; it 9, 459). La même dimension universelle et locale du jubilé rappelle les deux domaines de la mission vinentienne. Un message ultérieur se trouve dans ce qu'il disait aux Sœurs sur *le Style de leur service* : ‘Servez les pauvres malades avec une grande charité et douceur, de manière qu'ils s'aperçoivent que vous les assistez avec un cœur plein de tendresse pour eux’ (SV X, 553 ; it.9, 908). *Tendresse*, non comme ‘sentimentalisme’, mais cette manifestation du mode d'agir de Dieu : c'est l'union de *l'amour effectif et affectif*.

3 – Nous et le Sacrement de pénitence.

Le sacrement de pénitence, la confession générale, le pardon, la réconciliation, éléments demandés par le Jubilé, doivent faire partie non seulement de notre langage doctrinal, mais aussi de notre ministère missionnaire. Avec le *Sacrement*, nous avons un rapport multiple.

- Avant tout, nous en sommes les *destinataires*. Nous devons nous interroger sur la *qualité* de notre expérience sacramentelle qui concerne à la fois la fréquence que la vraie motivation. Il s'agit d'aller au-delà de l'habitude pour redécouvrir toujours *la joie de la rencontre*. C'est revivre l'appel à la vraie *conversion* et au détachement de tout attachement au péché, comme nous le

demande aussi la bulle papale *Misericordiae vultus*. Et alors : sommes-nous contents de nos *confessions* ? En recevons-nous des énergies spirituelles pour continuer le chemin de la vie ?

- Ensuite, nous avons été faits *ministres*. Tant comme *prêtres*, et plus encore comme *vincentiens*, nous sommes liés au ministère de la confession : par vocation, par la naissance de la Congrégation de la Mission, par mission.

C'est un *service*, certes fatigant, mais aussi très beau, parce qu'il permet de faire rencontrer les personnes avec le Seigneur. Si c'est un service qui nous est confié, nous n'en sommes pas les patrons : nous devrions toujours vivre *la fidélité au mandat*, sans céder à la tentation d'une rigidité exagérée et souvent inutile (le Pape nous a rappelé de ne pas transformer le confessionnal en un tribunal, ni en une torture), ni d'un facile laxisme (regarder les exemples qui nous ont été offerts récemment : St Pio da Pietrelcina et St Leopoldo Mandic). L'invitation est celle d'être toujours des *ministres miséricordieux*, à l'exemple du Christ qui a condamné le péché, mais a toujours usé d'indulgence envers les personnes pécheresses.

- Nous devons devenir ensuite des *témoins crédibles*. Cela signifie que ce que nous enseignons et célébrons au nom de l'Église, nous devons le vivre en première personne. Et montrer que nous, en premier, croyons à la réalité du sacrement en le pratiquant, en mettant en évidence le message de la joie et en montrant les signes authentiques d'une vraie conversion et le détachement du péché. Nous pouvons faire référence à *deux aspects* très liés au Sacrement, tant et si bien qu'ils ont deux autres noms.
- Le *pardon*. En partant de la reconnaissance que nous avons besoin de pardon et qu'on ne peut se le donner soi-même, nous devons mettre en évidence le fait que nous nous trouvons devant un *don*, *un cadeau* qui est le fruit de l'initiative gratuite de Dieu : Dieu justement ne cesse de nous pardonner ; nous au contraire, bien souvent, nous nous fatiguons de demander pardon et de pardonner à notre tour. Voilà alors la question : sentons-nous le besoin de pardon et dans quelle mesure prolongeons-nous dans notre vie l'expérience du pardon ? De 'pardonnés', devenons-nous vraiment 'instruments et témoins de pardon' ? Et si nous sommes 'des pardonnés, continuellement sauvés et rachetés', nous devons vivre le pardon comme un style de vie évangélique.

- La *réconciliation*. Réconciliés par Dieu et avec Dieu, sentons-nous le besoin de vivre la réconciliation dans tous ses domaines : à l'intérieur de l'Église, dans notre Communauté, avec les confrères, avec toutes les personnes que nous rencontrons, avec le créé lui-même (CCC 1469) ? Si le péché a été 'division, rupture, contraposition', voilà que la réconciliation doit porter à reconstruire tout ce qui a été cassé. Nous devons passer toujours de nouveau de la construction des *murs* à l'édification de *ponts*, prolongeant ainsi dans notre vie quotidienne ce qui s'est réalisé dans le rapport avec Dieu.

Nous savons que le Sacrement de Pénitence est celui qui, dans l'histoire de l'Église, a subi des changements radicaux et encore il n'a pas trouvé sa solution définitive. Ceci cependant n'élimine pas la nécessité de pardon, justement parce que l'expérience du péché n'est pas moindre. Si nous nous sentons appelés à expliquer la réalité du sacrement aux fidèles, nous devons avant tout faire 'notre chemin personnel' de redécouverte de la richesse de ce don et moyen de grâce qui nous a été offerte. Nous saurons, alors même, mieux vivre la disponibilité à être *ministres de la miséricorde de Dieu*.

4 – Pour continuer la réflexion.

Sur le *jubilé* nous pouvons relire les trois conférences de Saint Vincent aux Filles de la Charité : on y retrouve des éléments qui ont encore leur fraîcheur et leur actualité.

Sur le Sacrement de la Pénitence, nous devons chercher à redécouvrir avant tout ses *aspects positifs* : ceci pourra nous aider à mieux rétablir notre rapport avec le Sacrement, pour qu'il ne soit plus un poids ou une gêne, mais l'occasion de rencontrer toujours le Dieu de la joie et de la consolation.

Ne pas être comme les scribes et les pharisiens qui *murmuraient* contre Jésus qui avait pardonné le paralytique, avant de le guérir de la paralysie. Cela signifie que nous devons être heureux si la miséricorde rejoint tous les hommes.

Sachons être *miséricordieux comme le Père* (Mt.5, 7) pour pouvoir recevoir et jouir de la *béatitude de la miséricorde* qui nous a été promise. L'indicatif précède même ici l'impératif.

VINCENTIANA

Magazine publié trimestriellement
Congrégation de la Mission
Curie Généralice - Rome - Italie

60e Année - N. 1
Janvier-Mars 2016

Directeur

Álvaro Mauricio Fernández M., C.M.

Comite de Rédaction

Jean Landousies, C.M.
Javier Álvarez Munguía, C.M.
Jorge Luis Rodríguez, C.M.
Giuseppe Turati, C.M.

Publication

Curie Généralice
de la Congrégation de la Mission
Via dei Capasso, 30
00164 Rome (Italy)
Tel. +39 06 66 13 061
Fax +39 06 66 63 831
vincentiana@cmglobal.org

Autorisation

Tribunal of Rome
5 December 1974 - N. 15706

Responsable legal

Shijo Kanjirathamkunnel, C.M.

Imprimerie

Editorial La Milagrosa
García de Paredes, 45 - 28010 Madrid
Tel. 91 446 31 32 - Fax: 91 593 23 69
E-mail: lamilagrosa@telefonica.net
www.editoriallamilagrosa@telefonica.net

Souscription pour 2016
€ 55 / \$ 65 USD

Vincentiana est publiée
en français, anglais et espagnol,
grâce au concours
d'une équipe de traducteurs

**Dans notre
Prochain numéro...**

**Collaboration
Vincentine**



Edita: **Editorial La Milagrosa**

García de Paredes, 45 - 28010 Madrid

Tel. 91 446 31 32 - Fax: 91 593 23 69

E-mail: lamilagrosa@telefonica.net

www.editoriallamilagrosa@telefonica.net